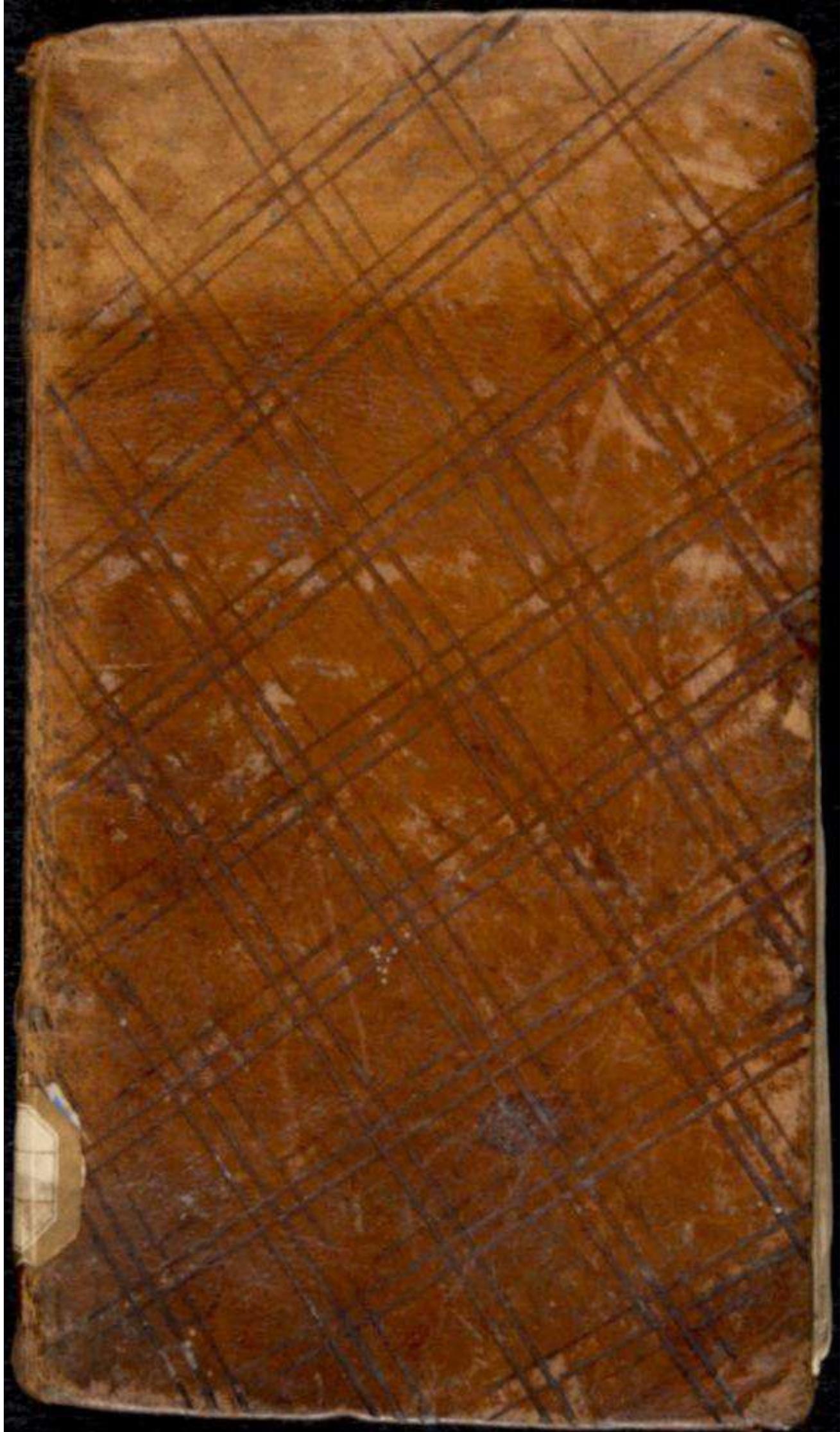


Kodak Color Control Patches

- Blue
- Cyan
- Green
- Yellow
- Red
- Magenta
- White
- 3/Color
- Black



© Kodak, 2007 TM Kodak



3131

DP
651

VII

La
s
ra s
s

Handwritten text, mostly illegible due to fading and damage.

... dans mon nom constant
 Vous ...
 Pere dans ...
 les siècles des siècles.

Cap. filles Fr. à la Celle
 D. de St. ...
 Cord.

Baslard

dig.
, &
l'a-
& de
, par
lé.

FIN.

G ij

DEVOIRS

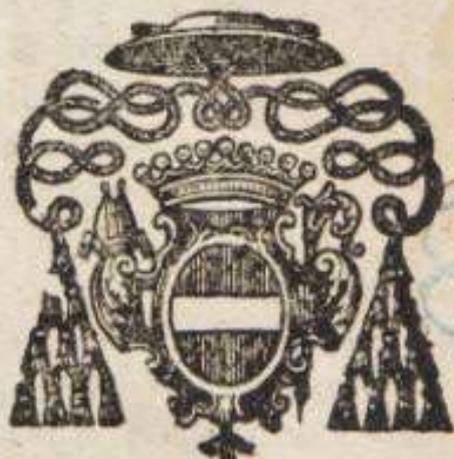
DES PARENS

ET DES MAISTRES,

Pour l'Education Chrestienne
des Enfans.

*Dressé & Imprimé par l'Ordre de Monseigneur
JEAN-CLAUDE DE LA POYRE
Evêque de Poitiers.*

Pour le bien & l'utilité des Petites
Ecoles de son Diocese.



J. Astier

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
POITIERS

A POICTIERS,

Par JEAN FLEURIAU Imprimeur du
Roy, & de Monseigneur l'Evêque.

Avec Privilege & Permission

DE VOIRS

DES RIBES

ET DES MAISTRES

Pour l'Education Chrétienne
des enfants

Imprimé chez l'Orde de Saint
Louis par M. de la Roche
Ecrivain de l'Oratoire

Paris chez M. de la Roche
Ecrivain de l'Oratoire



PAR BOUCHER

Imprimé chez M. de la Roche
Ecrivain de l'Oratoire

M. de la Roche Ecrivain de l'Oratoire



DEVOIRS DES PARENS
& des Maistres pour l'éduca-
tion Chrestienne des Enfans.

I.

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE

*Devoirs generaux & particuliers des Peres &
des Meres, sur lesquels Dieu les jugera.*

EUX à qui Dieu a donné des En-
fans, ne doivent plus se regarder sim-
plement comme Chrestiens dans l'ex-
amen qu'ils sont obligez de faire
chaque jour de leur conduite & de
leurs devoirs. Ils doivent se juger comme Dieu
les jugera ; & comme ils ne seront pas confide-
rez à son Tribunal comme Chrestiens seulement,
mais comme peres & meres de ceux auxquels
Dieu a donné la naissance par eux, ils ne peuvent
avoir un veritable repos de conscience pendant
qu'ils se contentent de se juger sur les fautes qu'ils
commettent en qualité de Chrestiens, sans avoir
égard à celles qu'ils font comme peres ou meres
de leurs enfans : lesquelles estant le plus sou-
vent des fautes d'omission, n'en sont que plus
difficiles à remarquer, & plus dangereuses. Car
si la qualité de Chrestiens leur impose des obli-
gations qui leur sont communes avec tous les
Chrestiens, la qualité de peres & de meres en
fait naistre d'autres qui leur sont particulieres, &
qui ne sont ny moins importantes ny moins in-
dispensables. La Pieté veritable & solide ne man-

4 *Dev. des Parens & des Maîtres.*

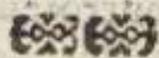
que point d'allier ensemble ces deux sortes de devoirs, mais la fausse les separe. C'est ce qui fait qu'on voit tant de peres & de meres qui ont la reputation de gens de bien, & qui neanmoins ont souvent moins de zele pour le salut & l'education de leurs enfans, que n'en ont eu plusieurs d'entre les Payens. On a peine à comprendre que ces personnes ayent la crainte de Dieu, & que cependant ils ne pensent pas à un devoir si grand & si visible. Mais au nom de Dieu, qu'ils ne se trompent pas : cette vertu qui paroist en eux, n'est qu'une vertu de reputation & imaginaire, qui ne sert qu'à leur voiler les yeux, pendant que l'enemy les conduit au precipice, qu'ils ne reconnoistront qu'à la fin de cette voye, qui leur paroist droite, & qui ne se termine qu'à la mort éternelle; s'ils n'ont autant de soin du salut de leurs enfans, que du leur propre; & s'ils ne s'efforcent par une pieté interieure & par une exacte fidelité à leurs devoirs de parens Chrestiens, d'estre en effet aux yeux de Dieu, ce qu'ils paroissent estre aux yeux des hommes.

I I.

Instruction necessaire, mais inutile sans la charité & la pratique de ses devoirs.

NUL ne peut satisfaire à ses devoirs s'il ne les connoist; & il ne les peut connoistre, s'il n'a soin de s'en instruire. Or negliger de s'instruire, c'est se soy un peché qui engage dans un danger évident de se perdre, & c'est la source de tous les crimes que produit l'ignorance, dont le nombre est infiny. Ceux donc qui voudront s'instruire, pourront apprendre dans ce discours leurs devoirs les plus essentiels : Mais on les prie de se bien persuader que l'instruction ne suffit point. Comme la Foy sans les bonnes œuvres, est morte, & tout es les lumieres & les connoissances qu'on

peut avoir sans les pratiquer, sont mortes, & ne peuvent devenir pour celuy qui les a, que des pieges & des sujets de chute, s'il n'en sçait pas user pour la sanctification: & il n'en use jamais bien, que lorsqu'elles luy servent de regles & de principes de conduite, & qu'il y conforme les dispositions de son cœur aussi bien que ses actions. C'est la seule charité qui consiste à aimer Dieu plus que toutes choses, & son prochain comme soy-même, qui produit cet effet, en reformant & renouvelant l'interieur, & en y conformant l'exterieur, selon les diverses rencontres & les engagements où l'on est, & selon l'Apôstre saint Paul, les miracles, les aumônes les plus grandes, & le martyre même ne sont d'aucune considération devant Dieu sans la charité. Si ces œuvres si saintes ne servent de rien sans la charité, de quoy peuvent servir les connoissances les plus saintes, lorsqu'elles ne sont pas suivies des œuvres que la seule charité produit utilement & avec fruit? Et si la seule ignorance & la negligence à s'instruire font perir une infinité d'ames, que doivent attendre ceux qui estant instruits & éclairez, *retiennent leurs lumieres captives*, & n'en font pas plus de profit que ceux qui n'en ont point; Il faut donc s'instruire de ses devoirs, mais il faut en lisant ces verités, élever son cœur à Dieu, pour luy demander la grace de les aimer, & de les faire passer du cœur dans les actions & dans toute la conduite de la vie; & on verra par expérience que ce qui avoit paru d'abord difficile, ou même impossible, deviendra par la vertu de cette grace divine, qui remue les cœurs & les volontez des hommes, & très-facile & très-agreable.



Education Chrestienne fort differente de celle des Payens. S. Paul nous en fournit les regles.

UN Pere & une Mere considereront avāt toutes choses, que s'ils veulent se rendre dignes du nom de Chrestiens qu'ils ont l'honneur de porter, ils sont obligez d'élever leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, d'une autre maniere que les Payens, qui ne connoissent que cette vie & les faux biens. Puisqu'en qualité de Chrestiens ils font profession de croire, d'esperer, & de chercher une vie éternelle, & de vivre sur la terre comme des étrangers qui ne font que passer, & qui n'usent des choses temporelles que par pure necessité, & pour faire le voyage, il n'y a rien qui les puisse dispenser d'élever leurs Enfans dans le même esprit, de leur inspirer du mépris pour tout ce qui ne dure qu'un temps, de leur apprendre à ne point établir leur bonheur, ny leur demeure sur la terre, à la regarder comme une hostellerie où ils ne font que passer; & le Ciel comme la patrie où ils doivent vivre éternellement, à servir, honorer, aimer Dieu, & luy obeyr en toutes choses comme à leur Pere, tendre à luy par par tous leurs desirs comme à leur souverain bien, & à la fin de toutes leurs esperances & de tous leurs travaux. Et s'ils ne les élevent que pour le monde, & ne leur procurent que des établissemens temporels sur la terre, comme font la pluspart des parens si mal élevez, que d'estre pour l'éternité chassés de la maison de ce pere celeste, dont ils se rendent indignes d'estre les enfans. Car quand ils seroient Payens & sans aucune connoissance du vray Dieu, ne les pourroient-ils pas élever de cette sorte, & même leur apprendre avec cela, comme ont fait plusieurs infideles, les maximes d'une honnesteté & d'une vertu humaine, pour

vivre en société avec les autres hommes selon les regles de l'équité naturelle.

Si donc ils veulent s'acquitter chrestienement d'une obligation si importante, qu'ils apprennent de Dieu même qui les a associez en quelque façon à sa paternité divine, les regles sur lesquelles il veut qu'ils forment l'esprit & les mœurs de leurs enfans. La regle generale & qui renferme tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, est celle que ce Maistre adorable & ce souverain *Pere des esprits* nous enseigne par la bouche du grand Apôtre en deux endroits de ses Epitres. *Peres*, dit-il dans l'Epitre aux Ephesiens, *n'irritez point vos enfans, mais ayez soin de les bien élever, en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.* Et dans la premiere à Timothée, après avoir defendu aux femmes d'enseigner & de prendre autorité sur leurs maris, & leur avoir donné le silence, parce que le peché est entré dans le monde par la femme, qui se laissa seduire par le Serpent, il ajoute : *Elles se sauveront néanmoins par les Enfants qu'elles mettront au monde en procurant que les mêmes Enfants demeurent dans la sainteté, & dans une vie bien réglée : Que les Peres & Meres se considerent tous les jours dans le double miroir que Saint Paul leur presente ; ils y pourront voir, non la beauté ou la difformité de leur visage, mais celle de leur ame, estant certain qu'ils n'auront de beauté dans l'homme interieur qu'autant qu'ils suivront dans leur conduite cette regle divine ; & que quelque belle apparence qu'ils gardent à l'exterieur, si cela leur manque, leurs ames sont horribles aux yeux de Dieu qui voit le fond des cœurs.*



Les Meres ont une obligation particuliere de bien élever leurs Enfans. Mais les Peres estant les chefs de famille, n'y ont pas moins d'interest.

IL faut donc poser pour principe, selon Saint Paul, que les Parens ne peuvent estre sauvez qu'en procurant par tous les moyens essentiels que la pieté paternelle leur presente: que leurs enfans demeurent dans la foy, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée, & en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur; c'est à dire, en leur donnant une éducation & une instruction conforme aux divines maximes de l'Evangile, à la doctrine & à l'esprit de Jesus-Christ. Que les Peres ne pretendent pas s'en dispenser sur ce que l'Apostre parle aux femmes dans l'Épître à Timothée. Il leur adresse son discours, parce que leur sexe ayant esté la premiere cause de la perte des hommes, & l'organe du serpent, qui les a engagez par leur ministere dans son malheur, elles ont une raison particuliere qui les presse, & les oblige plus étroitement à contribuer en tout ce qu'elles peuvent à retirer du moins leurs propres Enfans de cette condamnation dans laquelle elles les ont fait naistre: comme pour les consoler de ce qu'il leur defend d'instruire publiquement, & leur donner au moins dans le particulier & dans le secret de leur maison, un moyen de reparer cette faute de leur sexe. L'Apostre scavoit encore que les Meres estant plus assiduës à la maison, voyent plus souvent leurs Enfans que les Peres qui sont occupez aux affaires du dehors, & sont par consequent plus obligées de veiller de prés sur ces petites ames, dont elles sont comme les Anges Gardiens visibles, & d'entrer dans le détail & dans le particulier

de leur éducation pendant qu'ils sont dans la maison de leur patens.

Au reste outre que le même Apostre parle aux Peres dans l'autre endroit que nous avons cité, il est certain que si leurs affaires leur permettent d'estre auprès de leurs Enfans, ils ne sont pas moins obligez de veiller sur eux, & de prendre soin de leur conduite particuliere; & que cet affaire estant la plus grande de toutes, & celle dont ils rendront un compte plus terrible, estant l'affaire même de leur propre salut, ils doivent plustost quitter toutes les autres que d'abandonner l'éducation de leurs Enfans, ou de la confier à une Mere, ou à des Maistres qui seroient incapables de les élever dans l'esprit du Christianisme, ou qui même leur pourroient inspirer l'esprit du monde. Qu'ils considerent qu'au Jugement de Dieu toutes les autres affaires ne passeront que pour des bagatelles & des amusemens d'Enfans en comparaison de celle-là; & même que s'ils ne font servir à cette fin, c'est à dire, à leur salut, & à celuy de leurs Enfans, tout ce qu'ils ont d'occupations & d'affaires, ils s'exposent à un danger visible d'estre traitez de Dieu dans ce grand jour, comme des hommes seculiers, & des reprovez, qui n'auront point eu de commerce avec luy, & qui n'auront point esté employez à ses affaires. Ils sont d'ailleurs obligez, s'ils ne le peuvent pas faire par eux-mêmes, ou s'ils n'en sont pas capables, de le faire faire par les Mères, si elles ont assez de lumiere & de pieté pour cela; ou si elles en sont incapables, ils doivent choisir des personnes d'une pieté approuvée qui suppléent à leur défaut, sans pourtant qu'ils demeurent pour cela dans une fausse assurance; ils doivent craindre au contraire, que s'estant engagez temerairement dans le Mariage, sans avoir eu soin de se rendre capables de gouverner une famille,

10 *Dev. des Parens & des Maistres*

selon les Loix de Dieu , ils ne soient responsables de tous les maux qui en seront les suites , de toutes les fautes que feront ceux sur qui ils s'en reposeront , & de celle de toute leur famille. Il suffit de dire que par toutes sortes de loix naturelles , divines & humaines ils sont établis pour estre les chefs de toute leur maison ; pour faire voir que c'est à eux à veiller , corriger , instruire , regler & ordonner tout ce qui ce doit faire dans la famille : qu'ils en sont comme les Pasteurs & les Evêques , selon les saints Peres , qu'ils sont obligez aux mêmes devoirs à l'égard même de leurs femmes autant qu'elles en ont besoin , & qu'ils sont responsables de tout ce qui arrive dans la famille par leur faute. Enfin l'homme & la femme estant unis & étroitement par le Mariage , qu'ils n'ont qu'une chair , qu'un cœur & qu'une ame , ils doivent donner des marques de cette union , particulièrement lorsqu'il s'agit de procurer à leurs Enfans une nouvelle naissance , & de leur en conserver les fruits & les avantages , au lieu de la naissance criminelle & corrompue qu'ils leur ont donnée en devenant en quelque sorte leurs parricides en même temps qu'ils sont devenus leurs Peres.

V.

Six moyens pour réussir dans l'éducation des Enfans. Le 1. Vie innocente avant le Mariage. L'abus de ce Sacrement source de maux.

OR entre tous les moyens que la raison éclairée des lumieres de la foy , juge les plus propres pour conserver ce tresor d'innocence aux enfans , & les preserver de la corruption du siecle & du peché , j'en trouve six principaux , auxquels on peut rapporter tous les autres. Le premier qui est le fondement de tous les autres , &

qui les rendroit sans doute beaucoup plus faciles & efficaces, seroit qu'un Pere & une Mere eussent eu le bonheur d'estre fideles à Dieu dès leur bas âge, en vivant dans la crainte & son Amour, dans l'humilité, la pureté & la chasteté, dans l'éloignement des vanitez du siecle & des conversations profanes, & dans le mépris du monde; & qu'ils ne fussent entrez dans le Mariage qu'après avoir consulté Dieu serieusement, & avoir reconnu sa volonté autant qu'on la peut connoître dans les tenebres de cette vie. C'est la maniere dont on se marie qui attire la benediction ou la malediction de Dieu sur les parens & sur les enfans. C'est pourquoy il est de la dernière importance que ceux qui sont déjà engagez dans le Mariage, ou qui le pourront estre un jour, s'instruisent parfaitement de l'esprit & des dispositions avec lesquelles on doit recevoir ce Sacrement: Car il n'y a gueres de Sacremens que l'on recoive avec si peu de preparation, & que l'on profane davantage. Cependant Dieu punit cet abus par des suites très funestes, & un Mariage qui ne se fait pas dans l'esprit du Christianisme, & dans la crainte de Dieu, est la source d'un nombre infiny de malheurs que nous voyons tous les jours tomber sur Peres & Meres, & sur leurs Enfants, par un effet de la vengeance divine. Ce Sacrement produit à la verité la grace: mais cette grace ne se donne qu'à ceux qui le recoivent dignement; & le moyen de le recevoir dignement est d'avoir conservé l'innocence du Baptême par une vie pure, chaste & Chrestienne; ou du moins de l'avoir réparée par une conversion sincere, & une penitence serieuse & veritable, si on l'a malheureusement perduë par le peché mortel; & d'avoir renoncé pour jamais à ce qui pourroit souiller l'ame pour passer le reste de sa vie dans la pieté & le service de Dieu.

Ceux qui n'ont pas l'innocence du Baptême, doivent se preparer au Mariage par la penitence. Nécessité d'un bon Directeur.

PUISQUE l'Eglise demande que ceux qui entrent dans le Mariage, se preparent à ce Sacrement par celuy de la Penitence, son dessein est que si un Directeur éclairé & expérimenté reconnoist qu'ils soient déchus de la grace du Baptême, il les mette en penitence, & leur prescrive les veritables moyens de reparer cette même grace, qui ne se repare, selon le saint Concile de Trente, que par beaucoup de larmes & de gemissemens, & par de grands travaux. S'ils vouloient donc ne se pas tromper dans l'affaire du monde la plus importante, ils choisiroient - long temps avant leur Mariage un Directeur sage, pieux & éclairé, auquel ils pussent avoir une parfaite confiance: ils luy feroient une entiere ouverture de cœur, en luy montrant à nud & découvert toute leur vie passée, & tous les déreglemens interieurs & exterieurs où ils seroient tombez: ils se mettroient entre ses mains pour faire d'eux tout ce que l'esprit de Dieu luy inspirera, ils s'abandonneroient entierement à sa conduite, & ils n'entreprendroient rien sans son avis: Cela estant ainsi, il auroit du temps de leur faire reparer les pechez de leur vie passée, de les éprouver & de s'assurer de leur conversion avant qu'i's entrassent dans un estat comme celuy du Mariage, où l'on a besoin de beaucoup de vertu & de conduite pour se soutenir dans ses bonnes resolutions, contre tous les pieges & les tentations dont on est environné. Car la pluspart des Confessions qui se font avant le Mariage, estant precipitées & bornées à un certain temps dans lequel il faut recevoir l'absolution, ne sont suivies d'aucune conversion sincere; ce qui les
rend

rend sacrileges, & les convertit en peché, aussi bien que les deux autres Sacremens auquel's elles doivent servir de preparation, sçavoir la Communion & le Mariage. Je dis qu'is devroient longtems auparavant choisir un Directeur éclairé & homme de bien, s'ils estoient assez malheureux pour avoir oublié Dieu : mais ce seroit un avantage beaucoup plus grãd d'avoir esté pendant toute leur jeunesse entre les mains d'un bon serviteur de Dieu, qui les fit entrer ensuite dans le lien sacré du Mariage avec des ames innocentes, & une pureté Virginale. C'est là une des plus grandes obligations des Peres & Meres de procurer ce bien à leurs Enfans. En effet, l'Eglise veut qu'avant que de s'unir ensemble par ce Sacrement, ils s'unissent à Jesus-Christ dans l'Eucharistie, qui est le Sacrement des vivans, & la nourriture des grands & des forts ; pour marquer qu'ils ont besoin d'une vertu qui ait déjà receu quelque accroissement pour entrer dans un engagement qui les expose à tant de dangers, & qui est suivi de tant de difficultez, qu'on en voit moins en cet estat qu'en aucun autre, qui servent Dieu avec une pieté solide.

VII.

Il ne faut entrer dans le Mariage que pour la fin pour laquelle Dieu l'a institué.

LA seconde disposition qu'on doit apporter à ce Sacrement, est de ne se marier que pour la fin même pour laquelle Dieu l'a institué, & non pour aucune fin temporelle, ny pour le bien, ny pour l'honneur & la vanité, ny pour les autres avantages du siecle, ny pour le plaisir & par une passion charnelle ; il faut laisser toutes ces vûës & ces motifs aux Payens & aux Infidèles, qui ne connoissent point d'autres biens que ceux de cette vie. Ceux qui se marient dans cet esprit, n'ont pas la moindre teinture du Christia-

nisme. Or Dieu a institué le Mariage pour trois fins : Premièrement, afin que les personnes qui se marient s'entraident mutuellement dans les besoins de cette vie, & dans l'affaire de leur salut, & trouvent leur consolation dans l'amour & les services qu'ils se rendront l'un à l'autre. 2. Afin que du Mariage il naisse des Enfans qui soient élevez dans la crainte de Dieu, & qui remplissent un jour les places des Anges reprouvez dans le Ciel. 3. Afin que le Mariage serve de remede & de frein à la concupiscence, & preserve de tomber dans le crime. Les personnes qui dans le Mariage veulent vivre comme freres, & garder une continence perpetuelle, à l'exemple de la sainte Vierge & de saint Ioseph, & de plusieurs autres Saints, se marient pour la premiere de ces trois fins. Ceux qui desirent d'avoir des enfans, se marient pour la seconde fin : & plusieurs Saints ont fait voir qu'ils n'avoient eu que ce motif, non seulement en s'abstenant de l'usage du Mariage pendant la grossesse de leurs femmes, mais encore en ce qu'ayant les Enfans qu'ils souhaitoient d'avoir, ils ont embrassé, d'un commun consentement, la continence pour le reste de leur vie. Enfin ceux qui ayant la crainte de Dieu, se sentent attaquez par des tentations de la chair, auquel'es ils ont peur de succomber, ont recours au Mariage comme à un remede pour s'empêcher de tomber dans impureté, & se marient pour la troisième fin. Il faut néanmoins remarquer que lorsque ces personnes usent du Mariage par cette seule veüe de leur foiblesse, qui leur fait chercher le plaisir, & non la generation des Enfans, qui en est la fin principale ; cette action n'est pas, selon Saint Augustin, exempte de tout peché, quoy-que le Mariage la rende pardonnable. Et ils doivent par la douleur humble qu'ils ressentent de leur foiblesse, par leurs gemissemens, & par toutes

les bonnes œuvres dont ils sont capables, effacer les taches qu'ils en pourroient avoir contractées. Quiconque n'a pas un de ces trois motifs en se mariant, ne se marie point en Chrestien, & commet un grand peché : & tous ceux qui estant surmontez par les passions de la chair, loin de regarder le Mariage comme un remede à leur incontinence, ne le considerent que comme un moyen de la satisfaire avec plus de liberté & d'emportement, se marient, non en Chrestiens ny en hommes, mais en bestes: & l'Ecriture Sainte dit qu'ils sont en la puissance du Diable. C'est ce que Dieu a fait voir visiblement par l'exemple de ces sept jeunes hommes, qui ayant l'un après l'autre épousé la vertueuse Sara, sans autre vûë que de contenter leur sensualité, furent étranglez par le demon la nuit même de leur nôces, & avant que de satisfaire leurs desirs dereglez, selon qu'il est rapporté dans le livre de Tobie. Si le Demon ne tuë pas les corps de tous ceux qui se marient de la sorte, il est certain qu'il tuë leurs ames, & toute la suite de leur vie fait assez voir que c'est luy qui est le maistre de leurs cœurs. Saint Augustin ne craint pas de dire, qu'un mary coupable de cette intemperance, est l'adultere de sa propre femme, & que la femme devient la concubine de son propre mary. Il faut dire la même chose de celles qui se marient avec ces mêmes dispositions.

VIII.

Exemple du mariage de Tobie & de Sara.

Heureux celuy qui peut dire avec le jeune Tobie : *Vous sçavez, Seigneur, que ce n'est point pour satisfaire ma passion que j'épouse cette femme, mais dans le seul desir de laisser des Enfans par lesquels vostre nom soit beny dans tous les siècles.* Heureuse celle qui peut dire de son costé avec Sara épouse du même Tobie : *Vous sçavez Seigneur, que je n'ay jamais desiré un mary, & que j'ay con-*

servé mon ame pure de tous les mauvais desirs. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, & je n'ay eu jamais aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec legereté. Que si j'ay consenty à recevoir un mary, je l'ay fait dans vostre crainte, & non pour satisfaire ma passion. O que l'on pourroit esperer de grands biens d'un tel mariage ! Si un jeune homme, une fille, avoient soin de se conduire en toutes choses par la crainte de Dieu, de bien examiner sa volonté, & de la consulter avant que de rien entreprendre, de ne suivre que la vocation divine, après avoir pris tous les moyens de la bien connoistre, de bien discerner celuy ou celle que Dieu veut leur donner pour mary, ou pour femme ; & de choisir preferablement à tout toute autre personne, la plus sage, la plus modeste, la plus pieute, comme aussi la plus chrestienne qu'ils pourroient trouver ; sans doute qu'un tel mariage ne pourroit manquer d'estre comblé des benedictions du Ciel, & d'avoir des suites très-heureuses en cette vie & en l'autre. Après avoir posé des fondemens si excellens, se seroit une pratique très-sainte & un moyen efficace pour obtenir la grace d'user saintement du Mariage, & des Enfans vertueux craignans Dieu, que de suivre avec Tobie & Sara, le conseil que donna à ce jeune homme le S. Ange Raphaël en ces termes : *Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage, qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le Demon a pouvoir sur eux. Mais pour vous après que vous aurez épousé cette fille, estant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.* Il ajoûta qu'il meriteroit, par cette conduite que Dieu chassast le demon, qu'il entretroit dans la société des

Saints Patriarches par l'imitation de leurs vertus; & qu'il recevroit la benediction du Seigneur pour avoir des enfans. La troisième nuit estant passée, ajouta l'Ange, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le desir d'avoir des enfans plustost que par un mouvement de passion & par l'amour du plaisir, afin que les enfans que vous aurez, soient de dignes enfans à Abraham. Tobie pratiqua fidelement cet avis. Car la nuit de ses nocces, lorsqu'il furent seuls, il dit à Sara son Epouse: Prions Dieu aujourd'huy & demain & après demain; parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu, & après la troisième nuit nous nous unirons ensemble; car nous sommes les enfans des Saints, & vous ne devons pas user du Mariage comme les Payens qui ne connoissent point Dieu. Heureux ceux qui seroient en estat d'imiter un si grand exemple, au lieu de passer les premiers jours & les premieres nuits de leur Mariage dans les debauches si ordinaires dans les excess, dans les folles joyes & dans les plaisirs, comme font la plupart, lesquels attirent par de si grands abus la colere de Dieu, & mille maledictions & sur eux & sur les enfans qui naissent de tels Mariages. On voit combien de benedictions Dieu répandit sur le Mariage de Tobie & de Sara. Cette conduite n'est pas sans exemples dans nostre siecle, quoy qu'elle soit rare, peut-être parce qu'elle est peu connue, mais je ne doute point que si elle estoit plus commune, on verroit plus de sainteté, plus d'union, plus de fide'ité dans les Mariages, plus de paix & de concorde dans les Familles, plus d'education de solidité, de modestie, & de crainte de Dieu dans les Enfans, plus de pieté, de justice, de charité, & de Religion dans toutes les professions, auxquelles les Mariages fournissent des sujets; l'Etat en seroit mieux gouverné, l'Eglise mieux servie, & Dieu plus honoré.

*L'Etat de la Virginité plus parfait & plus
saint que celui du Mariage.*

Ceux-là sont heureux qui n'entrent dans le Mariage que dans cet esprit, & selon ces règles saintes, apportées du Ciel par un Ange, dictées par le saint Esprit, & écrites du doigt de Dieu: mais je suis obligé de dire icy en passant, qu'il y a une voye pour aller à Dieu encore plus parfaite, & un bonheur beaucoup plus grand. Les personnes à qui Dieu donne assez de generosité pour preferer la sainte Virginité à l'état du Mariage, & Jesus-Christ, l'Epoux des Vierges, à un mary, ou à une femme, pourvû qu'ils ayent soin d'estre Vierges, autant d'esprit que de corps, & de vivre d'une maniere digne d'un estat si parfait, sont regardez, & l'ont toujours esté dans les siècles passez comme la plus belle fleur & la plus pure portion de l'Eglise. Heureuses mille fois les ames auxquelles I. C. fait cet honneur de les mettre au rang de ses Epouses: elles doivent mépriser saintement tous les Epoux & toutes les Epouses de la terre. C'est une grace rare & precieuse, & il n'y en a point de precepte du Seigneur, parce que peu en sont capables. Voicy, dit l'Apostre Saint Paul, le conseil que je donne: *Je croy qu'il est avantageux à l'homme, à cause des fâcheuses necessitez de la vie presente, de ne se point marier. Si vous épousez une femme, vous ne pechez point; & si une fille se marie, elle ne peche pas aussi; mais ces personnes sentiront dans la chair des afflictions & des maux. Or je voudrois vous les épargner. Le temps est court: & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme n'en ayant point. Pour moy je desire de vous voir dégager des soins & des inquietudes. Celuy qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire au Seigneur: Mais celui qui est marié*

s'occupe au soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, & ainsi il se trouve partagé & divisé. Et ayant dit la même chose des personnes de l'autre sexe, il ajoute : Je vous dis cecy pour vous porter à ce qui est de plus saint & qui vous donne un moyen plus facile de vous attacher à Dieu sans distraction... Ainsi celui qui marie sa fille fait bien, mais celui qui ne la marie point, fait encore mieux. Je voudrois, dit-il auparavant, que tous les hommes fussent en l'estat où je suis moy-même, c'est à dire, qu'ils ne fussent point mariez. Mais chacun à son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu : l'un d'une manière, & l'autre d'une autre. Pour ce qui est de ceux qui ne sont point mariez, & des veuves, je leur declare qu'il leur est bon de demeurer en cet estat, comme j'y demeure moy-même. Que s'ils sont trop foibles pour garder la continence, qu'ils se marient : car il vaut mieux se marier que de brûler. Les parens doivent de bonne heure enseigner ces maximes à leurs enfans, & tâcher de leur inspirer de l'amour pour cet estat Angelique, & les y porter même, si Dieu les y appelle, en les élevant d'une manière qui puisse les y disposer : autrement ils doivent les engager dans le Mariage selon les maximes que nous venons d'établir. Comme la reformation des Chrestiens dépend de la bonne éducation des enfans, aussi cette bonne éducation dépend de la sainteté des Mariages, & la sainteté des mariages, d'une jeunesse passée dans la crainte de Dieu & exempte de la corruption du siècle. On n'aura pas de peine à convenir que ceux qui ont eu ce bonheur, ont un très-grand avantage au dessus des autres, pour élever saintement leurs Enfans,



Il est d'importance que les Parens qui ne sont pas entrez dans le Mariage avec de saintes dispositions, reparent leur entrée par la penitence.

MAis si un Pere & une Mere reconnoissent n'avoir pas vécu de la sorte avant leur engagement, & n'estre pas entrez dans le Mariage avec ces dispositions & dans cet esprit, li'un igne chose qu'il leur reste à faire, est de pleurer leur malheur, de regretter du plus profond de leur cœur d'avoir ignoré si long-temps ces veritez, & d'entrez dans les sentimens d'une penitence sincere & veritable, pour demander à Dieu le pardon de la temerité avec laquelle ils se sont engagez dans cet estat avec des dispositions si peu Chrestiennes, & sans s'estre instruits des obligations qui y sont attachées: Car des parens qui ont vécu d'as un long oubly de Dieu, sont incapables de faire connoistre Dieu à leurs enfans, & de leur apprendre les moyens d'aller à luy, s'ils ne reparent les égaremens passez par une parfaite conversion de cœur, par un changement sincere, & par une vie penitente. Sans cela toute la conduite qu'ils tiendroient sur leurs enfans, au lieu de leur estre utile, leur deviendroit tres-pernicieuse. Qu'ils commence donc par bien vivre eux-mêmes, s'ils veulent apprendre à leurs enfans à bien vivre: qu'ils haïssent le mal, s'ils veulent leur en inspirer de la haine: qu'ils retournent à Dieu les premiers, s'ils veulent les y conduire: qu'ils détruisent en eux-mêmes le regne de la cupidité & de l'amour du monde, avant que de pretendre le détruire dans les autres: & qu'ils s'établissent dans la crainte de Dieu & dans la pieté, pour les y établir par leur exemple: Autrement ils se fatiguent en vain, ils travaillent inutilement: & en

se perdant eux-mêmes, ils se rendent responsables au Jugement de Dieu de la perte de leurs enfans & de tous leurs domestiques. Les Peres & Meres, generalement tous ceux qui sont appelez de Dieu à élever & former les enfans dans la crainte de Dieu, & dans une vie conforme à celle de Iesus Christ nostre divin Maistre, doivent donc avant tout estre bien convaincus que pour le faire avec fruit, & d'une maniere qui tourne à leur propre bien, & au salut éternel des enfans, il faut avoir l'innocence du Baptême ou l'avoir réparée par une vie vraiment penitente: ou que s'ils s'y trouvent engagez sans avoir jamais pensé à une chose si importante, ils doivent du moins commencer alors à rentrer dans les dispositions où ils auroient dû estre avant que de s'y engager.

X I.

Le second moyen est de concevoir une haute idée de cette obligation de bien élever ses enfans.

LE second moyen d'y reussir, est d'avoir conçu une haute idée de cette obligation d'élever des enfans pour le Ciel, & de leur apprendre à preferer les biens éternels à toutes les choses du monde. La plûpart des parens n'en ont aucune idée, & leur ignorance sur ce point est prodigieuse. C'est là la cause la plus universelle de la damnation des Peres & des Meres. Saint Chrysostome assure que quand ils auroient de la vertu & de la pieté d'ailleurs, s'ils manquoient à ce devoir qui est le plus grand de tous, & sur lequel ils seront jugez, toute leur pieté n'est qu'une vaine illusion, & toute leur vertu est faulle. Qui oseroit l'avancer, si Dieu même qui parle dans le grand Apôstre, ne le disoit; *Que si quelqu'un n'a pas soin des siens & particulièrement de ceux de sa maison, il renonce à la Foy, & qu'il est pire qu'un Infidele.* Comment ceux qui negligent le salut de leurs en-

22 *Dev. des Parens & des Maistres*
fans peuvent-ils ne pas trembler, lorsque la verité
même, qui parle aux hommes du plus haut des
Cieux, leur assure qu'à son Jugement, qui pese
chaque chose selon ce qu'elle est, ils sont devant
Dieu comme s'ils avoient renoncé à la Foy, &
même qu'ils sont pires que les infideles.

XII.

*La pluspart des Peres & des Meres ont un
soin excessif du corps de leurs enfans, &
ils en ont moins de leurs ames que de leurs
chiens.*

C E n'est pas avoir soin de ses enfans, que de
leur procurer toutes les choses necessaires à
l'entretien d'une vie de peu de jours, & de les
laisser en même temps dans un danger évident de
se perdre pour jamais, en perdant un temps qui
doit durer une éternité. On à un extreme
soin de leur corps, & en abandonnant la plus
noble partie d'eux-mêmes, on la laisse perir sans
aucun scrupule; & on ne considere pas qu'en a-
gissant de la sorte, on met les enfans au rang des
bestes qui n'ont point de raison. On a plus de soin
d'un chien & d'un cheval, que de l'ame de son
fils, ou de sa fille. Pendant qu'on les laisse perir
par l'ignorance, l'aveuglement & le dereglement
du vice, on ne manque à rien de ce qui est neces-
saire pour l'entretien de ces animaux. N'est-ce
pas là un étrange renversement de la Foy, & mé-
me de la raison; il vaudroit mieux estre le chien
de plusieurs, que d'estre leur enfant. Et cependant
cela n'empêche pas qu'on ne se pique de vertu &
de devotion: on pretend même n'estre pas des der-
niers en ce point.

Les Peres & Meres ne doivent point avoir d'autre vûë sur leurs enfans, que d'en faire des habitans du Ciel.

UN Pere & une Mere ne doivent point avoir d'autre vûë sur les enfans dont Dieu benira leur Mariage, que de donner en leur personne des enfans à l'Eglise, des membres à Iesus-Christ, des heritiers à Dieu, des Temples vivans au St Esprit, des habitans au Ciel, des compagnons de bonheur & de gloire aux Anges & aux Saints pour l'éternité. Ce doit estre là toute leur avarice, de procurer à leurs enfans les richesses éternelles de la vertu & de la sainteté, ce doit estre toute leur ambition de les élever aux grâdeurs de la Ierusalem celeste, & d'en faire des Saints & des amis de Dieu. Point d'autres richesses, point d'autre fortune, point de party que celuy-là. Tout le reste leur doit paroistre de la boüe & au fumier, selon la parole de Saint Paul; ils leur doivent inspirer un très-grand mépris du monde, pour l'Or & l'Argent, pour les biens perissables, & pour les vanitez & les grandeurs de la Babilone du Siècle. Tout cela n'est pas un grain de sable, selon la parole de l'Ecriture en comparaison de la pieté d'un serviteur ou d'une servante de Dieu.

Les Enfans ayant esté consacrez à Dieu par le Baptême, n'appartiennent plus à leurs Parens, mais à Dieu, qui ne les leur remet entre les mains qu'afin qu'ils leur conservent le tresor de la grace qu'ils y ont receüe.

ILs ont consacré leurs enfans à Dieu par le Baptême. On y a renoncé pour eux à Satan, au péché, au monde, & à tout ce qui luy appartient,

24 *Dev. des Parens & des Maistres*

On leur a donné des pareins & marceines, afin de répondre pour eux. C'est à cette condition qu'ils ont esté lavez dans le sang de IESUS-CHRIST, qu'ils ont esté par la vertu toute-puissante de sa grace dégagez des liens du Demon, & purifiez des souillures du peché; qu'ils ont esté sanctifiez & revêtus de l'innocence, qui les a rendus enfans de Dieu. Ils ne sont plus à eux, c'est à Dieu qu'ils appartiennent. Ils ont esté à eux, dans leur premiere naissance, qu'ils avoient tiré d'eux: mais en même temps ils estoient *Enfans de la colere de Dieu*, Esclaves de Satan & du peché. Depuis que Dieu leur a fait trouver par un effet de sa misericorde infinie, une seconde naissance dans le sein de son Eglise, & qu'il les a rendus les heritiers de son Royaume & de sa gloire, il est juste qu'ils appartiennent plus à Dieu & à l'Eglise leur seconde Mere, qu'à leurs premiers parens. Il veut cependant les leur remettre entre leurs mains, non pour les faire devenir une seconde fois les enfans d'Eve, en leur donnant encore la mort par le poison de l'amour du siecle, que la prostituée de l'Apocalypse presente à boire à tous ses enfans; mais pour conserver soigneusement dans leurs cœurs le vin precieux de la grace, qui les rend purs à ses yeux, & même pour la faire croistre en eux jusqu'au jour qu'il luy plaira de les redemander.

XV.

Les Enfans sont des Vases qui contiennent les tresors du Ciel, & que les Peres & Meres ont en dépost pour en rendre un compte rigoureux. S'ils les laissent perdre, ou s'ils en veulent disposer selon leurs volontez particulieres, ils se perdent eux-mêmes.

ON doit donc conclure de là qu'un Pere & une Mere ne peuvent regarder leurs enfans après

après le Baptême, que comme de très - précieux dépôts que Dieu leur a mis entre les mains, dont il leur demandera un compte très exact. Ils ne peuvent les négliger sans infidélité : ils ne peuvent en disposer selon leurs volontez particulières, sans une injustice très criminelle : & ils ne peuvent les laisser perdre, sans perdre leur couronne & leur récompense, & sans s'engager à estre jetté dans les prisons éternelles, pour y recevoir la juste punition de leur ingratitude. Ce sont à la vérité des *Vases de terre*, pour user des termes de Saint Paul, mais ce sont des vases qui renferment les tresors du Ciel, des perles & des diamans d'un prix infiny. Loin de les dissiper, d'en ternir l'éclat, ou de les exposer aux voleurs, il veut qu'ils employent tout ce qu'ils ont de force, de pouvoir, & d'industrie pour les multiplier, & les embellir, afin de les luy rendre plus éclatans & plus purs, qu'ils ne l'estoient quand ils les ont reçûs de sa main. Le moins qu'ils peuvent faire, c'est de craindre autant que leurs enfans ne se corrompent, & perdent leur innocence par l'*enchantement* du siècle, que les Dames du monde craignent de perdre leurs pierreries, ou de salir leurs vains ajustemens.

XVI.

Ce qui corrompt les Enfants vient du dedans ou du dehors. L'ennemy du dedans est la concupiscence. Ne pas laisser les Enfants à eux mêmes, & veiller beaucoup sur eux.

Ils doivent d'autant plus redoubler leurs soins pour conserver ces tresors, que les vases qui les contiennent sont fragiles, qu'il y a de voleurs & d'ennemis qui les assiegent de toutes parts pour les enlever. Il faut qu'ils sachent que ce qui corrompt l'innocence des Enfants, peut venir du dedans, ou du dehors. Souvent ces petites ames

ont corrompues au dedans avant qu'on s'en apperçoive ; tantost par la colere , le ressentiment , & la haine ; tantost par la gourmandise , ou l'impureté ; tantost par la vanité , l'orgueil , l'ambition , ou l'avarice , & quelquefois par toutes ces passions ensemble. Le cœur de l'homme est une source féconde de toutes sortes de vices , toutes les inclinations tendent au mal dès son enfance , & l'entraînent dans le précipice , si on n'en a été le cours par une sainte éducation & une discipline salutaire. Cette pente que l'on a au mal qui s'appelle *Concupiscence* , est le plus grand & le plus mortel ennemy de l'homme. Il est tout au dedans , il le porte par tout , il est une partie de luy-même , & il est prest à tout moment de luy faire des blessures profondes , s'il ne se tient continuellement sur ses gardes pour ne luy rien pardonner. Un enfant n'est pas encore en estat de combattre , de veiller sur soy , ny même de reconnoître cet ennemy agreablement cruel : il prend les blessures pour des caresses , parce qu'elles consistent à suivre son inclination , & accorder aux sens & à la chair ce qu'ils demandent ; & il n'a pour règle de conduite que les sens , lorsqu'on le laisse à soy , & qu'il n'est point réglé par une raison & une conduite supérieure.

XVII.

La plupart des Parens laissent leurs enfans sans éducation , on ne leur donne qu'une éducation humaine qui n'inspire que l'esprit du monde. On donne à l'Eglise ou la Religion ceux qui ne sont pas propres pour le siècle.

Cest la source ordinaire de la corruption de la jeunesse. Les parens la plupart sont tout plongez dans les affaires , dans les emplois , dans

le monde, ils sont le plus souvent pleins de l'esprit du siècle, ou même dans les desordres visibles & grossiers. Ils sont incapables d'élever leurs enfans pour le Ciel, il faudroit pour cela qu'ils agissent contre leurs propres lumieres & contre leur pente naturelle. Ils ignorent même très-souvent les maximes qui seules peuvent former la crainte de Dieu & la pieté dans leurs Enfans. Ou ils les laissent à eux mêmes, & ne leur donnent aucune éducation; ou s'ils leur en donnent quelqu'une, ils ne les élèvent que dans le faste, la vanité, l'orgueil & l'intérêt; ils les forment sur leur modele; ils leur donnent le caractère qu'ils veulent qu'ils ayent un jour pour en faire les victimes de leurs pretentions toutes profanes? & les sacrifier à l'Idole du monde. On veillera sur leur maintien, sur leur contenance, leur air, leur maniere, leur allûre; mais on ne veille point sur leurs inclinations ny sur leur conduite par rapport à Dieu & à sa Loy. On observera s'ils sçavent bien mesurer leurs pas, mais non si leurs démarches sont mesurées sur l'Évangile, s'ils marchent droit dans la voye du Ciel. On s'appliquera à voir s'ils sçavent faire la reverence, s'ils feront bien le compliment, s'ils parlent de bonne grace; mais jamais on n'examine s'ils sçavent rendre au Createur l'adoration & les hommages qu'il demande de la creature, s'ils sçavent luy parler dans la sincerité du cœur, & avec pieté & humilité dans la priere, s'ils sçavent parler ce langage chrétien qui édifie, & qu'un Chrétien est obligé de parler indépendamment des loix du monde. On considere s'ils seront habiles à se contrefaire, à dissimuler leurs sentimens, à gagner le monde, & à s'insinuer dans les bonnes graces des Grands; & en même temps on se met peu en peine s'ils seront habiles à démêler les pièges, les artifices & les tromperies du siècle & du demon, qui en est le prince; à les éviter par une sagesse.

*Maux effroyables qui sont les suites
d'un si grand abus.*

Mais ce qui devrait estre pleuré avec des larmes de sang, on voit le revenu de l'Eglise, le patrimoine du Crucifix, le prix avec lequel les fideles ont racheté leurs ames de la servitude du peché; en un mot, la substance des pauvres, devenir la matiere du luxe, du faste & de la vanité des hommes, servir à la mollesse & aux délices d'une multitude de gens sans employ & sans occupation, fournir aux dépenses du jeu & du divertissement: ou enfin on en fait le patrimoine d'une famille que l'on relève, ou que l'on tire de la poussiere où elle avoit toujours esté. On voit les charges de l'Eglise usurpées par des gens qui n'y cherchent que la gloire ou le profit, sans avoir aucun dessein d'en remplir les devoirs; on qui ne s'en acquitte que d'une maniere qui n'a que le monde pour principe, & qui ne respire que vanité & ostentation. On voit les ames abandonnées en proye à des voleurs & à des loups, ou à des mercenaires, qui les laissent égorger sans se mettre en peine que de se repaistre. On voit enfin tout le peuple scandalisé par la mauvaise conduite de ceux que l'on a ainsi élevez sur le chandelier sans autre vocation que celle de la cupidité; & où au lieu d'estre des Lampes ardentes & luisantes, ils ne jettent qu'une fumée puante qui repand de toutes parts, non la bonne odeur de Jesus-Christ, mais l'odeur empoisonnée des passions mondaines.



*Les Enfans non élevez ne se portent qu'au vice,
l'Éducation humaine les porte vers le monde,
& à une vertu toute payenne.*

Tous ces maux & une infinité d'autres dont je ne parle point, ne viennent que de la maniere toute profane dont les parens élevent leurs enfans. Car ces petites ames prennent toutes les impressions qu'on leur donne, n'estant pas encore capables de discernement, ny de conduite. Les enfans ne suivent que ce qu'ils voyent, ce qu'ils entendent, ce qui touche leurs sens, ce qui leur donne du plaisir, ce qu'ils trouvent au dedans d'eux; & c'est ce qui les fait tóber infalliblement dans le libertinage, dans la debauche, & dans l'impureté, & les autres passions grossieres, par ce que la concupiscence & l'âge les y portent, lorsqu'on les abandonne à leur volonté. Et si par une éducation réglée on employe les suites de ses déreglemens, on ne fait autre chose que de faire changer d'objet à la concupiscence, qui au lieu de tendre vers une vie déreglée, se tourne vers le monde plus fin & plus déguisé; ce que l'on veut faire passer pour une vertu plus sage, plus prudente & plus polie; mais qui, selon la verité, est d'autant plus abominable aux yeux de Dieu, qu'elle a plus d'éclat aux yeux des hommes.

*La seule éducation Chrestienne preserve la
jeunesse de l'un & l'autre de ces écueils. Il
faut observer de loin les inclinations des
enfans. Artifice du demon pour les corrom-
pre.*

LA seule éducation Chrestienne, qu'un bon Pere & une bonne Mere donnent à leurs

enfans, les preserve ordinairement de l'une & de l'autre de ces deux extremittez, & peut arrester les assauts & les attaques de cet ennemy domestique qui les accompagne par tout. Et ceux qui veulent les defendre contre ses blessures, ne scauroient trop s'appliquer à veiller continuellement sur eux, en observant de pres toutes leurs inclinations, leurs passions, leurs démarches, afin de reformer tout ce qu'ils y aperçoivent de deregulé, & ce qui pourroit même long-temps après les acheminer vers le vice, ou vers le monde, quoy que ce ne fût que peu à peu & insensiblement. Car pourvû que l'ennemy les corrompe & s'acquierre un empire sur eux, il se met peu en peine que ce soit plustost ou plustard: & il y réussit même souvent mieux en ne s'avancant que par un progresz insensible, que s'il vouloit precipiter leur chute. Il luy suffit de voir de loin dans un enfant quelque semence de mort, qui luy fait esperer de l'avoir un jour, en prenant ses réps & les mesures selon les ouvertures qu'il luy donnera: il ne laisse pas cependant de laisser beaucoup de reglement & de modestie extérieure dans cet enfant, & de le laisser vivre en paix, afin d'endormir, pour ainsi dire, des parens Chrestiens, & de le faire tomber par de petites avances dans le piège qu'il luy tend en secret. C'est pourquoy un Pere & une Mere doivent opposer à cette prudence & à ces artifices diaboliques, la prudence du serpent, pour prévoir de loin les chutes & les dangers où leurs Enfans pourroient estre engagez un jour par quelque une de leurs inclinations, ou par quelque sentiment qui ne seroit pas conforme aux maximes de l'Évangile: comme seroit une pente au jeu, & aux divertissemens du siècle, à voir le monde, à paroistre, à vivre dans les délices & dans l'oisiveté, à la vanité des habits & des ajustemens, à

32 *Dev. des Pères & des Maîtres*
estre riche, à mépriser les pauvres & les personnes
affligées comme des gens malheureux ; à estimer
les Riches & les Grands comme des gens heu-
reux ; à donner d'un autre costé légèrement & par
foiblesse dans les devotions apparentes & mal re-
glées ou préjudiciables au devoir essentiel &
principal, ainsi du reste. Et lorsqu'ils ont remar-
qué en eux quelque chose de semblable, ils doivent
appliquer tout l'art d'une sagesse Chrestienne, fer-
me, charitable & pleine de douceur à ruiner peu
à peu en eux ces petits commencemens du regne
de la cupidité, qui croist toujours & se fortifie
de plus en plus lorsqu'on la neglige ; & à établir
sur ses ruines la regle de la charité, dans laquelle
il est important qu'un Chrestien soit fondé & en-
raciné de bonne heure, pour se préserver de la
corruption du siècle.

X X I.

*Des ennemis du dehors. Les premiers sont
les malins esprits.*

MAIS le mal vient souvent des ennemis du
dehors, qui se joignent à ceux dont nous
venons de parler. C'est aussi ce qui demande
leurs soins & leur application. Ces ennemis sont
les esprits de malice, que saint Paul dit estre re-
pandu dans l'air, qui veillent sans cesse à la perte
des hommes, & qui en veulent particulièrement à
l'innocence encore tendre de ces petites ames,
sçachant que si dès eec âge ils les peuvent faire
tomber dans leurs filets, il leur sera difficile de ja-
mais s'en dégager, selon ce que dit l'Ecriture,
*qu'un enfant continuë ordinairement de vivre jus-
qu'à la fin de la maniere qu'il a commencé de vi-
vre en sa jeunesse.* Mais ces esprits artificieux ne
se rendent pas visibles, dans le dessein qu'ils ont
de perdre les enfans, & d'éteindre en eux la piété
naissante, comme Herode qui voulait faire mou-

rit l'Enfant I e s u s , fit un si horrible carnage
de tant d'Enfans.

X X I I.

*Les seconds sont les autres enfans , les jeunes
filles, & tous ceux de l'un & de l'autre sexe,
dont le demon se sert pour les détourner du
bien & les porter au mal.*

Ces meurtriers des ames se cachent dans les
autres enfans dont ils sont déjà maistres. Ils
se servent de jeunes hommes, de jeunes filles, de
personnes plus avancées en âge, de tout sexe, de
toute condition, comme de suppost & de mini-
stres de leurs desseins. Ils leur inspirent de les por-
ter au mal ou par leurs discours, ou par leurs
mauvais exemples. Les laquais, les valets & les
servantes, sont les plus dangereux de ces supposts
du demon : & comme ils sont ordinairement très
peu Chrestiens, pour ne rien dire de plus, par la
faute des chefs de famille, les enfans ne peuvent
avoir de liaison & de familiarité avec eux, sans
y trouver la perte de leurs ames, & y apprendre
souvent des vices qu'ils ne quittent jamais. La
plupart des enfans estant très-mal evez, s'ap-
prennent les uns aux autres mille moyens de faire
le mal : un seul qui est corrompu, est capable de
de perdre tous ceux d'un quartier. C'est un piège
que le demon tend aux plus innocens, & qui luy
reussit le plus souvent. C'est ce que les parens doi-
vent sans comparaison plus craindre, que les
Meres des Innocens ne craignoient l'épée d'He-
rode. Ceux-cy sont d'autant plus dangereux,
qu'ils font mourir les ames tédres par les caresses,
par le plaisir, par le jeu & le divertissement,
enfin par mille attrails qui charme le cœur par
les sens, & qui répondent aux inclinations : C'est
pourquoy à moins que ceux qui sont chargez du
soin des enfans, n'ayent beaucoup de vigilance &

24 *Dev. des Parens & des Maistres*

de circonspection, pour se tenir toujours en sentinelle, & pour avoir sans cesse l'œil sur leurs enfans, ils leur laisseront enlever le trésor de l'innocence, ces petites ames cheres de Dieu, deviendront les victimes de la fureur du demon contre I E S U S- C H R I S T.

XXIII.

Malheur des Parens qui laissent perdre leurs enfans. Leur unique affaire est de les preserver du mal, & de les porter à Dieu. S'ils la negligent, toute la devotion qu'ils pourroient avoir d'ailleurs, leur est inutile.

Cependant un Pere & une Mere doivent estre persuadez que la perte de toutes les richesses du monde n'est pas comparable à celle-là : qu'il vaudroit mieux pour eux se voir reduits à mendier leur pain, & à la derniere extremite, que de laisser corrompre par quelque vice que ce soit ou charnel, ou spirituel, l'innocence d'un de leurs enfans ; & que si faute d'avoir veillé sur leur conduite & d'avoir travaillé seulement à les rétablir dans la crainte de Dieu, & les y affermir, ils ne luy remettent pas au dernier jour entre les mains leurs ames pures & sans tache, la leur propre en répondra, & sera livrée pour celles qu'il auront perduës par leur negligence, trouvant sur leurs comptes tous les detordres de leurs enfans. Aussi l'unique affaire des Parens est celle-là toutes leurs pensees, leurs desseins, leurs paroles, leurs actions & leurs occupations ne doivent avoir pour but que de former l'amour de Dieu & le mépris du monde dans le cœur de leurs enfans, & de les éloigner du vice, & généralement de tout ce qui les peut corrompre. Toutes leurs entreprises & leurs desseins doivent se terminer à cela, tant de dévotion qu'il leur plaira, mais s'ils negligent.

cette affaire, pour laquelle Dieu les fait paître, ils se fatiguent inutilement, & toutes leurs peines ne se terminent qu'à une mort éternelle. Tout ce qui a été dit jusqu'icy du second Moyen, servira à faire connoître l'importance de cette obligation: mais ce ne seroit encore que beaux projets, si on ne passoit au troisième Moyen.

X X I V.

Le troisième Moyen est d'instruire dès l'enfance. Les Enfants sont autant capables d'apprendre le bien dans cet âge, que d'apprendre le mal.

LE Troisième moyen de procurer que les enfans demeurent dans la sainteté qui leur a esté communiquée au Baptême, est de les instruire des maximes de nostre sainte Religion, & de commencer à les leur inspirer dès qu'ils sçavent prononcer quelques paroles. Si dès cet âge les enfans sont capables d'apprendre des sottises & des sottises, comme on le voit par expérience dans la plupart des familles, où les Peres & Meres, les serviteurs & toutes sortes de personnes, abusant de l'innocence & de la simplicité agreable de ces petites ames, prennent un malheureux plaisir à leur faire dire des choses dont ils rendront un terrible compte au souverain juge. Ne peut-on pas aussi facilement & avec bien plus d'honneur & d'utilité, leur apprendre de bonnes choses, pour jeter dans ces terres tendres des semences de vertu qui produiroient leur fruit dans le temps? Les enfans à cet âge sont incapables de loix & de preceptes, n'ayant pas encore l'usage de leur liberté & de leur raison: il est vray. Mais aussi ne faut-il pas attendre l'usage de la raison pour les disposer au bien, puisqu'on ne l'attend pas pour les disposer au mal. On ne jette pas une semence dans la terre afin qu'elle produise incontinent

son fruit, & qu'il en sorte en un moment du bled tout formé, ou un arbre: & la terre ne produiroit ny l'un ny l'autre, si elle n'en avoit reçu la semence dès les temps mêmes qu'elle ne pouvoit pas en produire les fruits. Un enfant est une terre qui reçoit la semence de la vertu, la semence de la vie éternelle. Le tems d'en produire les fruits est l'usage de raison: c'est alors sans doute qu'il porte ses premiers fruits, bons ou mauvais en se portant au bien, ou au mal. Il en fera infailliblement de conformes à la semence qu'il aura reçue auparavant, & non à celle qu'il n'aura point encore reçue. S'il trouve dans son esprit & dans sa memoire des idées & des maximes corrompues, ils les suivra: s'il y trouve des idées & des maximes Chrétiennes, elle le préserveront de la corruption avec le secours de Dieu: S'il n'en trouve ny bonnes ny mauvaises, ce qui paroît impossible, il sera entraîné par la concupiscence & par l'impression des choses sensibles, & son ame demeurera toute piégée dans les sens, eôme avant l'usage de raison; ce qui ne peut plus estre indifférent, ny innocent, depuis que la raison doit agir & avoir l'empire. Il est donc de trop grande importance de ne leur apprendre rien de mauvais, & même de leur apprendre quelque chose de bon & de salutaire si tost qu'ils ont l'usage de la parole, pour ne pas dire avant même qu'ils puissent parler. Pourquoi, par exemple, ne leur pas faire pronocer en begayant le Nom de Dieu, & de la sainte Trinité, le Nom adorable de JESUS, les noms des Saints, & particulièrement de la sainte Vierge; Saint Jérôme écrivant à Læta, veut que les mots qui serviront à dénouer la langue de la fille, & à luy apprendre à pronocer, soient les noms des Apostres, des Prophetes & des Patriarches, & les noms qui composent la Genealogie de Notre-Seigneur, rapportée

écrite dans Saint Mathieu & saint Luc. Afin, dit-il, que s'en servant pour un autre usage, elle remplisse sa memoire des choses dont elle doit un jour se souvenir. Il luy conseille de luy faire apprendre par cœur le Psautier, des Livres de Salomon, Job, l'Évangile, les actes des Apôtres, leurs Épîtres, & tout le reste de l'Écriture de suite, Il donne le même avis à Gaudence pour l'Instruction de sa fille, & il veut qu'il luy fasse apprendre une partie de ces Livres depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze.

XXV.

*Maniere d'instruire les enfans dès le bas âge
& quelles choses on leur doit apprendre.*

UN Pere & une Mere soigneux pouroient dès les plus tendres années apprendre à leurs enfans les noms des vertus Chrétiennes, leur en parlant comme des choses aimables & précieuses; & les noms des vices, leur en parlant avec horreur, afin de leur inspirer dès le commencement & lorsque les objets font des impressions profondes & ineffaçables dans les ames tendres, que l'amour de la vertu, & la haine du vice. Pourquoi ne leur pas parler du bonheur de ceux qui ont bien vécu, & du malheur des méchans, en leur expliquant, autant qu'ils en sont capables, ce que c'est que de bien vivre, & d'être méchant. Pourquoi, ne leur pas parler du Paradis comme de nostre patrie; & de l'Enfer comme d'un lieu de suplices, de la mort dont le moment est incertain; du jugement, où l'on doit rendre compte de tout; & de la vie qui le doit suivre, afin de leur donner de bonne heure cette idée que cette vie que l'on mène sur la terre est peu de chose, qu'on en doit faire peu d'état, & de tous les faux biens que l'on y peut posséder; & que tout le soin d'un Chrestien doit être de l'em-

prier tout au service de Dieu, & d'en faire, aussi bien que de toutes les choses qui en dépendent, un si saint usage, qu'elle se change pour luy à la mort en une vie heureuse & éternelle: au lieu que ceux qui font leur Dieu de la vie du corps, & des avantages qui la suivent, ne peuvent esperer après la mort qu'une vie éternellement malheureuse.

XXVI.

Des même Sujet.

UN Pere & une Mere ne doivent pas manquer à bien faire connoître Jesus-Christ à leurs enfans, dès qu'ils peuvent entendre ce qu'on leur dit. Ils doivent leur apprendre avec soin tout ce qu'il a souffert pour nostre salut: que s'ils ont eu le bonheur de devenir les enfans de Dieu & de son Eglise au Batême, ç'a été par la grace de ce divin Sauveur, qui leur a meritée par sa Mort, & que sans cela nous étions tous perdus. Il peut estre utile de leur repeter souvent qu'étant Dieu il a voulu devenir enfant comme eux, pour les faire devenir ses freres & sœurs & enfans de Dieu; & en même tems pour apprendre à tous les enfans la maniere dont ils doivent vivre, s'ils veulent aller au Ciel, & le voir face à face: que que lors qu'il étoit petit comme eux, il étoit modeste, sage, humble, obéissant, soumis à son Pere & à sa Mere; qu'il les honoroit & respectoit, qu'il n'avoit point de mensonge, ny de mauvais discours dans la bouche, qu'il n'en écou-toit point, qu'il ne hantoit point les petits libertins, ny les libertines, qu'on ne le voyoit point jouer, badiner, ni courir d'un côté & d'autre, qu'il n'aimoit point l'avantité, ny les modes dans les habits, qu'il aimoit au contraire à être vêtu pauvrement & comme le fils d'un Charpentier, qu'il mangeoit sobrement, qu'il dormoit peu, qu'il étoit soigneux de se lever, de prier Dieu,

de travailler sans perdre de tems, & qu'il faisoit les actions les plus basses du ménage; comme de servir son Pere & sa Mere, de leur preparer à manger, de travailler à la boutique de saint de Joseph; qu'enfin on ne le voyoit jamais oisif & sans occupation; qu'il alloit aux fêtes au Temple avec ses parens, quoy qu'il y eût beaucoup de chemin à faire; qu'on l'y voyoit dans une modestie & dans un respect qui faisoit voir à tout le monde quelle étoit sa piété. On peut leur dire encore plusieurs autres choses semblables, pour leur inspirer l'amour de l'Enfant Jesus, & les porter ainsi à imiter ce divin modèle de tous les enfans.

XXII.

Du même sujet.

IL est même d'importance de leur apprendre le plus tôt que l'on peut, qu'ayant pu être riche, & naître de parens puissans, puisqu'il étoit le Createur de toutes choses, il a choisi de naître de parens pauvres & de si basse condition, que Saint Joseph étoit Charpentier, qu'il est né dans une étable, qu'il a esté couché sur la paille au milieu des animaux, qu'il a voulu être pauvre toute sa vie, & mourir encore dans une pauvreté plus grande sur un gibet infame au milieu de deux voleurs, comme s'il eût esté le plus méchant homme du monde, quoy qu'il fût la sainteté même; qu'il s'est abaissé à ces états, & qu'il est mort de la sorte, uniquement parce qu'il l'a voulu, par un effet de sa miséricorde, & pour nous racheter du péché & de la mort éternelle; qu'outre le péché originel que nous avons reçu de nos premiers parens, & qui nous avoit tout enveloppé dans la même masse de perdition, nous nous serions nous mêmes engagés de plus en plus dans d'autres qui nous au-

40 *Dev. des Parens & des Maistres*
roient fait perir sans ressource, s'il n'avoit bien
voulu donner sa vie & son sang pour nous en
meriter le pardon, & la grace de penitence.

XXVIII.

*Utilité que les enfans retirent de ces instru-
ctions. Les parens doivent avoir de bons livres.*

UN Pere & une Mere soigneux de leur salut
& de celuy de sa famille, & qui auroient
soin de s'instruire eux-mêmes de ces verités, en
pouvoient remplir de bonne heure l'esprit de
leurs enfans comme en les divertissant, & sans
les gêner. A mesure qu'on les instruit leur esprit
se forme, & devient capable des plus importan-
tes verités. Ils les retiennent du moins par cœur,
& en un âge plus avancé ils trouveront ces lu-
mieres & ces connoissances dans leur memoire,
ils les comprendront, elles seront autant de se-
mences qui y produiront les fruits de la pieté &
de la crainte de Dieu. S'ils sçavent lire ils peu-
vent avoir quelques bons Livres, & particuliere-
ment un nouveau Testament, une Imitation de
Jesus-Christ, une Instruction sur la Penitence,
une Histoire de la Bible, les Heures de Mon-
sieur le Tourneux, l'Histoire de la Vie de No-
stre Seigneur par le même Auteur, & quelques
autres semblables, & en lire tous les jours, pour
y apprendre eux-mêmes les devoirs d'une ame
Chrétienne, pour y conformer leurs affections,
leur vie & leur conduite, & ensuite instruite
leurs enfans, à mesure qu'ils croîtront, de ce qui
est nécessaire pour leur sanctification, & de ce
qui leur est proportionné.

XXIX.

*Maximes fondamentales de l'Evangile qu'il
faut persuader souvent aux enfans.*

Comme le saint Evangile contient les reg'es
infaillibles que Jesus-Christ nous a prescrites.

pour bien vivre, & sur lesquelles nous serons
jugez au dernier jour, ils doivent avoir grand
soin de leur apprendre & de leur en repeter sou-
vent les saintes maximes. Par exemple, que les
pauvres, qui le sont d'esprit & de cœur, sont bien-
heureux, parce que le Royaume du Ciel est à eux,
& qu'au contraire les riches sont malheureux,
parce qu'ils ne manquent de rien, & qu'ils ont
toute leur consolation sur la terre: que ceux qui
pleurent leurs pechez, qui souffrent quelque chose
pour l'amour de Dieu, sont bien-heureux: &
qu'au contraire ceux là sont mal heureux qui pas-
sent leur vie dans les ris, dans la joye, dans les
vains divertissemens & les plaisirs: qu'il faut
aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de
toute ses pensées, & de toutes ses forces: & qu'il
ne faut point aimer le monde, ny les choses du mon-
de; qu'il faut aimer son prochain comme soy-même,
& même ses plus grands ennemis; qu'il faut prier
pour eux & leur faire du bien; ne faut jamais faire à
personne ce que nous ne voudrions pas qu'on nous
fist; & qu'il faut faire aux autres tout le bien que
nous voudrions que les autres nous fissent: qu'il
faut renoncer à l'amour de tout ce qu'on peut
posseder & desirer sur la terre, pour ne desirer
que le Ciel: qu'il faut porter sa croix tous les jours
de sa vie, & suivre Jesus-Christ, en vivant com-
me luy pour avoir part un jour à sa gloire: Quo-
rions ceux qui ne font pas penitence, periront; &
qu'il faut par consequent se resoudre à être éter-
nellement perdu, si on n'aime à mener une vie
de travail, d'humilité & de penitence.

XXX.

*Ne pas permettre que les enfans entendent des
entretiens contraires à ces saintes maximes.*

ON ne sauroit exprimer le bien qu'un Pere &
une Mere procureront à leurs enfans en leur

apprenant ces saintes maximes dès leurs plus tendres années, & en les leur expliquant souvent avec amour & avec douceur. Mais un de leurs plus grands soins doit estre de prendre garde qu'ils ne fréquentent pas des gens qui leur en apprennent de contraires à celles-là. Car les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs, dit l'Apostre. Il ne faut point souffrir, par exemple, que les enfans vivent & conversent avec des gens qui louent devant eux les vanitez, les richesses, les grandeurs du monde, ceux qui font fortune, qui s'enrichissent, & qui se pouffent, ny les festins & la bonne chere, ny le jeu, ny la danse, ny les divertissemens, ny ceux qui se vantent, & qui ne sont pas gens à se laisser faire un affront, ou une injure, ny generalement ce qui est vicieux & déreglé, ou ce qui appartient au monde & à ses damnables coustumes ou maximes. Il ne faut pas non plus, si cela se peut, qu'ils entendent blâmer la vertu, ny les personnes vertueuses, ny rien de ce qui a rapport au service de Dieu, ou à sa parole; ou qu'ils apprenent dans leur enfance rien de ce qu'il leur faudra oublier un jour pour se sanctifier, selon la parole de saint Jerôme. Car il est bien difficile, ajoute ce saint Docteur, d'effacer les impressions qu'on a prises dans les premieres années de la vie.

X X X I.

Veiller beaucoup afin qu'ils n'entendent pas des discours qui puissent donner atteinte à leur chasteté.

UN grand homme de nostre siècle ne vouloit pas même permettre qu'on louât la beauté des femmes ou des filles en presence des garçons, ny par consequent les jeunes hommes bienfaits en presence des filles. Et assurément ce grand homme, dont la pieté étoit aussi solide &

éclairée, que son esprit étoit rare & élevé, ne se trompoit pas : & si les Peres & les Meres sçavent ce que c'est que la pureté & la chasteté, & quelle est la pente de l'homme au mal dès son enfance, le seul témoignage de leur conscience les portera à prendre cette précaution pour conserver à leurs enfans pure & inviolable cette innocence virgineale qui est la mere de toutes les vertus. Ces discours forment facilement dans les cœurs tendres des affections humaines, qui à la fin se peuvent terminer à un amour déréglé. Ils leur font venir du moins un desir de regarder ceux qu'on loue, de rechercher leur conversation & leur amitié, ce qui allume peu à peu les flammes de l'impureté. Il n'y a rien de plus délicat, ny de plus facile à flétrir & à perdre que la chasteté dans ces plus petits enfans-mêmes. Il ne faut pour cela qu'une parole, un regard, la vue d'une petite liberté. Une pensée un peu contraire à l'honnêteté, est une étincelle qui tombant dans l'ame d'un enfant, y allume souvent des incendies que rien ne peut éteindre. C'est en ce point qu'un Pere & une Mere doivent redoubler leur vigilance sur leurs enfans de l'un & de l'autre sexe, afin de ne les perdre presque jamais de vue, & ne point les exposer aux traits enflammés du mauvais esprit. S'il arrive, que les enfans entendent de semblables discours, les parens doivent le plustot qu'ils peuvent en effacer les impressions, en leur enseignant des maximes contraires, en blâmant en leur présence ce que les autres ont loué, ou louant ce qu'ils ont blâmé, sans que les enfans s'apperçoivent, si cela se peut, qu'on le fait exprés, si ce n'est qu'ils en parlent eux-mêmes. Il n'est pas nécessaire après cela d'avertir qu'il ne leur faut jamais permettre d'être en la compagnie de ceux ou de celles qui n'ont dans la bouche que des paroles sales & deshonnêtes, ou à doubles sens,

dont les entretiens sont tout corrompus, qui sont sujets à la médifance, au mensonge aux juremens, aux bouffonneries, aux railleries, aux querelles, aux disputes, & autres choses semblables. Tout cela est trop grossier, pour que des Parens qui craignent Dieu, n'en éloignent pas leurs enfans, & ne leur en inspirent pas une horreur extreme. Il ne faut qu'un moment pour effacer du cœur de ces petites creatures toutes les bonnes impressions que leurs instructions y auroient peu faire en plusieurs années, s'ils n'avoient pas soin d'éloigner d'eux tous ces discours.

XXXII.

Le quatrième Moyen est le bon exemple des Parens. Ne rien faire devant les enfans qu'ils ne puissent imiter sans peché.

MAIS toutes les instructions de paroles, & toutes ces précautions serviroient de peu, si elles ne sont soutenues par leurs actions & par toute la conduite de leur vie. Le bon exemple est une puissante instruction, qui rend les paroles penetrantes & toutes de feu, & sans lequel tous les discours de pieté sont muets & languissans. Les Parens doivent donc avoir pour maxime, que ce seroit un tres grand crime de renverser par leurs actions ce qu'ils édifieroient par leurs paroles, en donnant mauvais exemple à leurs enfans; & de les entraîner dans le vice par leur conduite peu Chrétienne, lorsqu'ils employeroient les paroles pour les en éloigner: Que jamais ils ne doivent faire devant eux comme dit^e saint. Jérôme, ce qu'ils ne pourroient imiter^e sans peché, & que les enfans ne doivent rien^e voir en leur conduite qui les puisse porter au^e mal. Les enfans ayant du respect pour leurs Parens, ils ne se porteront pas à condamner leurs actions: & comme ils ne sont pas capables de

choisir dans leurs personnes ce qu'ils y doivent honorer, souvent ils aiment & ils estiment les vices mêmes qui sont en eux, & épousent facilement leurs sentimens les plus dangereux. Tout ce qu'un enfant peut faire dans un âge si foible & si tendre, dit Saint Augustin, c'est de considérer ses patens, & de faire aveuglement ce qu'il leur voit pratiquer. De sorte que la corruption qui regne dans le monde, ne vient que du mauvais exemple que les patens donnent à leurs enfans.

XXXIII.

Il faut re'pêcher la presence de ses enfans estre devant eux dans une grande retenue.

UN enfant qui voit tous les jours agir son Pere, & encore plus souvent sa Mere, qui voit leurs moindres fautes, & prend l'idée de leurs moindres passions, s'y accoustume & s'y naturalise; il se forme lui-même sur ce modele. Il croiroit ne pas bien faire, s'ils ne parloit & n'agissoit comme son Pere & sa Mere, s'il ne les imitoit dans toute sa conduite. Les Peres & Meres doivent donc extremement veiller sur eux mêmes, & comme trembler en la presence de leurs enfans, de peur qu'ils n'aperçoivent en leur vie quelque chose qui les entraîne dans le precipice. Qu'ils aient sans cesse devant les yeux ces terribles paroles de JESUS CHRIST dans l'Evangile: *Si quelqu'un est un sujet de chute & de scandale à un de ces pe'ties qui croient en moy, il vaudroit mieux qu'on luy attachast au cou une de ces meules qu'un âne tourne, & qu'on le jettât dans la mer.* Ils doivent estre persuadez que s'ils tombent, ils font tomber leurs enfans avec eux; que s'ils pe'chent, ils pe'chent pour eux & en eux, & que leur pe'ché est d'autant plus grand que celuy des personnes particulieres, qu'il est un lu-

jet de ruine à leurs enfans & à tous ceux de leur maison. Ils doivent donc avoir pour leur présence le même respect qu'ils auroient pour une personne venerable par sa sainteté: on n'oseroit pas rien dire ny rien faire en sa présence qui pût la choquer, ny déplaire. Il faut avoir la même retenue devant les enfans & les domestiques.

X X X I V.

Il faut parler, prier, agir, comme on veut que les enfans le fassent.

IL ne faut jamais faire en leur présence ce qu'il ne faut pas qu'ils imitent: & il faut faire au contraire tout ce qu'on veut qu'ils fassent. Il faut parler comme on veut qu'ils parlent; prier comme on veut qu'ils prient; avoir les sentimens qu'on veut qu'ils ayent, & agir envers le prochain de la même maniere qu'on souhaite qu'ils agissent envers le prochain. L'éducation des enfans est une grande loy pour un Pere & une Mere, laquelle leur defend une infinité de choses, & leur en prescrit un grand nombre d'autres. Ils doivent estre fideles à suivre ces ordres differens, s'ils ne veulent attirer sur leurs enfans & sur ceux qui sortiront d'eux de race en race, une horrible suite de maux: car il n'est pas croyable jusqu'où s'étend la mauvaise éducation que l'on donne à ses enfans.

X X X V.

Discours ordinaires des Parens qu'il faut éviter. Silence sur les defauts du prochain.

IL ne faudroit donc pas qu'ils entendissent jamais s'entretenir de ce qui regarde leurs voisins & leurs voisines, & de ce qui ne les regarde point; censurer leur conduite, observer leurs moindres actions, parler de la maniere

dont les autres s'habillent, de leurs modes, de leurs biens, de leurs mariages, de leurs mauvais ménages, de leurs inimitiez, de leurs défauts & de leurs vices, & généralement de tout ce qui se passe chez eux, & dans leurs affaires; si ce n'est que les enfans aient aperçu que que chose qui les mal édifie, ou qu'ils soient en danger de suivre le mauvais exemple & les coutumes des autres: car en ce cas il faut leur inspi- ter toute l'horreur, ou le mépris qu'ils en doivent avoir, & ne pas souffrir qu'ils voyent, ou qu'ils entendent rien capable de ruiner, ou d'affoiblir en eux la crainte de Dieu & la fidélité qu'ils doivent à sa Loy, sans détruire en même tems, ou même prévenir les mauvaises impressions que ces choses pourroient faire dans l'esprit.

X X X V I.

Du même sujet.

H Ors cela un Pere & une Mere doivent garder le silence sur ce qui regarde le prochain; & ce seroit un exemple plus salutaire pour leurs enfans, de parler peu, ou de parler d'une maniere édifiante, qui tendist à inspirer à ceux qui seroient presens l'horreur du vice & l'amour des biens éternels. Ordinairement les femmes & même les hommes qui ont peu d'occupation serieuse, n'ont point les jours entiers d'autre sujet d'entretien, que les défauts du prochain & ce qui regarde les autres: ils font mille jugemens temeraires, disent mille choses qui se trouvent fausses, quand on les examine plus meurement, & font mille médisances qui deshonnorent le prochain. On veut tout sçavoir, parler de tout, examiner tout, se mêler de tout; & on ne pense pas qu'on apprend ainsi, en se perdant soy-même, la curiosité, la temerité, la médisance, la malignité envers le prochain, à

48 *Dev. des Parens & des Maîtres*
tous ceux avec qui l'on est. Il est de la même importance qu'un Pere & une Mere ne loüent jamais devant leurs enfans ceux qui se sont poussez, qui ont amassé du bien, qui ont fait fortune, qui sont bonne chere, & qu'ils ne blâment jamais ceux qui n'ont pas le cœur assez haut pour cela, qui negligent leur avancement dans le monde, qui ne tendent pas à s'enrichir; parce que l'un & l'autre leur inspire l'amour du siecle, l'avarice & l'ambition, & est capable d'éteindre dans leur esprit toutes les lumieres de la Foy, & dans leur cœur l'amour de Jesus-Christ, de sa pauvreté, de son humilité & de sa Croix, qui seule fait toute la veritable grandeur, toute la gloire, & toute la fortune d'un vray Chrestien.

X X X V I I.

Les Parens doivent fuir les frequentes visites & les assemblées où l'on joüe. Il ne faut pas que les enfans voient de caresse ni de libertez entre les personnes de different sexe. Ils doivent les retenir auprès d'eux.

S I un Pere veut estre le Pere, & non le meurtrier de l'ame de ses enfans, on ne le verra point dans les jeux publics & les berlans, faite des parties de divertissement & de bonne chere pour passer le tems, se promener une partie du jour comme un homme qui ne sait à quoy s'occuper: on le verra encore moins dans ces cabarets qui sont l'opprobre & la honte du Christianisme, & l'enfer de la terre, où les ames sont ensevelies toutes vivantes. Et si une Mere veut le salut de ses enfans & de ses domestiques autant qu'elle y est obligée, on ne la verra point courir de maison en maison chez ses voisines, pour s'entretenir de nouvelles, & pour passer le tems dans les assemblées de gargons & de filles, ou pour jouer avec
les

Dames, si elle est plus de naissance. Ces sortes de de visites & d'assemblées sont la peste de la jeunesse. Si une Mere est sage, & si elle à la crainte de Dieu, elle ne voudra point que ses enfans voyent jamais de libertez ny de privautez, ny de caresses entre son Mary & elle, entre les hommes & femmes, garçons & filles, en quelque lieu que ce soit, & elle retiendra les enfans auprès d'elle, travaillant devant eux, sans jamais être oisive; & tâchant de les tenir aussi toujours occupés à quelque petit travail, si tost qu'ils en seront capables, ou à leurs petits jeux en sa presence, sans permettre que d'autres petits garçons ou petites filles viennent les voir, ou les prendre pour les emmener avec eux hors de la maison.

X X X V I I I.

Il faut coucher les enfans seuls, non avec les Peres & Mères, ny freres, ny sœurs, ny serviteurs ou autres, pour ne les pas exposer à de grands dangers.

C'est une chose tout à fait indecente, & tres-dangereuse, que les enfans couchent avec leur Pere & leur Mere dans le même lit, ou même proche de leur lit. La seule honnesteté en peut convaincre, quand il ne s'agiroit pas du salut des enfans, auxquels cette conduite est un tres-grand sujet de scandale. Et de même lorsque l'un ou l'autre est mort, ou qu'ils sont séparés de lit, jamais le Pere ne doit faire coucher sa fille avec luy, ny la Mere son fils, sous quelque prétexte que ce soit. Il vaudroit mieux que les enfans couchassent sur la paille. C'est en quoy la plupart des Parens font de grandes fautes. Nulle nécessité ne doit non plus les porter à faire coucher les garçons avec les filles, ny avec des servantes; ny les filles avec les garçons, quelques petits que soient les uns & les autres.

ny avec des valets. Beaucoup de peres & de meres se damnent, & sont cause de la damnation de leurs enfans, pour ne pas corriger un si horrible abus qui a des suites plus funestes qu'on ne peut dire, & que les seules lumieres que donne la crainte de Dieu, feront facilement reconnoistre à ceux qui ne veulent pas s'aveugler eux-mêmes. Ils auront même soin de les faire tous coucher seul à seul, chacun en son petit lit separé de ceux des autres. C'est ce que Saint Charles Borromée recommande aux parens en ces termes. " Ils auront soin de faire coucher leurs enfans au- tant d'un sexe que de l'autre dans des lits sepa- rés, pour les éloigner de tout danger de tomber dans l'impureté, donnant à chacun son lit parti- culier. C'est l'avis que leur donne encore Saint François de Sales dans la premiere lettre du Livre second: Prenez garde, dit-il, non seulement pour vos garçons, mais encore pour vos filles, qu'ils ne couchent & ne dorment que seuls. Il n'est pas croyable, combien cet avis est utile, l'experience me le rend recommandable tous les jours. Il faut peu de chose pour coucher une personne; il vaut mieux qu'il en couste un peu plus, que non pas de hazarder le salut de ses enfans. Car il est certain que les garçons se peuvent perdre les uns les autres, & les filles de même. Et c'est ce que ces saints Evêques avoient bien veu. Il ne faut point non plus permettre aux enfans d'un sexe d'aller jouer dans des lieux retirés, avec ceux de l'autre sexe, non pas même les freres avec les sœurs, ny les sœurs avec les freres. Le plus seur & le mieux est de les voir toujours autant qu'on peut, pour leur servir comme d'Ange Gardien, ou du moins ne s'en reposer que sur une personne fidele, soigneuse & vigilante, qui craigne ce qu'il faut craindre en ces rencontres.

Retrancher les dépenses superflües, l'intemperance & les festins.

IL ne faut pas que les enfans voyent jamais faire de débauches dans la maison, ny de festins excessifs, où le bien, dont on n'est que les dispensateurs, pour en assister les pauvres, selon la Doctrine des saints Peres, est répandu avec profusion, & consumé en dépenses superflües & criminelles. Il ne faut point qu'ils remarquent que leur Mere ayme la bonne chere, qu'elle attend l'absence de leur Pere, ou qu'elle se retire à l'écart pour traiter ses compagnes, ou pour manger quelque chose de délicat. Les parens doivent en ce point, aussi bien qu'en tout autre, un grand exemple à ceux qui sont nés d'eux, & faire voir qu'ils aiment la pauvreté, à vivre avec frugalité, sobriété & temperance, ce qui doit paroistre dans leur table, n'y laissant rien servir qui ne respire la simplicité Chrestienne, n'allant point en festin, ou le plus rarement qu'il est possible: en sorte que si cela arrivoit pour quelque raison importante, les enfans s'aperçoivent que leurs parens n'y sont pas portés par inclination, mais que c'est la seule necessité, ou charité qui les y oblige.

XL.

Dangers du jeu en general. Jeux de hazard, de carte & de dez. defendus.

Comme le jeu en general à je ne sçay quoy de malin & d'engageant, qui détourne de Dieu, & qui tire l'ame hors d'elle même pour la repandre dans les Creatures, & la lier par l'amour au plaisir & au divertissement, qui dissipe les pensées saintes, & en fait naistre au moins une infinité de vagues, si elle ne sont pas visiblement criminelles, qui étouffe les remords de

52. *Deu. des Parens & des Maistres*

la conscience, qui seche les larmes de la penitence, qui éteint l'esprit de la priere, par lequel on crie vers Dieu dans le sentiment de ses besoins, & on soupire après la partie bienheureuse, dans le desir du Royaume que tous les Chrestiens demandent à Dieu tous les jours. A considerer le jeu selon les idées que la Foy en donne, il est beaucoup plus avantageux à un Chrestien de s'en priver entierement, que d'en user, quelque besoin qu'on croye en avoir. Mais on peut dire que s'il y a dans le jeu mille pieges pour les ames qui veulent se sauver, si les charmes en sont attirans, si les effets en sont souvent pernicieux, & les suites criminelles à un Chrestien dont toute la vie devroit estre une penitence & une mort continuelle à tout ce qui excite, ce qui nourrit, ce qui entretient, & ce qui fortifie les passions & les inclinations du vieil homme; tout cela convient beaucoup plus aux jeux de hazard, de cartes & de dez, qu'à aucun autre. Chez les Payens, même ceux qui estoient sujets au jeu de hazard, passoient pour infames. Le droit Romain, les Empereurs, & même les Rois de France les ont defendu expressement, & entr'autres le grand S. Louis. Et l'Eglise dans ses Conciles les a defendus aux Ecclesiastiques sous peine d'estre deposés, & aux simples Fideles sous peine d'estre privés de la Communion. Et le saint Concile de Trente renouvelle tous les anciens Canons sur ce point à l'égard des Ecclesiastiques, & leur defend les jeux de hazard, & autres, sous les mêmes peines, ou de plus grandes, selon que les Ordinaires le jugeront à propos.

X L I.

Les Parens doivent bannir ces jeux de leur maison, pour le bien de leurs enfans.

A Prés cela il n'est pas necessaire de faire de longs discours pour représenter aux Parens

les maux qui naissent de ces jeux : les débauches, les desordres, le libertinage, la perte du tems & du bien, la ruine des familles, les juremens & les blasphemes, les dissensions, & quelquefois les meurtres. Pour peu qu'ils y fassent de réflexion, ils sçauront assez ce qu'ils doivent sur ce point à leurs enfans, les seules lumieres de la foy leur faisant voir qu'ils ne pourroient guere leur donner d'exemple plus pernicieux que celui de jouer à perdre un tems duquel dépend l'éternité, & un bien qui ne leur est donné que par compte & par mesure, & que les pauvres leur redemanderont avec de terribles reproches au dernier jour. C'est pourquoy s'ils ont quelque crainte de Dieu, ils bannissent entierement les cartes & les dez de leurs maisons, & n'en inspirent que de l'horreur à leurs enfans, aussi bien qu'à tous ceux de leur connoissance à qui ils verront quelque reste de conscience & de crainte de se perdre, éloignant particulièrement d'auprès de leurs enfans ceux qui ont cette passion contagieuse, comme des pestes capables de les faire perir.

XLII.

L'inclination au jeu engage les enfans dans des conversations dangereuses. Il n'y a presque pas d'enfans dont la liaison ne leur soit contagieuse.

Cette necessité qu'on fait aux enfans de jouer les oblige pour cela à rechercher la cōpagnie de ceux qu'on ne devroit jamais leur permettre de hanter, & les lie avec plusieurs enfans libertins, corrompus, & de tres-mauvais exemple, par une liaison qui les entraîne dans le mal insensiblement, & qui imprime si profondement dans leurs ames tendres, & naturellement portées à se

qui fait les sens, l'image des passions, des inclinaisons & des défauts de leurs compagnons, que ces impressions y demeurent toute la vie, & deviennent les principes de leur conduite. On est assuré par l'expérience qu'on a qu'il est comme impossible que les enfans dans le siècle corrompu où nous sommes, trouvent des compagnons de jeu & de divertissement, qui ne soient capables de les perdre par la communication qu'ils auroient ensemble.

Ne voit-on pas que presque tous les enfans sont sans éducation, sans piété & sans crainte de Dieu, abandonnez à leurs inclinations & à leurs volontés ; Que voit-on parmy la jeunesse que libertinage, que debauches, que passion pour le divertissement, qu'impureté, que dissolutions en paroles, que mensonge & déguisement, que désobéissance, que superbe, que vanité, qu'une entière extinction de l'innocence du Baptême ; Que peut-on même dire de ceux qui ne tombent pas dans ces déreglemens extérieurs & visibles ? On n'y voit rien plus que dans les Païens. " On ne peut nier, dit un habile Auteur de nôtre tems, qu'un enfant jouissant de sa raison, " ne soit obligé d'aimer Dieu sur toutes choses ; " de vivre pour luy, & de luy rapporter sa vie " & ses actions. Il faut que l'amour de Dieu " domine en luy ; & pour y dominer, il faut " qu'il soit le principe du corps des ses actions. " Or quelle marque voit-on de cette disposition dans la plûpart des enfans depuis l'âge de neuf ou dix ans, jusqu'à quinze ou seize ; Que remarque-t-on en ceux même que Dieu preserve des actions criminelles, qu'une vie toute conduite par les sens, qu'un desir d'exceller, qu'une curiosité inquiète, un oubly de Dieu, une froideur pour la priere & pour les livres & les exercices de piété ? De quelle maniere "

reçoivent-ils les Sacremens, & enfin quelles marques donnent-ils que ce soit l'esprit de Dieu qui les fasse agir ? Est-ce ce que dit l'Apôtre ? *Que ceux-là sont de Dieu qui agissent par l'esprit de Dieu ? Et que celui qui n'a pas l'esprit de Dieu, n'est point à luy, ne les regarde pas ?* En vérité, si Dieu conserve sa grace dans quelques-uns parmy une infinité de défauts qu'on y remarque & que l'on tolere, il est bien à craindre que la plupart ne la perdent par l'omission des devoirs essentiels de la créature envers son Dieu : comme de l'aimer, de l'adorer, de le prier, de faire pénitence, & que l'indévotion & le libertinage qui succède souvent à l'état de l'enfance, ne naissent de l'extinction de la Grace en eux dans les tems où l'on les regardoit comme innocens.

X L I I I.

Les Parens doivent fuir toute avarice.

S I la prodigalité & toutes les dépenses superflues doivent être bannies d'une maison, qui doit être une école de piété pour les enfans qu'on y élève, on n'y doit pas moins témoigner d'éloignement de toute avarice, afin que la vie soit uniforme, & que préservant les enfans d'un précipice, on ne les engage pas dans un autre. Il ne faudroit point, si cela se pouvoit, qu'un enfant vît jamais dans son pere ou sa mere d'ardeur pour amasser du bien, d'attache à celuy que l'on a déjà, d'inquietude ny de crainte de le perdre, de chagrin & d'abattement dans les pertes qu'on en fait, de chaleur & de ressentiment contre ceux qui en font perdre, ou à poursuivre un procès, ou à faire payer une dette dans toute la rigueur ; ny de plaintes de ce qu'on n'en a pas assez, ny d'inquietudes pour ce que l'on deviendra à l'avenir, ny de défiance de la Providence de Dieu, ny d'envie

36 *Dev. des Parens & des Maîtres*
vie contre ceux qui font mieux leurs affaires.
Tous ces exemples sont pernicieux à la jeunesse : on ne sauroit dire les playes profondes qu'une telle conduite peut faire dans le cœur des enfans, lesquelles y demeurent & s'accroissent souvent toute la vie.

X L I V.

Ils doivent fuir de même la vanité, l'orgueil, l'ambition, &c. Les Meres doivent retrancher les vains ajustemens.

IL faut dire la même chose de tout ce qui sent la vanité, l'orgueil, l'ambition, l'amour de la réputation, qui sont encore des passions plus enracinées au fond du cœur, & plus criminelles devant Dieu, lesquelles font d'étranges ravages dans les âmes tendres des enfans, lorsqu'ils sont formez par des parens qui en sont possédez. Ainsi une Mere évitera avec soin de faire paroître cette folle passion qu'ont extraordinairement les femmes pour les vains ajustemens, pour les habits précieux & pour la beauté du corps. Rien n'est plus opposé à Dieu que cet extérieur tout de vanité, qui est comme une profession publique d'orgueil & de revolte contre luy, laquelle dit comme Lucifer : *J'éleveray mon trône sur les nues du Ciel, & je seray semblable au Très-haut.* C'est une marque que la femme donne à tout le monde, comme pour insulter à Dieu, qu'elle croit véritable cette parole du serpent qui a répandu son venin dans toute la nature : *Vous serez comme des Dieux.* La première femme est tombée dans l'opprobre & la confusion, en voulant s'élever dans les pensées de son cœur ; & les autres semblent vouloir reparer cette honte, en la couvrant de l'éclat des habits, & d'une beauté empruntée, afin d'attirer par là les yeux des hommes, de se faire l'objet de leur admiration & de leur a-

amour, & de se rendre comme des divinitez, en ravissant à Dieu les adorations & les services qui ne sont dûs qu'à luy seul. Et elles ne voyent pas que d'un côté elles attiront sur elles toute la vengeance que Dieu a fait ressentir à l'orgueil de Lucifer; & que de l'autre elles tombent en un opprobre & une confusion qui les fera terriblement rougir au Jugement de Dieu à la face des Anges & des Saints, lorsqu'elles reconnoîtront, mais trop tard, que pensant relever leur sexe par la pompe des habits, elles se paront des haillons du diable, selon la parole de Saint Augustin, qui les en avoit revêtuës en les dépouillant de leur innocence; & que lorsqu'elles portoient tous ces vains ajustemens sur la teste, qui sont les armes du Prince du siècle, & qu'elles s'exposoient en public, pour se faire voir à tout le monde, elles ressembloient à un Roy insensé qui se glorifieroit d'un habit d'esclave, dont on l'auroit revêtu, en luy ostant les ornemens de sa dignité. Car cet esprit de malice se joue d'elles en leur promettant qu'elles seront comme de petites divinitez, lorsqu'en même temps il ne les pare de ces livrées & de ces étendars de son orgueil, que pour les exposer en vente comme des esclaves, & les asservit honteusement à ceux à qui ces haillons plaisent davantage. Car que sont autre chose ces testes si bien parées, selon la pensée des Peres de l'Eglise, que des testes exposées en vente à tous ceux qui les voudront mettre à prix; N'est-ce donc pas un grand renversement d'esprit que de considérer comme la gloire de son sexe, ce qui en fait toute la honte & le deshonneur. Mais afin qu'on ne croye pas que je sois seul à en parler de la sorte, voyons ce que Dieu en dit dans l'Ecriture, & ce que les Peres de l'Eglise en ont pensé.

On en fait voir l'abus par l'Ecriture.

VOicy, dit le Prophete Iliaie, ce que dit le Seigneur aux filles de Sion: Par ce qu'elles se sont élevées, qu'elles ont marché la teste haute, qu'elles ont mesuré tous leurs pas & étudié toutes leurs démarches, le Seigneur rendra leur teste chauve, & il arrachera tous leurs cheveux: il leur ostera leurs chaussures magnifiques, leurs coliers, leurs brasselets, leurs coëffes, leurs rubans de cheveux, leurs boëtes de parfum, leurs pendans d'oreilles, leurs bagues, leurs pierreries, leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leurs beaux linges, leurs miroirs, leurs chemises de grand prix, leurs habillemens legers contre le chaud de l'Esté, & leur parfum sera changé en puanteur, leur ceinture d'Or en une corde, leurs cheveux frisez en une teste nuë & sans cheveux, & leurs riches corps de jupe en un cilice. Voilà le jugement que Dieu fait des vains ornemens des femmes, & la punition qu'il en fera dans l'éternité. Ce qu'il condamne de la sorte ne peut estre innocent.

Il declare par la bouche de saint Paul, qu'il veut que les femmes prient offrant vâtuës comme l'honnêteté le demande, qu'elles se parent de modestie & de chasteté, & non avec des cheveux frisez, ny des ornemens d'or, ny des habits somptueux; mais comme le doivent dire des femmes qui font profession de piété, & qui le témoignent par leurs bonnes œuvres. Et par la bouche de S. Pierre, qu'il ne veut pas qu'elles mettent leur ornement à se parer au dehors par leur frisure des cheveux; par les enrichissemens d'or, par la beauté des habits; mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur & de paix; ce qui est un riche & magnifique ornement aux yeux de Dieu: & que c'est ainsi que les saintes femmes qui

pour l'Édne. Chrest. des Enfans. 59
ont espéré en Dieu, se paroient autrefois, étant
soumises à leurs maris.

XLVI.

Sentimens des SS. Peres sur ce sujet.

“ **Q**ue les Vierges, & les femmes chastes,
“ dit saint Cyprien, fuyent les ajustemens
“ des incestueuses, l'habit des impudiques, les
“ ornemens des débauchées : celles qui sont &
“ bien vêtues, ne peuvent être revêtues de Jesus-
“ C. Celles qui portent ces ornemens, ces coliers
“ & ces pierres précieuses, ont esté dépouillées de
“ tous les ornemens de leur cœur. Qui est-ce qui
“ ne fuira pas, & qui n'aura pas en execration les
“ choses qui ont causé la perte de la damnation
“ de tant de monde ; Friser ses Cheveux, &
“ porter des ornemens superflus, dit saint Basile
“ le Grand, cela n'appartient qu'à des mal-
“ heureux & des impies. Il faut éviter en cela
“ tout ce qui n'est point nécessaire, & il ne
“ faut se servir pour orner le corps, que de ce
“ qui peut servir à orner l'ame.

“ On plaît davantage, dit S. Ambroise, en
“ négligeant les ornemens du Corps ; & c'est
“ un bel ornement de ne se point parer.

“ Une femme illustre, tante d'Eustochium, dit
“ Saint Jérôme, changea, pour obeir à son ma-
“ ry l'habit de cette fille, & la coëffa d'une ma-
“ niere toute mondaine, voulant vaincre la reso-
“ lution qu'elle avoit prise de negliger tout ce-
“ la ; mais la même nuit un Ange luy aparut,
“ & lui fit de terribles menaces. Avez-vous esté
“ assez hardie, luy dit-il, de preferer le comman-
“ dement de vostre mary à celuy de Jesus-Christ,
“ de toucher avec vos mains sacrileges la tête d'une
“ Vierge ; Elles seicheront presentement, afin
“ que les douleurs que vous souffrirez, vous
“ fassent connoître le crime que vous avez commis

Deu. des Parens & des Maistres

mis ; dans cinq mois vous serez conduite dans
le tombeau : & si vous perlevez dans vostre
crime, vous perdrez & vostre mere & vos
enfans. Toutes ces choses arriverent ainsi
comme l'Ange l'avoit dit. C'est ainsi ajoute saint
Jerôme, que Jesus-Christ se vange de ceux
qui violent son Temple ; c'est ainsi qu'il fait
voir l'horreur qu'il a de ces ornemens profanes.

X L V I I.

Suite du même sujet.

Il y en a qui disent, dit saint Gregoire le
Grand, ce n'est pas un peché de porter des
vêtemens precieux : que si ce n'en estoit pas un,
la parole de Dieu ne nous diroit pas si ex-
pressement, que ce riche qui estoit tourmenté
dans les enfers, estoit vêtu de pourpre & de fin
lin. Car personne ne porte de vêtemens precieux
que par vaine gloire ; afin que l'on l'estime
plus que les autres. Car on ne prend point de
vêtement, si ce n'est quand on doit estre vû.
Dieu revêtit nos premiers parens avec des
peaux de bestes, dit saint Chrysostome ; il leur
eût bien donné de beaux vêtemens, s'il l'avoit
voulu. Il nous a voulu apprendre, en ne leur
donnant pas, que le tems de cette vie n'est
pas un tems de delices, mais un tems de
pleurer, & de verser des larmes.

Saint Bernard ne voulut jamais sortir pour
aller voir la sœur qui estoit venuë au Monastere
avec la pompe des habits ; & il ne permit point
à ses freres de la voir en cet état, jusqu'à ce
qu'elle témoignât par ses larmes estre prête à
quitter tout cela : Son frere André qu'elle avoit
rencontré à la porte du Monastere, l'avoit apel-
lée un sac d'ordure & de corruption bien paré.
Enfin S. Bernard luy defendit toutes les vanitez
du monde, tout le luxe des habits, & toutes
les

les pompes & les curiosités du siècle, & elle luy obéit avec un grand respect, ayant esté changée en un moment par la toute puissante grace de Jesus-Christ.

Gardez-vous bien, disoit Saint Jerôme à une Dame de qualité, touchant l'éducation de sa fille, de luy percer les oreilles pour y faire pendre des pierreries, & de peindre de blanc & de rouge un visage qui a esté consacré à Jesus-Christ. Ne luy donnez point aussi de perles, & ne chargez point sa tête de pierres precieuses. Faites en sorte, par les soins que vous aurez, qu'elle possède les ornemens interieurs, & les richesses precieuses de l'ame, avec lesquelles elle puisse acheter le tresor inestimable du salut. Il faut, dit ce grand Saint, luy apprendre à preparer la laine & à filer, à mépriser la soye & l'or, & à faire des vêtements propres à defendre le corps contre le froid, & non à le laisser dans la nudité, quoy que couvert.... Que les divines Escritures soient toutes les pierreries, la soye, & les vêtements precieux.

X L V I I I.

Inspirer aux enfans de l'horreur de ces vanités. Mauvaise conduite des Meres qui y accoustument leurs filles dès le plus bas âge.

Voilà les regles divines de la conduite que les parens doivent garder dans l'éducation de leurs enfans. Ces lumieres sont certaines & infailibles, & il n'y a point d'homme de quelque consideration qu'il soit d'ailleurs, dont les sentimens & les avis doivent estre préferrez à ceux de Dieu même & des Saints qui ont esté remplis de son esprit, que l'Eglise regarde comme ses Maistres & ses Docteurs. Ils doivent rejeter comme la voix du serpent tout ce que leur pou-

roient dire les hommes de contraire à cela. Si une mere est persuadée de ces obligations indispensables envers les enfans, elle les instruira plus puissamment par son exemple que par ses paroles : & elle évitera comme une peste capable de perdre toute sa famille, toutes ces modes & ces vanitez de son sexe, & aura un soin tout particulier d'en inspirer tout le mépris & l'horreur à ses enfans de l'un & de l'autre sexe, puisque la vanité n'est pas moins criminelle dans les uns que dans les autres, & qu'il n'y a pas plus d'excuse pour les uns que pour les autres ; tous, tant les femmes que les hommes étant obligez à la modestie, à l'humilité & la pauvreté chrétienne. Elle aura en horreur la conduite de ces Meres qui sous pretexte d'épargner, ou parce qu'elles sont lassées des vanitez & des folies du monde, s'en dépouillent pour en revêtir leurs enfans, & qui par une espèce d'hypocrisie la plus dangereuse qu'on se puisse imaginer, n'osant prendre des modes, que le monde même ne permet qu'à la jeunesse, veulent du moins avoir le plaisir de les porter en la personne de leurs filles, & n'étant plus propres, elles-mêmes
 " aux plaisirs & aux divertissemens, rendent,
 " comme dit S. Jérôme, ces ames innocentes
 les victimes les plus ordinaires de la volupté. „
 On se plaint de ce qu'en ce siècle des filles de dix ans ont plus d'ambition & de vanité, que d'autres n'en avoient autrefois à trente. On ne peut souffrir qu'elles recherchent d'estre vües & d'estre cajollées. On s'étonne de l'ardeur avec laquelle elles desirer de se trouver aux bals, aux promenades & aux conversations. Mais ce seroit une chose bien plus étonnante, si ayant reçu de leurs Peres & de leurs Meres toutes les dispositions qui sont nécessaires pour n'aimer que les divertissemens & pour chercher les

occasions de faire montre des vanitez & du luxe qu'ils leur permettent, elles apprehendoient de plaire aux yeux des hommes. On craint tant que ces petites ames échapent au demon de la vanité, & au Dieu du siècle, qu'on les charge de ces livrées avant même qu'elles puissent sçavoir ce que c'est. Elles se sont vûës parées de la sorte dès qu'elles ont pû le voir, & elles ont appris de leurs parens qu'elles ne portoient ces choses que pour estre vûës du monde. Il ne faut pas estre surpris si après cela elles ont tant de passion pour paroistre; elles tombent ensuite dans tous les filets de la volupté & de la vanité, & si elles sont en proye pour ainsi dire, à toutes les bestes furieuses des passions des hommes.

X L I X.

Tout dans une maison doit prêcher la modestie & la simplicité Chrétienne. Autres défauts des Meres pernicious aux enfans.

UNe mere tâchera donc qu'il ne paroisse rien, ny dans ses habits, ny dans ceux de les enfans, soit que ce soit des garçons ou des filles, ny dans les meubles, ny en tout le reste, qui ne prêche la modestie & la simplicité chrétienne, & qui ne soit comme une censure publique du luxe, du faste, & de la vanité, pour rendre toute sa famille, autant qu'elle le pourra, conforme à la pauvreté de Jésus-Christ, qui en foulant aux pieds toutes ces choses a appris à ses Disciples à les fouler aux pieds. C'est à un Pere à veiller sur cela, & à empêcher que le luxe ne s'introduise en sa maison. Etant chef de famille, il la doit gouverner, & non avoir pour une femme cette molle complaisance qui perdit le premier des hōms. Mais il seroit encore bien plus indigne de luy d'obliger luy-même sa femme & ses enfans, contre les regles du Christianisme,

64 *Dev. des Parens & des Maistres*

& souvent contre leur inclination, à se conformer au siècle par la vanité des habits. C'est ce qui n'est point pardonnable à un homme dont les inclinations doivent estre & plus élevées & plus genereuses que celles de la femme. On doit encore estre beaucoup sur ses gardes pour ne pas scandaliser les enfans par d'autres manieres non moins dangereuses, par un orgueil à ne vouloir point ceder, à se preferer aux autres, & leur resister avec opiniâreté; par une ambition à s'élever au dessus de sa condition, à vouloir imiter les Grands dans toutes leurs manieres & leurs coûtumes, à affecter en tout un air de grandeur & de hauteur, de commander avec empire, à aspirer aux choses hautes, à prendre le premier rang, & se piquer du point d'honneur, à mépriser ce qui est bas, & le regarder avec dédain; par un amour pour sa reputation à ne pouvoir souffrir les discours du monde, les mépris, les injures les rabaissemens, & estre si delicat & si sensible que non seulement les moindres paroles piquantes, mais même une petite froideur, une legere indifference qui vient souvent d'une pure inadvertance, soient insupportables, & passent pour des crimes irremissibles. En un mot, il faut bannir d'une maison où il y a des enfans à élever, toute vengeance & ressentiment, toute dissension, querelle, haine, inimitié, & généralement, tout ce qui sent l'air empoisonné, les manieres orgueilleuses, les coûtumes dépravées & les maximes fausses & pernicieuses du monde, enemy de J'esus-Christ; & on ne doit point passer d'occasion sans inspirer à les enfans de l'horreur de toutes de ces passions si contraires au Christianisme.

Apprendre la vertu aux enfans par toute sa
conduite. Priere commune & particuliere.
Lectures. Travail. Assiduité à la Paroisse.

Mais ap. à avoir retenu de mauvais exem-
ples, il faut leur en donner & leur en procurer
d'édifiants & de salutaires, en leur présentant
souvent la conduite des Saints & des gens de
bien, & leur inspirant le desir de les imiter.
Un Pere & une Mere persuadez de la nécessité
du bon exemple, s'efforceront de mener une
vie entierement contraire à ce qui vient d'estre
dit : tout sera réglé dans leurs entretiens, dans
leurs gestes, dans leur maintien, dans leurs
actions & leurs démarches : tout ne respirera
que pudeur, que modestie, que pureté : toute
leur maison sera une leçon publique & con-
tinuelle d'humilité, de mépris pour la vanité &
les fausses grandeurs, de charité envers les pau-
vres, le prochain, les ennemis, & toutes sor-
tes de personnes. Tout apprendra aux enfans
le détachement & le mépris de la débauche,
de la bonne chere, des aises & des commoditez de
la vie, de l'or & l'argent, & generalement de tout
ce qui se passe avec la vie. La priere se
fera dans toute la famille en commun au matin
& au soir ; chacun aura même soin de prier quel-
quefois dans le reste du jour, & de penser à sa
conscience de temps en temps, & travaillera au
reste à son devoir avec application. On aura soin
de faire tous les jours autant que l'on pourra,
quelque bonne lecture à toute la famille ; & mé-
me chacun en fera à son particulier, s'il sçait
lire, & si ce à se peut, on sera assidu, Festes &
Dimanches à tout l'Office divin & aux Sermons
ou Instructions de la Paroisse, chacun estant
obligé de s'unir de corps & d'esprit en ces lauzes.

jours avec eux de la Parole, pour prier Dieu, & luy offrir le grand Sacrifice des Autels, dans la dépendance du Pasteur que Dieu luy a donné. Et dans l'obéissance à nostre Mere la sainte Eglise qui a étably cet ordre, & qui le recommande sous des peines expresses dans ses Conciles. On accoutumera les enfans à s'aller jamais à l'Eglise qu'avec un profond respect, & n'y point estre sans prier, ou lire ou entendre la parole de Dieu. Il vaut mieux les y tenir moins de temps, & qu'ils ne soient pas dans un lieu si terrible sans crainte, sans respect, & sans application à quelque chose de saint. Le Pere & la Mere leur donneront en cela un exemple qui les soutiennent, ne parlant jamais dans la maison de Dieu, qu'à Dieu même, & s'y tenant dans un extérieur exemplaire.

L I.

Estre ingenieux pour inspirer la pieté de bonne heure aux Enfans. Les mauvais Enfans sont le supplice des Parens.

Les Parens doivent estre ingenieux pour apprendre de bonne heure à leurs enfans les exercices de la pieté chrestienne d'une maniere qui ne soit point dure ny gêante. Il leur sera facile, par exemple, de les accoutumer à témoigner aux pauvres de l'humilité, de la douceur, de la patience & de la charité, & du respect. On les obligera à leur porter eux-mêmes l'aumône, à leur parler avec douceur, à les saluer & les respecter comme les membres de Jesus Christ, & à s'informer de leurs besoins. Il n'y a rien de plus facile encore que de leur faire prendre dès le commencement l'habitude de vivre pauvrement, de boire & manger peu, pourvu que ceux qui les éleyent leur donnent exemple. Car saint Jerôme ne vouloit pas que la fille de cette

Dame de qualité à laquelle nous avons dit qu'il serivoit, tust à la table de son Pere & de sa Mere, de peur qu'elle ne desirast de manger des viandes délicates qu'elle y verroit servir. Et ce grand Docteur croit qu'il est plus seur de ne donner point de connoissance aux enfans de ce qu'on ne veut pas qu'ils ayment & qu'ils recherchent. Il est vray que l'abstinence pourroit nuire à la santé d'un enfant, mais aussi on ne pretend pas que cette abstinence soit au dessus de ses forces & disproportionnée à la foiblesse de l'âge: & il est certain qu'estant moderée, elle luy sera plustost salutaire que nuisible. Le temperament se forme sur la premiere nourriture, & sur le regime que l'on garde dès le commencement. Heureux un enfant qui succe ainsi la pieté avec le lait, & que l'on élève de la sorte: il en recueillera un jour les agreables fruits pour luy-même, & en pourra élever d'autres de la même maniere pour le bien de l'Eglise. Les Parens se plaignent souvent des desobeïssances, du libertinage, & des mauvais traitemens de leurs enfans; mais qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, ils en sont les premiers coupables. Les enfans pour l'ordinaire sont tels qu'on les a formez; & c'est une terrible punition de Dieu sur les Parens, lorsqu'il leur donne des enfans intraitables, qui les font mourir de chagrin. Leurs enfans les traitent comme ils ont eux-mêmes traité Dieu. Ils ne les luy ont point assujettis, en les établissant dans la crainte; & il ne veut pas qu'ils leur soient soumis & obéïssans à eux-mêmes, afin qu'ils reconnoissent par leur propre experience, l'injure qu'ils luy ont faite, en retirant de sa dependance ces creatures qu'il n'avoit fait naistre d'eux que pour estre à luy.

Le cinquième Moyen, la correction. Il faut allier ensemble la douceur & la severité.

LE cinquième Moyen de conserver le tresor de la grace dans les enfans. & de la leur faire repater, s'ils l'avoient perduë, c'est la correction. Pour la faire avec fruit, un Pere & une Mere doivent estre établis dans une charité sincere, qui leur fasse aymer plustost l'ame que le corps de leurs enfans, & qui estant accompagnée de zele pour leur salut, & pour la gloire de Dieu auquel ils appartiennent, ait de la fermeté & de la constance pour ne leur rien jamais permettre qui soit capable de les corrompre, ou qui soit contraire à la Loy de Dieu, & pour ne laisser point leurs fautes sans remede, ou sans châtement. Pour dire tout en deux mots, il faut avoir une douceur raisonnable jointe avec une severité modérée. Il y a des occasions où la condescendance est necessaire; mais i ne peut y avoir de raison de se laisser tomber avec eux, ny d'appuyer ou d'approuver ce qui de soy est mauvais ou de vicieux: car il les faut relever si-tost que l'occasion s'en presente. Il est tres bon de dissimuler que qu-fois pour un temps un moindre mal, de peur de les precipiter en un plus grand en les voulant corriger tout d'un coup: mais il ne faut pas avoir pour but de dissimuler & de le souffrir toujours, il faut avoir le dessein d'y remedier, & prendre les temps favorables, comme font les Medecins à l'égard des maladies.

Retrancher le mal par la racine, & dès le commencement.

Il est sur tout de grande importance de ne leur laisser prendre une trop grande liberté dès

le commencement ; de peur que dans la suite le mal quinaît toujours par des petits cōmencemens, nes'accroisse & ne se grossisse jusqu'à devenir incurable, comme il arrive à la plupart des enfans, auxquels les parens donnent toute liberté pendant qu'ils sont petits, & qui deviennent ensuite leurs maistres par cet esprit d'indépendance dans lequel ils les ont laissé croistre. Il faut donc y remédier de bonne heure, & - tost qu'on aperçoit en eux les moindres étincelles des passions, y appliquer le remede, ou de douceur, ou de severité, & même de chastiment, que la prudence & la charité font juger estre le plus propre & le plus utile. Un mensonge, une desobéissance, une frequentation d'enfans libertins, une parole deshonneste, un emportement, une vengeance, une injure, une parole de superbe, & choses semblables, ne doivent jamais estre pardonné sans quelque chastiment, ou de la verge, ou de quelque humiliation sensible. Si on voit qu'ils commencent à courir de costé & d'autre, à hanter des enfans mal élevés, que les garçons aillent avec des filles, ou les filles avec des garçons, il faut châtier severement pour ces sortes de faute, & se rendre en cela inexorable & inflexible, & ne point leur donner la liberté de jamais sortir de la maison, ou de rien faire sans permission.

L I V.

Rendre aimable aux enfans la fermeté de sa conduite, qui ne doit pas estre dure.

AU reste, il faut user de toutes sortes de moyens pour leur rendre aimable cette exactitude & cette fermeté de conduite, & agir d'une maniere qui leur persuade qu'on n'en use que par l'amour que l'on a pour eux, & par la crainte qu'on a qu'ils ne deviennent libertins comme tant d'autres enfans, dont il est bon de leur représenter

70 *Dev. des Parens & des Maistres*
souvent avec des termes qui inspirent de l'horreur, l'aveuglement & le libertinage. Dans le temps même qu'on leur donne la verge, il faut leur parler avec amour, & une douceur ferme & éloignée de toute aigreur & de toute passion. C'est agir d'une maniere bien opposée à la vraye charité, de leur tirer les oreilles, de leur donner des soufflets, des coups de poing ou de pied par la teste, ou ailleurs, & encore plus de les fraper avec le bâton. Tout cela ne se fait ordinairement qu'avec emportement, & leur donne un très-méchant exemple, au lieu de les retirer du mal. Ainsi on voit que cette conduite, loin de les rendre plus soumis, les aigrit, & les fait murmurer : outre que ces traitemens les rendent hebetez, & peuvent dans la suite leur causer de grandes infirmités. Il est sans doute, selon saint Augustin, que la charité à ses rigueurs & ses severitez, & qu'elle est tres-éloignée de cette indulgence molle & de cette tendresse charnelle, qui en craignant de faire mal aux enfans, les fait tomber dans un mal beaucoup plus grand, qui est la perte du salut. Mais ils n'est pas moins vray que cette même charité fait moderer ses chastimens, & les diversifier selon le besoin des enfans, conservant toujours une douceur veritable dans le cœur pendant que les paroles & les actions ne font paroistre que de la severité.

L V.

Les Parens doivent se mettre en colere contre les vices de leurs enfans, mais non contre leurs personnes. Imiter les Medecins.

UN Pere & une Mere charitables ne peuvent ne pas se mettre quelque fois en colere, car autrement ils manqueroient à leur devoir : mais il faut que ce soit une sainte colere, qui soit conduite par la raison animée de l'esprit de Dieu,

& qui ne s'arme pas contre les personnes de leurs enfans, mais uniquement contre leurs défauts & leurs vices, auxquels ils ne peuvent pas estre indifferens, ny complaisans, sans pecher contre les regles de la charité, de Dieu & du prochain. Ils doivent imiter les Medecins qui se fâchent contre le mal pour sauver le malade, & ne craignent pas de le contrister & de luy faire un mal quelque fois assez sensible, afin d'en détourner, ou d'en détruire un plus grand. Si on veut parler selon la verité, ceux qui épargnent le malade, luy sont cruels & le font mourir: & ceux au contraire qui usent du feu & du fer, quand il en faut user, sont charitables, & sauvent le malade, en persecutant le mal avec une rigueur salutaire. De même, on frappe un enfant de la Verge, dit l'Écriture, & on delivre son ame de la mort éternelle, que le peché produit. On luy fait souffrir un mal d'un moment, & on l'exemte d'un mal infiny & éternel: & il faut dire tout au contraire, on épargne la verge à un enfant, & on engage son ame dans la mort éternelle, on l'exemte d'un mal d'un moment, & on est cause qu'il souffre après la vie un mal qui n'aura jamais de fin.

LVI.

Regles de cette Discipline tirées de l'Écriture.

C'Est pourquoy Dieu ne recommande rien davantage à ceux qui ont des enfans à élever que de les retenir sous la discipline par le châtement, & de ne les pas perdre par une fausse douceur. Voicy les propres paroles de l'Écriture, qu'un pere & une mere doivent écouter avec une profonde veneration, comme des paroles sorties de la bouche de Dieu-même, & autant d'oracles du Ciel.

Le cheval qui n'a point esté dompté, deviendra intraitable & l'enfant abandonné à sa volonté,

72 *Dev. des Parens & des Maistres*
deviens insolent. Flatez vostre fils, & il vous
causera de grandes frayeurs : joüez avec luy, & il
vous attristera. Ne vous amusez point à rire avec
luy, de peur que vous n'en ayez de la douleur, &
qu'à la fin vous n'en grinciez les dens. Ne le ren-
dez point maître de luy même dans sa jeunesse, &
ne negligez point ce qu'il fait & ce qu'il pense.
Courbez-luy le cou pendant qu'il est jeune, & châtiez-
le de verges pendant qu'il est enfant, de peur qu'il
ne s'endurcisse, qu'il ne veuille plus vous obeïr, &
que vostre ame ne soit percée de douleur. Instrui-
sez vostre fils, travaillez à le former, de peur
qu'il ne vous deshonnore par sa vie honneuse.

Celuy qui ayme son fils, le châtie, afin qu'il
en reçoive de la joye lors qu'il sera grand.

Avez-vous des fils, instruisez-les bien, & accou-
tumez les au joug dès leur enfance. Avez-vous
des filles, conservez la pureté de leurs corps, &
ne vous montrez point à elles avec un visage gay.

La verge & la correction donnent la sagesse : mais
l'enfant qui est abandonné à sa volonté, couvrira
sa mere de confusion. Corrigez vostre fils, & il vous
consolera, & il deviendra les délices de vostre ame.

Celuy qui épargne la verge, haït son fils ; mais ce-
luy qui l'ayme, s'applique à le corriger & le châ-
tier de bonne heure, avant qu'il ait pris un mau-
vais ply.

Un Pere & une Mere Chrétienne peuvent-ils
agir plus sagement en ce qui regarde l'education
de leurs enfans, qu'en imitant la conduite que
Dieu tient sur ceux qui ont le bonheur d'estre
du nombre de ses enfans ; Saint Paul ne nous
assure-t'il pas que le Seigneur châtie celuy qu'il
aime, & qu'il frappe de verges tous ceux qu'il
reçoit au nombre de ses enfans ; Il ajoute que ceux
d'entre les Chrétiens qui ne sont point châtiez
de Dieu, sont des bâtards, & non des enfans legi-
times.

Il fait pourtant voir ailleurs, qu'il ne faut pas aller à l'excès dans le châtement des enfans. *Peres*, dit ce grand Apôstre, *n'irritez point vos Enfans, mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant & les instruisant dans la crainte du Seigneur.* *Peres*, dit-il en un autre endroit, *n'irritez point vos enfans, de peur qu'ils ne tombent point dans l'abattement.*

L V I I.

Reflexions sur ces Regles.

Ces divins oracles sont clairs, & ils n'ont point besoin d'éclaircissement. Mais ceux qui veulent se sanctifier par l'éducation de leurs enfans, ne peuvent les lire & les méditer trop souvent. Ils y apprendront du Saint Esprit même, que l'indulgence molle & complaisante, & la trop grande familiarité des parens avec les enfans, les rendent incorrigibles & intraitables; qu'il les faut châtier & réduire dans la crainte, le respect & l'obéissance, pendant qu'ils sont petits, & ne les point laisser à leur volonté; que c'est les aimer d'un amour Chrestien & réglé, selon les idées de Dieu-même, que de les châtier & de les corriger: que la verge est un moyen pour leur apprendre la sagesse; qu'au contraire c'est les haïr & chercher leur malheur, que de la leur épargner: que la plus grande marque que Dieu donne de son amour à ceux qu'il sauve, c'est lors qu'il les châtie & leur envoie des afflictions. Ils y remarqueront le soin particulier qu'un Pere & une Mere doivent avoir de leurs filles pour conserver leur pureté: qu'il ne faut pas jouer ny rite avec elles, & qu'il faut les tenir dans une crainte respectueuse. Ils pourront enfin faire reflexion qu'en pas un des endroits Dieu ne parle ny de soufflet, ny de coups de poing, ny de bâton, mais de la verge seulement, qui

est un châtement tres-sensible aux enfans, & qui ne pouvant avoir de mauvaises suites, pourvû qu'on n'en use qu'avec moderation, peut produire de très bons effets; & que S. Paul même defend de leur estre trop severe & rigoureux, de peur de les irriter & de leur faire perdre courage.

On prendroit pour une indulgence cruelle de ne pas châtier un enfant pour l'empêcher de se jeter dans le feu, ou dans un puits: & on ne croit pas devoir user de châtement pour empêcher qu'il ne se precipite dans des feux éternels. Cependant c'est Dieu-même qui assure que le châtement peut avoir cet effet admirable, & on a vû qu'il suffit pour qu'un enfant tombe dans la mort éternelle, de ne le pas châtier de la verge, lorsque le tems & la nécessité le demandent. La raison en est facile; on entretient par cette indulgence les mauvaises inclinations au lieu de les guerir, & de les affoiblir: de sorte que les fortifiant avec l'âge, elles deviennent enfin desesperées & incurables.

LVIII.

Les Parens vont ou à un excès de douceur ou à un excès de rigueur. La seule charité sçait temperer ces deux choses.

Il est donc quelque fois nécessaire d'user d'un remede violent, ou pour arrester le cours d'un plus grand mal, ou pour le prévenir. Mais on a de la peine à demeurer dans le milieu d'une sage moderation; & voulant fuir un excès on tombe dans un autre souvent encore plus dangereux. C'est là l'écueil où tombent la plupart des parens, les uns d'un costé, les autres de l'autre. Ce qui ne vient que de ce qu'on suit plutôt l'humeur dans la conduite de sa famille, que non pas la raison. Ceux qui par leur pente

naturelle sont portez à la severité, traitent leurs enfans avec une rigueur inhumaine & tres-dérailloable: ceux au contraire dont l'humeur est plus douce & plus benigne, les font perir par une mollesse & une indulgence qui souffre tout. La grace & la charité savent merveilleusement allier cette double conduite, qui estant separée est pernicieuse & criminelle, & estant réunie est tres-salutaire: elles en composent donc une troisième par le mélange de l'une & de l'autre. La charité, qui n'est que la production de la grace dans le cœur, conserve toujours la douceur au dedans, témoigne sa moderation dans les paroles, est ferme dans les choses essentielles, & quelquefois severe dans le chastiment. Mais elle s'y porte avec tant de sagesse & de retenue, qu'elle se fait aimer lorsqu'elle se fait craindre, & qu'elle paroît douce, lorsqu'elle est severe. De sorte qu'on peut adresser à un Pere & à une Mere Chrétienne ces paroles de S. Augustin: Etablissez vous dans la charité, & après cela faites & dites ce qu'il vous plaira. Si vous reprenez vos enfans, que ce soit la charité qui vous porte à les reprendre: si vous dissimulez leurs fautes, que ce soit la charité qui vous les fasse dissimuler: si vous usez de chastiment, que ce soit la charité qui vous l'inspire; & si vous pardonnez, que ce soit aussi la charité qui pardonne. Elle vous fera connoître quand vous devrez user d'une conduite plus douce, & quand il faudra plus de severité, pourvû que vous ne consultiez point d'autre maistrice ny d'autre lumiere que la sienne. Mais ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'il ne faut jamais châtier un enfant que pour le peché, & pour ce qui pourroit l'y porter, & le disposer à se laisser corrompre; comme les compagnies dangereuses, une trop grande liberté à sortir, ou agir.

independemment de ses Parens en des choses qui ne peuvent le conduire au salut, & gene-
ralement pour tout ce qui peut prejudicier au
bien de son ame.

LIX.

*Le sixième Moyen, la Priere. Ce qu'il faut
demander à Dieu pour ses Enfans.*

Tous ces moyens qu'un Pere & une Mere
doivent employer pour conduire leurs en-
fans à Dieu, seroient fort inutiles à leurs des-
seins, s'ils n'estoient animez & sanctifiez par
une priere continuelle. La priere est le canal
par où découlent sur nous les pluyes de la grace,
sans laquelle nostre ame n'est qu'une terre sterile
& infructueuse, laquelle ne peut produire aucun
fruit de bonnes œuvres qui soit agréable à Dieu,
& qui contribuë à nostre salut. Sans cette in-
fluence divine de la grace de JESUS - CHRIST,
tous les soins, les veilles, & les travaux des
Parens ne serviroient qu'à endurcir le cœur de
leurs enfans, au lieu de les porter à Dieu. C'est
en vain que ceux-là travaillent, avec lesquels
Dieu n'agit pas, & sans son secours tout-puis-
sant, ils ne peuvent faire que du mal. Une
des plus grandes & importantes obligations
d'un Pere & d'une Mere est donc de lever
continuellement, au milieu même de leurs oc-
cupations, les mains au Ciel, & les soupirs de
leur cœur vers Dieu pour leur famille; de luy
remettre sans cesse entre les mains, comme
JESUS - CHRIST fait les Elûs, ceux qu'il
leur a donnez en dépôt, de l'importuner par
leurs vœux & leurs gemissemens, afin qu'il luy
plaise de les benir, leur changer le cœur, & les
tourner vers les biens éternels, de les remplir
de la crainte & de son amour; de ne permettre

pas qu'ils se corrompent jamais, & de les mettre au nombre de ses enfans & dans le temps & dans l'éternité, en les rendant les héritiers de son Royaume. Ils le doivent prier de les retirer plutôt du monde, que de permettre qu'ils deviennent les ennemis par le péché, qu'ils préfèrent les biens temporels aux éternels, le monde à JÉSUS-CHRIST, & la terre au Ciel.

L X.

Offrir à Dieu ses larmes pour les fautes de ses enfans. Ce que c'est que prier.

Ils doivent tous les jours offrir à Dieu leurs larmes pour les fautes qu'ils peuvent commettre par leurs paroles, par leurs actions, par quelque manquement à leurs devoirs, ou même par leurs pensées, ou les desirs de leur cœur, pour imiter le saint homme Job, qui offroit chaque jour à Dieu des sacrifices pour les péchez que ses enfans pouvoient commettre. Ce doit être la plus grande de leurs applications, & la plus forte de leurs passions de souhaiter devant Dieu la sanctification de leurs enfans. Il n'est pas nécessaire qu'ils se mettent à genoux toutes les fois qu'ils prient pour eux, il suffit qu'ils se retirent de temps en temps de leurs occupations un petit moment à chaque fois, pour penser dans la priere au besoin de leur ame & de toute leur famille, & implorer leur assistance de Dieu, en gemissant du plus profond de leur cœur. Pendant qu'ils conserveront les sentimens & les desirs que la priere leur aura fait concevoir, ils continueront de prier au milieu même des embarras du ménage & des affaires. La priere consiste toute dans un desir ardent de la grace de Dieu & de son Royaume pour soy, ou pour les autres, par lequel on souhaite que Dieu remplisse tous les besoins particuliers.

Pendant que ce desir subsiste, la priere continuë: quand il s'affoiblit, il le faut rallumer en ce mettant à genoux, & élevant son cœur plus fortement à Dieu, pour obtenir de luy cette grace.

L X I.

Ne point instruire, reprendre, ou chastier, sans offrir ses actions à Dieu. La priere est l'ame de la conduite.

UN Pere & une Mere doivent avoir pour maxime de ne jamais instruire, reprendre ou chastier leurs enfans sans offrir cette action à Dieu auparavant, sans le prier de la leur rendre utile & sanctifiante, & sans implorer, pour la bien faire, les lumieres & l'assistance du Saint Esprit, de peur de travailler en vain suivant plutôt les mouvemens de leur amour propre ou de leur passion, que ceux de l'esprit de Dieu. Enfin la priere doit estre continuelle contre les ennemis du salut, leur refuge dans leurs peines & dans leurs difficultez, & leur consolation dans les afflictions. Ils la doivent regarder comme l'ame de toute leur conduite, sans laquelle leur cœur est languissant, quoy qu'il s'empresse par mille desirs inquiets; leur langue est muette, quoy qu'elle se répande en paroles même d'édification; & leur main est morte, quoy qu'elle se donne beaucoup de mouvemens pour agir. De sorte que pour dire tout en deux mots, un Pere qui ne sçait pas prier, est un Pere Payen: & au contraire, un Pere Chrestien est, selon la veritable definition, un Pere qui est choisi de Dieu pour cet estat, instruit bien, corrige bien, édifie bien ses enfans, & prie saintement. Il faut dire la même chose d'une Mere, puisque en quelque profession que l'on soit, une personne qui n'aime pas la priere, n'est point un Chrestien, mais

un corps sans ame, & un sepulchre beau & paré au dehors, (lorsque son extérieur est réglé) & plein de corruption & d'ordure au dedans.

LXII.

Ces six moyens sont incomparables. C'est là toute la dévotion des Parens.

VOilà de quelle maniere une Mere de famille (& il faut dire la même chose d'un Pere) peut se sauver, comme nous l'avons vû au commencement de ce discours dans le passage de S. Paul, par les enfans qu'elle mettra au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foy, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée. Tout autre porte pour entrer dans le Ciel leur est fermée, il n'y a point pour eux d'autres voyes d'aller à Dieu. Les six moyens generaux que nous avons découverts dans toute la suite de ce discours, estant mis ensemble, peuvent suffire pour cela. Chacun separé des autres seroit de fort peu d'usage; & un seul venant à manquer, ruineroit tout le fruit des autres. Les Parens doivent former toute leur pieté là-dessus, ne se figurer d'autre dévotion pour eux que celle là; puisque toute dévotion qui ne concourroit pas à ce dessein, seroit pour le moins fort suspecte. D'assister, par exemple, tous les jours avec pieté à la Sainte Messe, d'estre long-tems devant le Saint Sacrement, & dans la priere, ce sont des actions par elles-mêmes tres-saintes: mais ce seroient des dévotions indiscrettes & mal réglées pour un Pere, ou une Mere, qui doivent travailler aux affaires domestiques, veiller sur leur famille, y mettre bon ordre, retenir leurs enfans, & les instruire: parce que c'est là leur obligation la plus importante, & sur laquelle il sera décidé de leur éternité. Il faut raisonner de même de tous les autres

Dev. des Parens & des Maistres
exercices qui pourroient préjudicier à ce devoir. Mais afin qu'ils se puissent bien convaincre de l'assiduité qu'ils doivent avoir auprès de leurs enfant pour former toute leur conduite sur la doctrine & la Vie-même de Jesus-Christ, & sur les promesses qu'ils ont faites à Dieu au Batême de renoncer à Satan, à ses œuvres & à ses pompes; c'est à dire, au peché, au monde, & à tout ce qui appartient au monde; il ne faut que consulter ce qu'en ont pensé les Peres de l'Eglise.

LXIII

*Sentimens des Saints Peres sur l'éducation
des enfans. Les Parens comparez
aux Evêques.*

Saint Augustin & Saint Jean Chrysostome prétendent que les Metes soient autant de Pasteurs & d'Evêques dans leurs familles. Comme donc les Evêques & les Pasteurs doivent estre, selon la signification-même de leur nom appliquez à veiller sans cesse sur le troupeau qui leur a esté confié, les Peres & les Metes doivent aussi estre incessamment appliquez à la conduite & au gouvernement de leur famille, avec cette difference, que leur assiduité doit estre encore plus grande en quelque façon que ce le des Pasteurs, puisque leurs enfans ne sont si proches d'eux, qu'afin qu'ils les ayent la nuit & le jour devant les yeux, & qu'ils soient témoins de toutes leurs démarches; au lieu qu'il n'est pas possible que les Pasteurs voyent toujours ceux dont ils doivent répondre. Les Parens voyent les actions de leurs enfans les plus communes & l'esprit avec lequel ils agissent: rien ne se dérobe à leur connoissance de ce qui les regarde, s'ils ont un peu d'application & de vigilance, ils en peuvent remarquer les moindres mouvemens & les moindres inclinaisons, soit au bien, soit au mal.

Les pechés des enfans sont imputez aux Parens. Exactitude de Job à élever les siens.

Saint Ierôme dit qu'ils sont devant Dieu chargés des pechez de leurs enfans : & par conséquent si leurs enfans pechent faute de veiller sur leur conduite, & retenir leurs passions, s'ils se corrompent avec d'autres, s'il arrive entr'eux des dissensions, s'ils se maltraitent les uns les autres, ou offensent Dieu ou le prochain en quelque autre maniere que ce soit, lorsqu'un Pere ou une Mere sont absens sans une necessité absolüe, ou parce qu'ils negligent leur salut, ces pechez retomberont sur les parens, & ils en seront encore plus coupables que ceux qui les ont commis. Job elevoit les siens si saintement, qu'ils ne paroït point par l'Ecriture, selon la remarque de Saint Gregoire le Grand, qu'ils offensassent Dieu, ny par les paroles, ny par les actions, ce qui est tres rare ; & cependant ce bon Pere ne se croyoit pas en assurance : & l'Ecriture dit, qu'il offroit tous les jours à Dieu des sacrifices pour expier les fautes qu'ils pouvoient commettre dans le fonds de leur cœur, où les hommes ne peuvent voir. Les Parens doivent donc toujours estre dans la crainte, de peur que dans le temps-même qu'ils ne pechent pas en leur propre personne, ou qu'ils croient faire des œuvres saintes, & s'acquérir de grands merites auprès de Dieu, leurs enfans ne pechent sur leur compte, & ne fassent des choses qui ruineront ces pretendus merites, & qui feront le sujet de leur condamnation au jour du jugement.



*Terrible condamnation de ceux qui négligent
ce devoir.*

CAR Saint Basile le Grand dit que les Parens dont le mauvais exemple a perdu leurs enfans, sentent leur suplice redoubler en enfer, lorsque ceux qui les imitent, commettent des crimes sur la terre. Et le Catechisme du Concile de Trente enseigne Que les mauvais parens seront punis au jour du Jugement non seulement pour les pechez que leurs propres enfans auront commis faute de leur avoir donné une éducation chrétienne, mais aussi pour ceux de leurs enfans qui les auront imitez, & pour les enfans de ceux-cy; & ainsi de race en race jusqu'à la fin du monde. Comme les bons parens seront au contraire recompensez pour les vertus qu'ils auront procurées par leurs soins & leurs travaux, à leurs enfans & à tous ceux qui en naîtront jusqu'à la fin du monde. Qui pourroit donc exprimer combien la bonne éducation a d'heureuse suite, & combien la mauvaise en a de funeste non seulement dans cette vie, mais dans toute l'éternité? Si S. Gregoire le Grand assure que la négligence des parens à corriger leurs enfans avec une severité charitable, est une faute où il n'y a point de remede, & un peché qui ne peut estre expié que tres difficilement, quel interest n'ont point les parens de s'employer tout entiers à les conserver purs de la corruption du siècle? Ils les doivent conserver, selon la pensée de Saint Chrysostome, comme des vases sacrez, comme les temples de Dieu, & avoir le même soin de les enrichir de toutes sortes de vertus, & les embellir de l'ornement precieux de la sainteté, que l'on a de purifier & de nettoyer les vaisseaux sacrez, & d'orner les Eglises materielles, afin

qu'ils puissent dire avec verité à Dieu au dernier jour avec le Prophete : *Seigneur j'ay aymé la beauté de vostre maison, & j'ay travaillé à embellir le lieu où vostre gloire doit s'établir une demeure pour l'éternité : ne perdez pas mon ame comme vous perdez celle des méchans.*

L X V I.

Les Parens doivent se proposer l'exemple des Saints qui ont eu des enfans. Exemple de Sara.

UN Pere & une Mere pour s'encourager à un si saint exercice, se serviront tres utilement de l'exemple des Saints qui ont eu des enfans à élever. Ils les auront sans cesse devant les yeux, en se representant les biens infinis dont Dieu recompense presentement leur fidelité, leur application & leurs travaux, & qu'ils peuvent eux-mêmes esperer, pourvû qu'ils soient fideles à suivre les exemples si salutaires que ces ames bien heureuses leur ont laissé. Nous en trouvons plusieurs dans l'Ancien & le Nouveau Testament, dont ils pourront voir icy un petit abregé.

SARA femme du Patriarche Abraham, si celebre dans l'Ecriture pour sa vertu & sa sagesse, que l'Apostre S. Paul nous fait considerer comme nostre Mere, & comme la figure de l'Eglise, qu'il loue par sa grande foy, & que Saint Pierre veut que toutes les femmes qui sont dans le Mariage, regardent comme un modele qu'elles doivent imiter. Cette sainte femme, dis-je, avoit tant d'application à tout ce qui pouvoit estre pernicieux, ou avantageux à son fils Isaac, qu'ayant remarqué qu'Ismaël, le fils de sa servante, se joüoit avec luy, elle pria son mary de chasser de la maison cette servante & son fils, de peur que par son mauvais exemple il corrompit l'innocence d'Isaac. Et

54 *Dev. des Parens & des Maistres*
Dieu même favorisa cette conduite de Sara, en
commandant à Abraham de la contenter en ce
point.

LXVII.

Rebecca.

REBECCA femme du Patriarche Isaac,
voyant que son fils aîné portoit une envie
mortelle au plus jeune, nommé Jacob, elle
inspira à celuy-cy quoy qu'elle l'aimât tendre-
ment, de sortir de la maison, & de s'en aller
dans un païs éloigné, où il fut vingt ans à garder
les troupeaux au service de son oncle, quoyqu'il
fût né de Parens si considerables. Mais elle aimâ
mieux le voir séparé d'elle, éloigné de son païs,
& réduit à la condition d'un serviteur, afin de
prevenir par ce moyen les maux qui pouvoient
naistre de la haine d'un frere contre son frere, que
d'en éloigner l'aîné, qui estant méchant avoit
besoin de la discipline d'un Pere & d'une Mere
vigilans & soigneux. Les Meres pourront ap-
prendre de ces deux exemples quelle doit estre
leur vigilance & leur application à éloigner de
leurs enfans tout ce qui les peut corrompre, &
les engager dans le mal: & les Peres appren-
dront de celuy d'Abraham à deferer facilement
à leurs femmes en ces sortes de choses, & auto-
riser leur conduite, quand elles n'ont pour but
que le bien de leurs enfans. La pieté leur fera
faire de grandes réflexions sur de tels exemples,
aussi bien que sur ceux qui suivent.

LXVIII.

*Anne Mere de Samuel. Terrible punition
d'Helipour avoir negligé de corriger
ses enfans.*

ANNE Mere du Prophete Samuel, ayant
obtenu de Dieu cet enfant par ses prieres,
le

Le luy remit aussi entre les mains. Sitost qu'elle l'eut sevré, elle le mena au Grand Prestre Heli, le consacra au service de Dieu, & le laissa pour tous les jours de sa vie dans le lieu saint, renonçant à son enfant pour jamais. Dieu approuva & benit de telle sorte le zele de cette Mere, qu'il luy donna depuis plusieurs enfans pour celuy-là, quoy qu'elle eût esté sterile auparavant; & le petit Samuel estant remply de ses graces, devint un Prophete.

Le Grand Prestre Heli, quoyque tres-homme de bien dans sa personne, n'eut pas le même soin du salut de ses enfans Ophni & Phinéas, qui à cause de la trop grande douceur de leur pere, devinrent extrêmement déreglez & libertins. L'Ecriture les appelle des *enfants de Belial*, ou *sans joug*. Il veilloit si peu sur leur conduite, que leurs excés estoient montez à leur comble avant qu'il en fût averty, estant extrêmement vieux. L'ayant appris, il se contenta d'user de quelques reprimandes sans les châtier avec la severité que demandoient leurs desordres. C'est pourquoy Dieu envoya vers luy un homme de bien, pour luy declarer de sa part, qu'à cause qu'il avoit souffert les débauches de ses enfans sans les punir, il seroit luy-même puny terriblement avec ses fils, & même toute sa race & ceux qui en naîtroient dans la suite; qu'il luy osteroit le Sacerdoce, qu'il n'y auroit plus de vieillards dans sa famille, & qu'une grande partie de ceux de sa maison mourroient lorsqu'ils seroient venus en âge d'homme. Tout arriva comme Dieu l'avoit prédit. Ses deux fils moururent en un même jour au combat, le peuple fut défait, & l'Arche d'Alliance prise par les ennemis. Ce pere en apprenant cette nouvelle, tomba de son siege à la renverse près de la porte, & s'étant cassé la teste, il mourut; la femme d'un de ses

86 *Dev. des Parens & des Maistres*
fis mourut aussi, ayant esté surpris tout d'un
coup des douleurs de l'enfantement à la triste
nouvelle de ce qui estoit arrivé à l'Arche de Dieu,
à son mary, & à son beau-pere.

LXIX.

Reflexion sur cet Exemple.

“ **H** Ely en son particulier estoit fort homme
“ de bien ; il avoit une grande soumission
“ aux volontez de Dieu, & un zèle ardent pour
“ la Religion. Mais, comme remarque S. Chry-
“ sostome, pour s'estre contenté de reprendre
“ doucement deux fils tres méchans, & de leur
“ représenter la grandeur de leur crime, sans s'y
“ opposer avec tout le soin & toute la force qu'il
“ devoit, il attira la colere de Dieu sur luy & sur
“ toute la famille. Quarante années employées
“ au gouvernement du peuple de Dieu avec tou-
“ te la justice & l'integrité imaginable, ne pû-
“ rent empêcher qu'il ne perist miserablement,
“ pour n'avoir pas travaillé au salut de ses enfans
“ avec la force & la vigueur que Dieu demandoit
“ de luy. Cette negligence effaça toutes ses vertus,
“ & oblcureit toutes ses belles actions. Le mé-
“ me saint Docteur, dont ces reflexions sont ti-
“ rées, en conclut,, Que ceux qui auront negligé
“ de bien élever leurs enfans, doivent craindre
“ d'estre punis rigoureusement pour ce seul pe-
“ ché, quoyque d'ailleurs ils menent une vie
“ vertueuse & réglée. Saint Gregoire remarque
“ que selon la menace de Dieu même, ce pe-
“ ché d'Hely ne pût estre expié dans la suite
“ des siècles ny par des oblations, ny par des sa-
“ crifices. Et en effet nous voyons dans l'Ecriture,
“ que plus de six vingts ans après, cet Arrest de
“ malédiction que Dieu avoit prononcé contre la

famille d'Hely, sa colere n'étant point apaisée, il le fait executer au commencement du regne de Salomon, qui ayant banny Abiatar Grand Prestre, descendu d'Hely, mit en sa place Sadoc, qui estoit descendu de Phinées. Ces deux mauvais Prestres, qui par leur conduite déreglée attirerent la vengeance Divine sur un pere qui par sa trop grande indulgence leur avoit laissé exercer les fonctions du Sacerdoce qu'ils profanoient, & sur toute la famille à laquelle ils appartenoient, sont un exemple terrible pour les peres & les meres qui par leur ambition, ou par leur avarice, ou par quelque autre motif humain donnent des Ministres à l'Eglise qui ne sont capables que de profaner ses Sacremens & ses Mysteres, ou de dissiper ses revenus, en les faisant servir à leur luxe, à leurs interets & à ceux de leur famille, à leur vanité, ou à leurs profusions; ou à entraîner les ames dans le precipice par leur ignorance ou par leur mollesse & leur lâcheté, ou par le mauvais exemple. Comment après cela ne craindront-ils point qu'en voulant pousser dans l'Eglise & dans un si saint & si redoutable ministère leurs enfans contre la volonté de Dieu, ils n'irritent sa colere, n'attirent la vengeance sur eux, & ne fassent tomber sa malediction sur toute leur famille. Qu'ils apprennent donc de cette histoire, que ce n'est pas un jeu de deshonorer soy-même la sainteté du Sacerdoce, & des dignitez Ecclesiastiques, ou d'estre cause que d'autres le deshonnorent; & qu'il n'y a rien de plus capable de faire tomber les fleaux du Ciel sur des peuples même entiers, comme nous voyons que les deux enfans d'Hely furent cause que le peuple de Dieu fut vaincu par les Philistins, & l'Arche d'Alliance, qui estoit ce qu'ils avoient de plus saint, enlevée par les Infideles. Revenons à ceux qui se sont acquis une gloire

88 *Dev. des Parens & des Maistres*
immortelle par la sainte éducation qu'ils ont
donnée à leurs enfans.

L X X.

Exemple & instruction de Tobie à son fils.

L'Ecriture raporte du saint homme Tobie,
qu'il apprit à son fils, dès son enfance à crain-
dre Dieu, & à s'abstenir de tout peché, comme
il avoit luy-même craint Dieu dès son enfance,
& toujours vécu dans la fidelité à observer les
Commandemens. Les instructions qu'il donne
à son fils sont admirables, & tous ceux qui s'en-
gagent dans le Mariage devroient en estre par-
faitement instruits, pour former sur ces divines
maximes les enfans que Dieu leur donne. Je
croy qu'on sera bien aise de les trouver icy. C'est
pourquoy je ne craindray pas d'estre trop long
en les y inserant.

*Mon fils, dit-il, écoutez mes paroles, & met-
tez-les dans vostre cœur comme le fondement sur
lequel vous établirez votre conduite. Ayez Dieu
present en l'esprit tous les jours de vostre vie,
& gardez-vous de consentir jamais à aucun peché,
& de violer les preceptes du Seigneur nostre Dieu.*

*Faites l'aumône de votre bien, & ne détournez
vostre visage d'aucun pauvre: car de cette sorte le
Seigneur ne détournera point son visage de
dessus vous. Soyez charitable en la manière que
vous le pouvez. Si vous avez beaucoup de bien,
donnez beaucoup: si vous en avez peu, ayez soin
de donner de ce peu même de bon cœur. Car vous
amasserez ainsi un grand tresor & une grande re-
compense pour le jour de la nécessité: parce que
l'aumône délivre de tout peché & de la mort, &
qu'elle ne laissera point tomber l'ame dans les te-
nebres. L'aumône sera le sujet d'une grande con-
fiance devant le Dieu supreme pour tous ceux qu'elle
l'auront faite.*

Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté; & hors de vostre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles: car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez luy aussi-tost ce qui luy est dû pour son travail; & que la recompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fist.

Mangez vostre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.

Demandez toujours conseil à un homme sage.

Bénissez Dieu en tout, & demandez-luy qu'il conduise & rende droites vos voyes, & que tous vos desseins demeurent fermes en luy.

Ne craignez point, mon fils: il est vray que nous sommes pauvres: mais nous aurons beaucoup de bien si nous craignons Dieu: si nous nous retirons de tout peché, & si nous faisons de bonnes œuvres.

Voilà les idées de la vertu sur lesquelles les Parens doivent former les sentimens, les inclinations, & toute la conduite de leurs enfans. Ces regles sont infailibles, parce qu'elles leur sont données par la souveraine verité.

L X X I.

La chasteté de Susanne. Sa fidélité à Dieu est attribuée par l'Écriture au soin que son Pere & sa Mere avoient eu de la bien élever.

LA chaste Susanne, dont l'histoire est rapportée par un Prophete, est un grand

90 *Dev. des Parens & des Maistres*

exemple qui doit apprendre aux Parens de quelle importance il est de former de bonne heure J. sus-Christ dans le cœur des enfans, en leur inspirant l'amour de la vertu. Etant mariée, deux vieillards qui avoient conçu pour elle un amour infame, luy voulurent ravir le trésor de sa chasteté lors qu'elle estoit seule en son jardin. Mais cette vertueuse femme aima mieux s'exposer à perdre la vie, que de leur abandonner sa pureté: elle les repoussa avec une constance inflexible. Et l'Ecriture attribue cette fidelité qu'elle avoit pour Dieu, à l'éducation qu'elle avoit reçue de ses Parens, qui ayant beaucoup de pieté l'avoient instruite avec grand soin à vivre selon la loy de Dieu, & ses divins Commandemens. Si les Peres & les Meres élevoient leurs enfans de la même sorte, ils auroient un jour la consolation de les voir fideles à Dieu dans les plus grandes épreuves: on ne verroit pas des Eglises pleines de filles ou plutôt de coquettes si effrontées, qui portent sur la tête & sur le front le caractère de l'impudicité & l'étendard de la prostitution, selon la parole d'un ancien Pere de l'Eglise; & on n'auroit pas tant de sujet de pleurer presque la perte universelle de la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, qui se veautre dans des saletez & des ordures abominables, qu'oyque souvent secrettes & renfermées dans un seul sexe. Comme l'Ecriture attribue la chasteté de Susanne aux soins & à la pieté de son Pere & de sa Mere, sur qui au Jugement de Dieu, les Parens aveugles & negligens pourront-ils se décharger de toutes ces infamies, dont ils seront infailliblement chargez? Mais venons à celle que l'on peut bien appeler *Reyne des Meres de l'ancien Testament.*

LXXII.

La Mere des Machabées.

C'est l'admirable Mere des sept Martyrs qu'on appelle Machabées. Elle avoit si bien formé l'esprit de ses enfans sur la loy de Dieu, leur avoit inspiré tant d'horreur du peche, & les avoit élevez dans un si grand mépris pour toutes les choses de la terre & pour la vie même, qu'un Roy nommé Antiochus, ennemy de Dieu, les voulant obliger à manger de la chair de porc, contre la défense de la Loy, il ne put jamais le leur persuader ny par les promesses les plus attirantes, ny par les menaces les plus terribles. Ces sept freres donnerent generousement leur vie, & souffrirent avec j'ye une mort tres cruelle, plutôt que de consentir au violement de la Loy. On leur coupa la langue & les extremités des mains & des pieds, on leur arracha la peau de dessus la tête, on les fit ensuite rostir en une chaudiere, ils consommèrent les uns apres les autres dans les feux ce qui leur restoit de vie. Cette genereuse Mere avoit une telle confiance en Dieu qu'elle vid sans s'effrayer, mourir tous ses fils en un même jour; & pleine d'une sagesse toute celeste, & d'une force qui l'élevoit au dessus de son sexe, elle les exhortoit à s'estimer heureux de donner leur vie pour rendre à Dieu l'honneur qu'ils luy doivent. Elle craignoit autant que ses enfans refusassent de faire à Dieu un sacrifice de leur vie, que les autres Mères craignent de voir quelque incommodité, quelque misere, ou quelque deshonneur à leurs enfans; & elle desiroit avec autant d'ardeur de les voir aller à Dieu, que les autres desiroient de voir les leurs comblez de richesses & de prosperitez & d'honneurs.



*Suite du même sujet, & reflexion sur
cet exemple.*

Lorsque les six premiers furent morts dans les tourmens, Antiochus mit le plus jeune entre les mains de sa Mere, afin qu'elle l'exhortast à faire ce qu'on luy ordonnoit, pour luy sauver ainsi la vie. Mais cette femme incomparable, qui sera à jamais le modele de toutes les Meres, prit son fils à part, & loin de l'exhorter à sauver sa vie, elle luy fit voir si vivement le neant de tous les hommes, & la grandeur de Dieu, qui seul meritoit qu'on le craignist, que ce jeune homme quittant sa Mere, dit hautement qu'il n'obeiroit point au Roy, mais à la seule loy de Dieu; & souffrit en suite des tourmens encore plus cruels que ses freres. Sa mort combla la consolation de sa Mere, qui suivit le même jour par la glorieuse mort ceux qu'elle avoit envoyez à Dieu devant elle, & méla son sang avec le sang de ses enfans, dont elle avoit esté doublement la Mere. Heureuses les Meres qui suivant ce grand exemple, craindront plus que le moindre peché ne nuise au salut éternel de leurs enfans, que non pas de les voir pauvres, rabaissez, affligez, méprisez, ou persecutez des méchans; puisque c'est estre en effet disciples de Jesus-Christ, & enfans de Dieu, que de souffrir ces choses par son amour. Cette excellente Mere n'avoit pas attendu à ce moment à inspiter à ses enfans des sentimens si genereux, un si grand mépris pour le monde, & un amour si ardent pour Dieu & ses Commandemens. Elle les avoit gravez dans leur cœur de bonne heure, & peu à peu par les instructions & ses bons exemples, par ses corrections, & par ses prieres. Celle qui veut avoir d'aussi bons en-

fans, doit estre une aussi bonne Mere, & commencer dès leur plus tendre enfance, comme elle, à leur inspirer la haine du mal & la crainte de Dieu.

LXXIV.

Exemple de sainte Felicité.

Nous avons dans la Loy nouvelle au 10. Juillet, l'exemple d'une Mere qui envoya avec le même courage sept fils au Ciel, & qui souffrit les mêmes tourmens avec les deux derniers. " Et S. Gregoire le Grand dit qu'elle " fut plus que Martyre, puisqu'elle mourut au- " tant de fois qu'elle vid mourir de ses enfans " devant elle. Elle ne craignoit pour eux, dit ce " grand Pape, que pendant qu'ils vivoient: elle " estoit en assurance dès qu'ils estoient morts. " Toutes les playes qu'ils recevoient, luy per- " goient à la verité le cœur, par ce qu'elle les " aimoit tendrement: mais en même tems elles la " réjoüissoient & l'encourageoient, parce qu'elle " ne les aimoit que pour le Ciel, dont la gloire " alloit faire en un moment leur recompense " pour l'éternité. Que celle qui a des enfans " comme sainte Felicité, ne les élève que pour " Dieu, comme cette bien-heureuse Mere qu'elle " ne les aime point pour le monde, ny pour " ses faux biens & les charmes trompeurs, non " plus qu'elle ne leur desire point un party avan- " tageux sur la terre, ny une condition ou une " Charge honorable. Qu'elle les mette entre les " mains de Dieu comme cette Martyre, pour en " faire tout ce qu'il luy plaira, soit qu'il les de- " mande dans un état bas & méprisable aux yeux " des hommes, ou qu'il les destine à quelque em- " ploy: Quelle ait seulement soin de les élever " dans des maximes & des sentimens qui les met- " te en la disposition de les suivre fidelement, & " de se soumettre à toutes les volontez adorables,

quand elles seroient opposées à leurs plus fortes inclinations & à tous les interêts d'une famille. Un Chrétien doit faire à Dieu un sacrifice continuel de tout ce qu'il a de plus cher, & de tout ce qui le regarde de plus près. Combien plus les parens doivent-ils être prêts à tout moment de luy remettre entre les mains, pour en faire ce qu'il luy plaira, le dépôt sacré de leurs enfans, qu'il leur a absolument confiez, après qu'ils luy ont esté consacrez par le Batême, mais dont il ne leur a nullement donné la possession. Ceux qui sont dans cette disposition, seront ravis de joye, quelque chose qui arrive à leurs enfans, pourvû qu'ils soient entre les mains de Dieu.

L X X V I.

Le Pere & la Mere de S. Jean-Baptiste.

L E S derniers parens que l'ancienne Loy nous donne pour modeles en cette matiere, sont le Pere & la Mere de S. Jean-Baptiste, le Precursur de Jesus-Christ. Il passe au desert, & quitte la maison d'un Pere & d'une Mere, si saint dès sa plus tendre enfance, de peur de se souiller par la moindre faute, & de contracter la moindre tache de la corruption du siècle. Il y mene une vie extraordinairement austere, il y vit de sauterelles & de miel sauvage, il n'y est vêtu que de poil de chameau, il n'a que la terre toute nuë pour lit, & les pierres pour chevet; il n'a point d'autre compagnie que celle des bêtes, il est entierement caché aux hommes: il est sur la terre comme s'il n'y étoit point, il n'a ny apuy, ny secours, ny biens ny amis. Cependant Zacharie & Elizabeth ne s'oposent point à ce dessein si particulier, & dont il n'y avoit point eu d'exemple dans les siècles precedens. C'est Dieu qui l'y appelle, cela leur suffit, ils sont parfaitement contents. Ils sçavent qu'il est destiné pour être le Precursur du Messie, & qu'il doit prêcher la ve-

nuë, & par consequent éclater dans toute la Judée, se faire admirer, & causer à tout le monde une joye extraordinaire. Et neanmoins ils n'ont point d'empressement de le voir commencer bientôt un si saint ministere. Ils ne previennent point par un esprit inquiet les momens de Dieu, ils laissent leurs fils & un si grand fils, dans cette obscurité, dans cette pauvreté, dans cette separation de tout commerce des hommes, dans cette vie si penible, entre les mains de Dieu, sans le rapeller, ils l'abandonnent entierement à sa conduite, sans luy vouloir par une tendresse mal réglée, ou par une devotion mal entendüe, rien prescrire de contraire à ce qu'il demande de luy. Voilà dans les parens qui ont élevé leurs enfans dans la crainte de Dieu avant la prédication de l'Evangile, les regles toutes divines qui doivent former la conduite de tous les parens Chrétiens, dans un employ si important : Nous rapporterons encores quelques exemples de ceux qui les ont suivis depuis Jesus-Christ.

L X X V I.

Sainte Monique Mere de Saint Augustin.

SAinte Monique merite, après sainte Felicité, dont on a déjà parlé à l'occasion de la Mere des Machabées, de tenir le premier rang. C'est cette digne mere de Saint Augustin, aux larmes & aux prieres de laquelle Dieu accorda la conversion de cet incomparable docteur de l'Eglise. Elle gouvernoit sa famille avec une tres-grande piété; elle élevoit ses enfans avec un tel soin, qu'elle les enfantoit de nouveau autant de fois qu'elle les voyoit s'éloigner de Dieu. Ce fils étant tombé dans les desordres ordinaires à la jeunesse, elle le pleuroit sans cesse, elle le pressoit continuellement de retourner à Dieu, elle le suivoit par terre & par mer, dans le desir d'obtenir la conversion; & de le rapeller à luy.

même. Et lors qu'il la trompoit & se déroboit à elle, elle persuadoit toujours dans le même dessein, & passoit les mers toute seule, pour chercher cette brebis qui s'égaroit, & qui ne vouloit pas qu'on la cherchât. Elle joignoit à ses voyages des prieres continuelles, & à ses prieres particulieres l'intercession des Prêtres, pour leur recommander son fils; & à toutes ces choses elle joignoit ses gemissemens devant les Autels, où elle assistoit jour & nuit, & ses penitences continuelles. C'est de cette grande lumiere de l'Eglise, qui est le fruit admirable de ces larmes, de ces veilles, & de ces travaux d'une sainte Mere, que nous aprenons ces particularitez du zele de sainte Monique pour le salut de ses enfans, qui doit confondre l'horrible indifferance où nous voyons la plûpart des peres & des meres pour l'ame de ceux à qui ils semblent n'avoir donné une vie miserable & si courte, que pour les engager dans la mort éternelle. Une Mere a prié, elle a pleuré, elle a veillé, elle a combattu, elle a souffert des incōmoditez des voyages les plus pénibles, elle s'est une infinité de fois immolée comme une victime pour retiter son fils de l'aveuglement où il estoit: & l'Eglise a jouy ensuite, elle jouyt encore à present, & jouyra éternellement avec une joye ineffable du fruit de ses travaux. Qui peut donc exprimer les heureuses suites d'une sainte éducation?

LXXVII.

Le Pere & la Mere de S. Basile le Grand.

SI l'Eglise a eu avant Saint Augustin, dans la personne de Saint Basile le Grand, un maistre, un Pere & un defendeur intrepide de sa discipline, elle en est redevable aux soins de son Pere S. Basile & de sa Mere sainte Emmelie. Ces deux admirables personnes qui avoient aussi eu des Saints & des Martyrs pour parens, eurent
pour

pour fruit de leur mariage des enfans de l'un & de l'autre sexe, qui ont esté eminens en sainteté, dont trois ont esté de grands Evêques, deux desquels sont au rang des Peres de l'Eglise; sçavoir Saint Basile le Grand, & Saint Gregoire de Nyfle. Ils ne crûrent rien de plus capital pour eux dans leur mariage, que de donner une éducation chrestieune à ces enfans. Et cela alla si avant, que Saint Basile le Pere voulut estre luy-même Precepteur de son fils Basile, pour ne point l'exposer au danger où sont les jeunes gens qui étudient dans les Colleges, l'instruisant tout à la fois dans la pieté & dans les lettres humaines. Il eut la consolation, comme dit Saint Gregoire de Nazianze, de voir croître sous sa discipline, & s'élever de plus en plus la sainteté de ses mœurs & l'art de son éloquence. Il ne l'envoya à Athenes pour s'y perfectionner, qu'après qu'il eut épuisé toute ce qu'il sçavoit pour le bien instruire. Voilà ce qui a rendu ce saint homme & sainte Emmelie sa femme, l'exemple des personnes mariées, qui leur fait voir qu'en quelque vertu qu'ils s'exercent d'ailleurs, & en quelque autre pratique qu'ils fassent consister la pieté, tout est illusion néanmoins, s'ils manquent à ce qui est essentiel à leur devoir, & ce qu'ils ne peuvent omettre sans se rendre coupable aux yeux de Dieu. C'est ce que saint Basile le Grand a dit souvent depuis dans ses Ecrits à toutes les personnes engagées dans le mariage. Ils ne doivent donc point se fermer les yeux eux-mêmes, mais les tenir ouverts, pour voir à tout moment quels sont les perils de la jeunesse, de combien de difficultez elle est remplie, à combien d'agitations elle est sujette, combien est-il aisé de la surprendre, à combien de chûtes elle est exposée, & combien il est difficile d'arrester l'impetuosité de ses mouvemens. Et plus ils voyent que cet âge est dangereux & glissant, plus ils

doivent apporter de soins & répandre de prieres devant Dieu, pour empêcher les saillies & éteindre l'ardeur violente de cette flame. S'ils trouvent des naturels heureux, qui répondent à leurs bonnes intentions & à leurs soins, ils en doivent louer Dieu : que s'ils en trouvent de plus fâcheux, ils ne doivent pas se rebuter, mais imiter les Medecins, qui lorsqu'ils voyent la maladie s'opiniâtrer, s'appliquent à la guérir avec plus de vigilance qu'ils n'avoient fait jusqu'alors. Et Dieu leur donnera peut-estre part à la consolation de saint Basile & de sa sainte femme, en leur donnant des enfans qui seront une source de benediction sur leur famille.

LXXVIII.

La Mere de Saint Edmond, Sainte Marguerite, Sainte Blanche, Sainte Elizabeth.

IL est dit de la mere S. Edmond Archevêque de Cantorbery en Angleterre, qu'elle tâchoit de l'acoustumer, lorsqu'il estoit encore enfant, à la pratique de la pieté; que par de petits presens qui plaisent à cet âge, elle luy faisoit aimer les jeûnes, & pratiquer les autres exercices de vertu, & que lorsqu'elle l'envoya à Paris avec son frere pour étudier, elle leur envoyoit des cilices, les exhortant de s'en servir quelquefois.

On ne peut assez exprimer le soin avec lequel sainte Marguerite Reyne d'Ecosse, éleva ses enfans, & leur recommanda de craindre Dieu. Ce fut toujours la premiere de ses applications, & le plus tendre objet de ses prieres. Ce qui fait en deux mots toute la vie d'une bonne Mere.

La Reyne Blanche, Mere de saint Loüys Roy de France, luy disoit souvent lorsqu'il estoit encore jeune; Qu'elle auroit beaucoup mieux aimé le voir mort, & luy voir perdre son Royaume & la vie que de luy voir offenser Dieu par un

seul peché mortel. " Le qui fit que ce jeune Prince commença dès ce tems-là à gouter la priere, & à produire les premiers rejettons de la vertu, qui devoient ensuite pousser de si profondes racines.

Sainte Elizabeth fille du Roy d'Hongrie, avoit soin en relevant de couche, de se vêtir d'une robe de laine, de prendre son enfant entre ses bras, & de descendre ainsi nus pieds une montagne fort pierreuse, pour aller à l'église offrir à Dieu ce nouveau fruit, en le mettant dessus l'Autel, comme pour luy protester par cette ceremonie, qu'elle luy en cedoit la possession, & qu'elle ne le vouloit avoir, que pour le luy rendre quand il le redemanderoit; & luy en faire un sacrifice à l'exemple d'Abraham, le modele des Peres & des Meres qui ont des enfans entre les mains. Plusieurs saintes Meres ont même consacré leurs enfans à Dieu avant qu'ils fussent conçus, comme Anne Mere de Samuel, & sainte Nonne Mere de saint Gregoire de Nazianze; & un Ange défendit même à la Mere de Samson de boire du vin, ny rien de ce qui peut enyvrer, & de manger rien d'impur pendant qu'elle le portoit en son sein. De sorte que, selon un Pere, il fut conçu dans l'abstinence & dans le jeûne. Sainte Elizabeth après avoir conçu saint Jean-Baptiste demeura dans la retraite pour louer & benir Dieu; & la sainte Vierge après avoir conçu dans son sein le Fils de Dieu Incarné; s'appliqua encore plus qu'auparavant à des actions d'humilité & de charité. C'est ce que devoient imiter les Peres & Meres avant la naissance de leurs enfans. S'ils vouloient attirer la benediction de Dieu sur les enfans que Dieu leur donne, ils s'efforceroient de s'abstenir du peché pendant tout le tems qui precede leur naissance, de vivre dans une plus grande pieté, dans la chasteté & la continence, dans la retraite & la priere, dans le renoncement

100 *Dev. des Parens & des Maistres*
ment à l'avarice à l'ambition & à la vanité, d'as-
sister les pauvres par de plus grandes aumônes,
& d'offrir à Dieu avec des mains pures le fruit
de leur mariage.

LXXIX.

Exemple de la Sainte Vierge & de Saint
Joseph. Former JESUS-CHRIST
dans les enfans.

ENfin nous ne pouvons mieux finir ces exem-
ples & tout cet entretien que par les deux
Saints admirables que Dieu a choisis entre tant
d'autres, pour leur confier le soin de son Fils
unique le Verbe Eternel, & Dieu égal à luy in-
carné & devenu enfant, pour estre le parfait &
l'unique modele de tous les enfans. La conduite
de saint Joseph & de son incomparable épouse la
Sainte Vierge, dans le soin qu'ils ont eu de nou-
rir, d'élever & de conserver ce divin Enfant, à
esté dans tous les siècles, & doit estre encore
maintenant le plus ordinaire objet de la pieté
des Parens dans l'éducation de leurs enfans, com-
me la sagesse & la sainteté de ce même Enfant
doit estre la regle & le principe de la pieté & de
la sagesse de tous ceux de cet âge; un Pere & une
Mere doivent estre persuadez que si leurs enfans
vivent dans l'innocence, Jesus-Christ habite
dans leur cœur; & qu'en les formant à la pieté,
ils forment Jesus-Christ dans leurs ames & dans
toute leur conduite, de sorte qu'ils doivent avoir
un aussi grand soin de conserver, d'entretenir &
defaire croistre dans ces petites ames l'innocen-
ce, l'amour de Dieu & sa crainte, que la Vierge
& Saint Joseph avoient soin de conserver Jesus-
Christ, de le nourrir, & de le fortifier dans son
enfance: & que s'ils leur laissent perdre par
leur faute le tresor de la grace, ils en répondront
comme si estant chargez de l'Enfant Jesus, ils
l'avoient abandonné à ses ennemis, ou exposé à

la mort. Si ces deux Saints ne l'avoient mené en Egypte pour le sauver de la fureur d'Herode, qui le vouloit mettre à mort, ne se seroient-ils pas rendus coupables de sa mort ? Et si un Pere & une Mere n'éloignoient pas leurs enfans de la compagnie des petits garçons & des petites filles, des lieux, des maisons, & généralement de toutes les occasions dont le Diable figuré par Herode se pouroit servir pour les faire tomber dās ses pieges pour faire mourir dans leurs cœurs J. C. qui y est encore tendre & foible, ne seront-ils point accusez d'avoir livré l'Enfant Jesus à Herode ? L X X X.

Peinture de leur conduite sur l'Enfant Jesus.

C E qu'un Pere & une Mere doivent soigneusement considerer dans la Vierge & Saint Joseph, c'est qu'ils ont esté persuadez qu'ils n'estoient au monde que pour avoir soin de cet Enfant, & luy rendre tous les services qui estoient necessaires pour le preparer aux desseins de Dieu son Pere. Ils ont rapporté à cela toutes leurs entreprises & leurs moindres démarches. Lors que pour suivre l'ordre du Pere Eternel, il a fallu souffrir les rebuts des habitans de Bethléem, se retirer dans une estable pour le faire naistre de la maniere qu'il avoit esté prédit par les Prophetes, ils s'y sont soumis avec joye, & dans une parfaite simplicité. Ils sont demeurés au même lieu en paix auprès de ce saint Enfant, appliquez à ses besoins, jusqu'au tems qu'il a fallu le présenter au temple. Ils sont avertis de l'emporter en Egypte, ils partent la nuit même, pour luy tirer du danger. Ils demeurent dans ce Pais étranger & idolâtre au milieu de tant d'incommoditez, jusqu'à ce que son ennemy estant mort, le danger cesse. Ils le rapportent si-tost qu'ils en ont redoublé, par ce qu'il falloit qu'il revint en Judée : &

parce qu'il devoit demeurer à Nazareth pour suivre les desseins de Dieu sur luy, ils y établirent leur demeure. De sorte qu'ils ne reglent leurs voyages, leur fuite, leur retour, leur demeure, leurs desseins, que sur les besoins, les dangers & les avantages de cet enfant divin. S'il est utile à sa conservation qu'ils abandonnent leurs affaires, leur país & leurs amis, ils renoncent à tout cela: si par la même raison il faut qu'ils retournent, ils le font avec la même facilité d'esprit: s'il faut changer de demeure, ils en changent. Enfin ils n'ont point d'autre vüë ny d'autre affaire que de répondre en toutes choses aux desseins de Dieu sur leur Enfant.

LXXXI.

*Ils ont suivy tous les desseins de Dieu
sur luy.*

ILs l'élevent dans l'estat où il vouloit vivre, pour estre à tous les hommes un modele d'humilité, de pauvreté, de travail & de penitence. Il vouloit apprendre aux hommes à mépriser les faux biens de la terre, les grandeurs, les vanitez & les plaisirs, & leurs desseins vers le souverain bien qu'ils ne connoissent plus. Pour leur apprendre efficacement ce mépris & ce détachement, il falloit qu'il prêchast par ses exemples, avant que de prêcher par les paroles. C'est pourquoy ils le laissent dans cet estat bas, où il avoit voulu naistre, comme estant le seul proportionné à ce grand dessein, qui avoit pour büt le salut des hommes. Ils ne publient point ce qu'il est, & ils le tiennent dans une obscurité, où presque personne ne le connoist, afin qu'il apprit aux hommes à faire l'éclat & la vanité, & à ne se point produire d'eux-mêmes. Ils le laissent dans un silence de trente ans, pour leur enseigner particulièrement dans la jeunesse, à se taire, à attendre & les momens de Dieu pour parler de

luy aux hommes, à garder la retraite, qui est un si grand moyen de se sanctifier, en acquérant la connoissance de Dieu & de soy-même, pendant qu'on est inconnu aux hommes. Ils le l'assujettissent, afin que les enfans apprennent de luy à estre dociles, soumis & obeyssans à ceux dont ils dépendent: ils l'occupent aux actions les plus basses de la maison, afin qu'ils apprennent de luy l'humilité, & à aimer la dernière place; ils le font travailler à la boutique pour gagner sa vie comme eux, afin qu'ils apprennent de luy à aimer la peine & le travail, à employer tous les momens, à ne point mener une vie d'oïveté & d'amusement: Ils le laissent dans cette extrême pauvreté, où il dit luy-même qu'il estoit, n'ayant pas seulement où reposer sa teste; ils ne luy acquierent point de bien, ils ne luy font point bastir de maisons; ils ne se font point d'amis parmy les Grands, pour luy procurer une charge, un employ, un établissement; parce qu'estant remplis de son esprit, ils avoient un tres grand mépris pour toutes ces choses, & qu'ils sçavoient qu'il n'estoit venu sur la terre que pour délivrer les hommes de ces passions dont ils sont esclaves, & qu'il condamnoit tous les Parens qui n'ont point d'autre but que de pousser leurs enfans par toutes sortes de moyens. C'est un abus prodigieux qui se trouve même parmy ceux qui font profession de pieté: on commence toujours par faire un établissement, acquérir, bastir, faire des Palais magnifiques. Si personne meritoit qu'on luy assurast un établissement pour faire le bien, & qu'on luy bastit une demeure superbe, c'estoit Jesus-Christ. Cependant il a toujours fait voir une conduite opposée; il nous a appris que le moyen de faire le bien, estoit de ne point avoir sur la terre d'establishement, ny rien d'éclatant & de magnifique; & les saints Parens n'ont jamais pensé à le retirer de cette bassesse & de cette

104 *Dev des Parens & des Maistres*
pauvreté qui devoit donner tant de poids & d'autorité à sa Prédication.

L X X X I I.

Ils l'ont laissé autant qu'il luy a plu dans l'estat de bassesse qu'il avoit choisi.

Comme ils sçavoient que la plus grande playe que le péché ait faite à l'homme, c'est l'orgueil qui le porte à s'élever, à paroistre, à se faire estimer; & que cet Enfant vouloit mener une vie toute cachée, petite, humble & basse, afin de guérir le cœur de l'homme de cette passion criminelle, ils ont esté bien éloignez de luy parler le langage de ces autres de ses parens, que l'Evangeliste a eu soin de nous faire remarquer, qui ne croyoient pas en luy; lesquels voulurent luy persuader d'aller à la Feste à Jerusalem, afin de se produire devant tout le monde, d'éclater par les œuvres merveilleuses qu'il faisoit, & de faire paroistre sa science & sa doctrine. La Vierge & S. Joseph estoient dans des sentimens tout contraires, & entierement conformes à ceux de leur Fils. C'est pourquoy S. Luc qui nous rapporte dans son Evangile une action d'éclat que l'Enfant Jesus fit à l'âge de douze ans, nous a appris en même tems que son Pere & sa Mere n'en sçavoient rien, & qu'il s'estoit détaché d'eux & comme dérobé pour la faire. Comme cet événement renferme des veritez importantes pour les parens & pour les enfans, je le rapporteray icy, afin d'y faire faire une attention particuliere.

L X X X I I I.

Ils le menoiert à Jerusalem aux Festes.

LE Pere & la Mere de Jesus alloient à Jerusalem tous les ans à la Feste de Pâques. Et lors qu'il fut âgé de douze ans, ils y allerent, selonc qu'ils avoient accoustumé, au tems de la Feste. Pour apprendre aux parens, de quelque condi-

tion qu'ils soient, à assister eux-mêmes exactement à l'Office divin qui se fait à leur Paroisse, pour donner l'exemple à leurs enfans, & les y accoutumer de bonne heure quelque incômodité qu'il y ait: car puisque Jesus-Christ qui souffroit comme les autres la peine & le travail, vouloit bien faire à l'âge de douze ans un voyage de trois journées, pour aller à une Feste qui duroit sept jours, pourquoy les enfans, quelques delicats qu'ils soient, ne feront ils pas bien quelque demie lieuë, ou même une lieuë entiere, pour aller à la Paroisse aux Festes & aux Dimanches? Et s'ils sont de Ville, quelle incommodité y aura-t-il pour eux d'assister deux ou trois heures de tems à l'Office de leur Paroisse; Il n'y a rien en cela de difficile, pourvû qu'on les y accoutume de bonne heure, & qu'on leur inspire les sentimens de pieté qui leur feront aimer cette exactitude, & qui les tiendront dans le lieu saint avec respect & avec foy, afin d'imiter l'Enfant Jesus aussi bien dans le cœur que dans le corps de ses actions. JESUS-CHRIST, qui estant le Dieu de ses parens, vouloit bien qu'ils l'assujettissent à la loy de Moÿse, qui estoit en vigueur en ces tès-là, vouloit instruire les Peres & les Meres de leur devoir en ce point, qui est d'obliger leurs enfans aux Loix de Dieu & de l'Eglise, sans en pretendre aucune dispense, & de le faire encore plus par leur exemple que par leurs paroles, encore bien qu'ils les vissent mépriées & violées par la pluspart du monde, puisque le grand nombre des violateurs de la Loy de Dieu, ne l'empêche pas d'estre une Loy immuable & éternelle, & d'obliger éternellement.

L X X X I V.

L'Enfant J E S U S demeure au Temple à leur insçû.

A Près que les jours que dure la Feste furent passez, lorsqu'ils s'en retournerent, l'Enfant

106 *Dev. des Parens & des Maistres*

JESUS demeura dans Jerusalem, sans que son Pere & sa Mere s'en apperçussent: Et pensant qu'ils seroit avecquelqu'un de leur compaignie, ils marcherent durant un jour, & ils le cherchoient parmi leurs parens & ceux de leur connoissance, mais ne l'ayant point trouvé ils retournerent à Jerusalem pour l'y chercher. Trois jours après ils le trouverent dans le Temple assis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant. Et tous ceux qui l'écoutoient, estoient ravis en admiration de sa sagesse & ses réponses. Et lorsqu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement: & sa Mere luy dit: Mon Fils, pourquoy avez-vous agy ainsi envers nous? Voilà vostre Pere & moy qui vous cherchions estant tout affligez. Il leur répondit: Pourquoi est-ce que vous me cherchez? Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere? Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disoit. Il s'en alla ensuite avec eux, & il vint à Nazareth, & il leur estoit soumis. & sa Mere conserva dans son cœur toutes ces paroles. Et JESUS croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu & devant les hommes.

LXXXV.

Sollicitude des parens à chercher leurs enfans lorsqu'ils s'égarent.

Cette application de la Sainte Vierge & de Saint Joseph, à ce qui regarde l'Enfant que Dieu leur avoit mis entre les mains comme un précieux dépost qu'ils luy doivent conserver soigneusement, apprend aux Peres & aux Mores qu'ils doivent estre dans une continuelle sollicitude pour ce qui regarde le salut des enfans dont ils doivent rendre compte à Dieu, & avoir sans cesse les yeux sur eux pour ne les laisser manquer de rien de ce qui peut contribuer à faire croistre la pieté en eux. Et cette douleur avec laquelle la Sainte Vierge cherche son Fils qu'elle

avoit perdu, leur fait voir ce qu'ils doivent faire lorsque leurs enfans se separent d'eux ou de ceux qui les portoient à Dieu par leur exemple, par leurs avis, ou par leur conduite, non pour aller dans le Temple comme JESUS-CHRIST, mais pour se perdre dans le monde, ou dans quelque engagement dangereux; & avec combien de larmes ils doivent tâcher alors de retrouver ce dépôt qu'ils ont reçu de Dieu-même. Ils sont à plaindre, s'ils s'affligent de toute autre chose, & ils doivent tout quitter, comme la Sainte Vierge, pour demander à JESUS-CHRIST qu'il cherche luy-même avec eux leurs enfans, s'ils sont égarés; & qu'il les ressuscite, s'ils sont déjà morts. Mais s'il arrive que leurs enfans par le conseil de personnes éclairées & désintéressées, ne s'éloignent d'eux que pour s'approcher de Dieu, & ne se détachent de leur commandement que pour suivre les ordres du Pere celeste qui les appelle ailleurs, ou à quelque employ qui ne soit pas conforme à leurs desseins, ils doivent s'y soumettre avec le respect & la déference avec laquelle la Vierge reçut la réponse de son Fils. *Ne savez vous pas, luy dit-il, qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere?* Elle conserva, dit l'Ecriture, toutes ces paroles dans son cœur, encore qu'elle ne les comprît pas. De même quoy qu'ils ne comprennent pas la conduite que Dieu tient sur leurs enfans, parce qu'ils ont sur eux des desseins tout contraires, & qu'ils voyent toutes leurs mesures rompuës, ils n'en sont pas moins obligés de la reverer & de s'y soumettre avec un profond respect, de peur de se rendre coupables d'avoir résisté à Dieu, lors particulièrement que leurs enfans vont à luy, & qu'ils ne cherchent que luy.



Dieu est le Pere de chaque Enfant.

CAR l'Enfant Jesus a voulu par cette conduite & par cette réponse apprendre aux Peres & aux Meres, & aux enfans plusieurs veritez importantes, qui doivent estre le fondement de leur conduite, & dont ils ne scauroient s'écarter, sans manquer à ce qu'ils doivent à Dieu. " Il est visible que la premiere verité dont il a voulu " *no^o* instruire, & qui est le fondement de toutes les " autres, est qu'un enfant ne se doit pas cōsiderer " comme n'ayant qu'un Pere & une Mere, mais " qu'il doit estre persuadé qu'entre ceux que la " nature luy a donnez, il en a encore un autre à " qui il appartient beaucoup plus qu'à ceux qu'il " a sur la terre. Cela est vray generalement de " tous les enfans; parce que les droits que Dieu " a sur eux en qualité de Createur, les doivent " rendre bien plus dépendans de luy, qu'ils ne " sont de leurs Peres & de leurs Meres de la ter- " re, & qu'ils doivent même en qualité de créa- " tures, le regarder non seulement comme leur " Maistre, mais aussi comme leur Pere, selon " qu'il est dit: *N'est ce pas luy qui est vostre Pere,* " *qui vous a possédez, qui vous a faits, & qui vous* " *a créez?* Mais la verité en paroît d'une maniere " plus vive & plus éclairée dans tous les Baptisez. " Car ayant esté reçûs par le Baptême au nombre " des enfans de Dieu, cette adoption divine doit " sans doute prévaloir infiniment à tous les droits " de la nature. " "

LXX XVII.

*Jusqu'ou va l'autorité des Parens sur leurs
enfans. C'est à Dieu à disposer du choix
& de l'état où ils doivent vivre.*

„ **L**A seconde verité, qui est une suite de la
„ premiere, c'est que les Peres & les Meres
doivent

doivent estre persuadez qu'ayant donné leurs
enfans à Dieu en les offiant au Baptême, ils
n'ont plus de droit sur eux au préjudice de
Dieu; que toute leur autorité doit cesser en
conurrence de celle de Dieu, & qu'ils ne doi-
vent plus se considerer comme les maistres de
leurs enfans, mais simplement comme char-
gez de leur éducation. Dieu en les recevant
au nombre de ses enfans les a fait Princes, &
ce sont ces Princes qu'il a commis à leur gar-
de & à leurs soins. Ainsi ils ne sont plus tant
leurs Peres & leurs Meres que leurs Anges
Gardiens visibles; & ils sont obligez envers
eux aux memes fonctions que les Anges exer-
cent envers chacun de nous.

La troisième verité qui s'ensuit de la est que
n'y ayant rien de plus important aux enfans
pour rendre à Dieu ce qu'ils luy doivent,
que le choix d'un estat dans lequel ils doi-
vent passer leur vie, c'est Dieu, & non pas
les Peres & les Meres de la terre qui doivent
disposer de ce choix. C'est la vo^lonté qui en doit
estre la regle, & de là il s'en suit deux autres
veritez & importantes pour la conduite de la
vie, que l'on peut dire que c'est le violement
de ces deux veritez qui est la cause d'une
grande partie des maux & des desordres du
monde.

L X X X V I I I

*Ne pas destiner les Enfans aux Charges ny
aux Emplois par des interests humains, ny
s'opposer à leur vocation.*

LA premiere est, qu'il n'est pas permis
aux Peres & aux Meres de choisir un
employ & une vocation à leurs enfans sans
consulter Dieu, sans sçavoir s'il les y appelle,
& sans considerer autre chose dans ce choix
que des interests humains & des raisons tem-
porelles. Qu'il n'est pas permis, par exemple

de destiner un enfant à l'Eglise ; l'autre aux Charges du monde, l'un au Mariage, l'autre à la Religion, par la seule consideration de l'âge, de la coustume, & des interets de famille, parce que l'un est l'aîné & l'autre le cadet ; parce que l'un a des talens pour le monde, & que l'autre n'en a point ; parce qu'une fille est belle, & que l'autre ne l'est pas ; parce qu'ils soustiendront, ou releveront, ou agrandiront la famille ; parce que cette Charge est honorable, ou que cette condition leur fournira des moyens de devenir riches, d'éclater par leur esprit, leur science, leur éloquence. Ce seroit ôter à Dieu ce pouvoir souverain & si juste qu'il a sur sa creature, & se l'attribuer, en disposant ainsi de ses enfans selon ses volontez & ses interets particuliers. Ainsi on voit assez souvent que Dieu abandonne de tels enfans à la passion de leurs parens, & qu'il permet qu'il réussissent dans leurs desseins d'ambition & d'avarice, pour devenir dans une autre vie le supplice de leurs parens & de leur famille. Et le comble de leur malheur, c'est qu'ils regardent ces succès comme un grand bonheur, & comme un effet des benedictions du Ciel.

La seconde verité est qu'il n'est pas permis lors que Dieu se declare par avance, & qu'il donne à un enfant des marques non trompeuses qu'il veut estre servi de luy en quelque état de vie ; qu'il n'est pas permis, dis-je de s'oposer à ce choix de Dieu ; & que bien loin de s'y oposer, les peres & les meres sont obligez de le favoriser, de se croire honorez de cette vocation, & de faire tout ce qu'ils peuvent pour ne la point troubler, & même pour la seconder.

Abandonner les enfans à Dieu, lorsqu'il les appelle.

Tout cela est compris dans cette parole que JESUS-CHRIST dit à la Vierge :
» Ne sçavez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde les affaires de mon Pere ?
» Car cette maxime ne convient point tellement à JESUS-CHRIST, qu'elle ne regarde aussi ceux à qu'il a fait l'honneur de les recevoir pour ses freres, en les rendant enfans adoptifs de Dieu. Il faut aussi que ces enfans adoptifs soient occupez aux œuvres de leur Pere celeste ; & par consequent les peres & les meres de la terre n'ont point droit de les appliquer à quoy ils veulent, sans s'être informez de ce que Dieu demande d'eux, & ils n'ont point droit non plus de les détourner de la vocation à laquelle il paroît clairement que Dieu les destine. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de s'informer des raisons que leurs enfans ont dans le choix où ils se portent. Mais après qu'ils auront reconnu par l'examen qu'ils feront des motifs de leurs enfans dans le choix d'une vocation qu'ils cherchent sincerement Dieu, & que c'est Dieu qui les y appelle : il faut les abandonner à Dieu, & ne se pas opposer à sa volonté, comme la Vierge ceda à ce que Jesus-Christ luy dit qu'il estoit demeuré à Ierusalem pour accomplir l'ordre de son Pere.

X C.

Abus des parens sur ce sujet, cause de grands maux.

IL n'y a rien de plus juste & de plus raisonnable que ces regles, mais on peut dire
» Qu'il n'y en a point de plus mal gardées,

112 *Dev. des Parens & des Maistres*

puisque tous les peres & toutes les meres dis-
 posent de leurs enfans par rapport à certaines
 loix de famille que la fantaisie a introduites.
 Il faut que pour avancer un aîné, on mette
 la plûpart des autres dans l'Eglise, ou en
 Religion. Il faut pourvoir cet aîné d'une
 Charge, quoy qu'il en soit peut-estre très-
 incapable; ou que s'il a les talens extérieurs
 pour cela, il y trouve la perte de son ame
 par les dangers auxquels il y sera exposé; c'est
 à dire, qu'il faut pour obéir au monde, dis-
 poser de la vocation de ses enfans, sans con-
 sultier autre chose que des interets humains.
 C'est ce qui se pratique ordinairement, &
 cette pratique ruine la pieté dans tous les
 états, en remplissant les Compagnies de mau-
 vais Magistrats, l'Eglise de mauvais Mini-
 stres, & la Religion de mauvais Religieux,
 ou Religieuses. Car le choix du genre de vie
 étant fait sans que Dieu y ait part, Dieu
 prive ordinairement de sa benediction ces en-
 treprises temeraires; & ainsi ce ne sont que
 multiplication de desordres. On entre mal
 dans les emplois & dans les professions, &
 l'on s'y conduit par le même esprit qu'on y
 est entré. On entasse dereglement sur dere-
 glement, & il arrive souvent que les auteurs
 de ces malheureux engagements sont les pre-
 miers à en ressentir les effets funestes, que
 ces enfans avancez au prejudice des autres,
 après avoir esté ingrats à Dieu, le sont en-
 core envers ceux qui les ont aimez si humaine-
 ment, & que Dieu ne permet pas que ces
 peres & ces meres qui violent le droit qu'il
 a sur les enfans, jouissent des droits mêmes
 qui leur appartiennent legitimement.

Procurer aux enfans qui étudient des aziles de pieté. Les enfans les doivent chercher lorsque leurs parens negligent ce devoir.

IESUS-CHRIST a encore voulu apprendre aux parens à procurer à leurs enfans, lorsque Dieu les appelle à l'étude, des lieux d'azile & de refuge, où ils soient comme dans le Temple de Dieu, à couvert des attaques du Prince du siècle, pour y estre avec IESUS-CHRIST au milieu des Docteurs. Et il enseigne aux enfans, que lorsque leurs parens negligent leur devoir en ce point, ils doivent rechercher, autant qu'ils peuvent, ces occasions heureuses de s'instruire de la science du salut, & que les Maistres qu'ils doivent choisir, sont ceux au milieu desquels se trouve Jesus-Christ, qui sont remplis de son Esprit, imitateurs de de sa pieté & de sa sainteté, & depositaires de la pureté de sa doctrine, n'enseignant rien autre chose que ce qu'ils ont appris de ces anciens Maistres qui sont en veneration à toute l'Eglise; tels que sont les Patriarches, les Prophetes, les Apostres, & les sains Peres, qui n'enseignent & ne prêchent que Jesus-Christ. Les enfans à qui Dieu fait cette grace doivent imiter l'exemple de Jesus Christ, se tenir en repos au milieu de ces Docteurs, lire leurs écrits avec application, écouter leur parole avec docilité avec attention; & avec soumission, leur proposer avec modestie & avec sagesse leurs difficultez, les consulter avec sincérité dans leurs peines, suivre leurs avis comme ceux de Dieu-même; & si l'ambition & la vanité des parens s'y opposent, parce qu'ils les portent à mourir au pretention du siècle, n'opposer à toutes leurs oppositions que la sage réponse de l'Enfant Iesus à sa Mere :

N sçavez-vous pas qu'il faut que ie sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere. En imitant Iesus-Christ de la sorte, il deviendra leur force, pour resister saintement à tous ce qui pourroit estre un obstacle à leurs desseins; il animera & sanctifiera leurs études, & les fera servir à la gloire de son Pere & au bien de l'Eglise, où il leur fera trouver le tresor Evangelique dans une vie basse & cachée. X C I I.

JESUS soumis à ses Parens, apprend aux enfans l'obeissance, lorsque leurs Parens ne suivent que Dieu.

MAis après avoir instruit les enfans de la fidelité qu'ils doivent à Dieu, & de la maniere qu'ils doivent étudier, il leur enseigne la soumission aux parens, & aux autres hommes que Dieu leur donne pour les conduire & leur fournir les choses necessaires tant à l'ame qu'au corps, & l'amour du silence, du travail & de la retraite, lorsqu'il se remet entre les mains de la sainte Vierge & de saint Ioseph, qu'il retourne avec eux à Nazareth, qu'il leur est soumis, & qu'il travaille dans la boutique de son Pere, demeurant ainsi caché jusqu'à l'âge de trente ans comme pour se preparer à la predication, qui ne dura, selon la plus commune opinion, que trois ans & demy. Saint Augustin represente souvent ce modele aux enfans, pour leur apprendre & pour leur faire aimer même l'obeissance qu'ils doivent à leurs Peres & à leurs Meres, aussi bien qu'à tous ceux qui leur en tiennent la place. Tout le monde, dit ce Saint, étoit soumis à Iesus-Christ, & Iesus-Christ, à qui tout obeïssoit, obeït luy-même à ses parens. Celuy qui avoit en luy une liberté divine, ne s'en sert que pour estre plus soumis. Il seroit à souhaiter que tous ceux à qui les enfans sont soumis, fussent aussi incapables que la Vierge d'exiger,

d'eux aucune obeïssance contraire à celle qu'ils doivent à Dieu : mais si les enfans doivent avec respect refuser en les occasions de faire ce qu'ils demandent d'eux, ils ne sont pas pour cela dispensés de leur obeïr en tout ce qui ne peut les éloigner de Dieu. Ils doivent estre soumis comme Iesus-Christ, avec Iesus-Christ, & dans l'esprit de Iesus-Christ. Cet enfant divin nous marque encore par cette circonstance de sa vie l'instinct comme naturel du Christianisme, & l'estat qu'un Chrestien, & particulièrement un enfant doit choisir par soy-même, & dans lequel la plupart des Chrestiens se doivent sanctifier. Peu de Chrestiens sont appellez à commander, & l'on ne s'y doit jamais porter de soy-même. Tout le reste doit faire son salut en obeïssant; & c'est pourquoy Iesus-Christ a voulu consacrer à l'obeïssance la plus grande partie de sa vie, parceque c'estoit la voye ordinaire du salut des hommes. Il faut dire la même chose de son travail, de sa retraite, & de son silence. — X C I I I.

Il leur apprend le travail, le silence, & la retraite.

Tous les hommes estant enfans d'Adam, & coupables de la revolte contre Dieu, ont esté condamnés en sa personne à une vie de miseres, de peines & de travaux; & à manger leur pain à la sueur de leur visage. Et cette vie est le moyen que Dieu leur a donné pour se reconcilier avec luy, & rentrer dans la possession de son Royaume. Tous les hommes estant corrompus, & leur mal se communiquant très facilement par la conversation, par la vûë, par les paroles, par l'exemple, il est du devoir d'un Chrestien, & encore plus d'un enfant qui est foible & sans discernement, d'éviter le public & le monde, & de se reduire autant qu'il peut à une vie retirée & cachée. Et s'y ayant rien qui vuide tant le cœur que la lan-

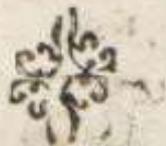
gue, selon toutes les Ecritures & les Peres, & l'homme ayant cependant un extreme penchant à parler, & à faire connoître aux autres le mal qui est en luy, pour les faire entrer dans ses sentimens, ses passions & ses interests; ou le bien qui y est, pour attirer leur estime, leur approbation, & leurs louanges, il n'y a point d'homme qui ne doive aimer le silence, s'il aime son salut & celuy des autres, & qui ne doive fuir, autant que cela ce peut, les occasions & les engagements de parler. Mais il n'y en a point qui doive plus se porter à cet estat de silence que les enfans & les jeunes gens, qui ne savent point parler avec la reserve & la sagesse necessaire, comme l'Ecriture le leur recommande en particulier assez souvent dans les Livres de la Sagesse. Ce n'est qu'en obeissant qu'on apprend à commander comme il faut; ce n'est qu'en se cachant qu'on apprend à se produire seurement; ce n'est qu'en s'instruisant qu'on apprend à enseigner utilement; & ce n'est qu'en gardant le silence qu'on apprend à parler sagement. Jesus-Christ a voulu montrer aux jeunes gens que le temps de se cacher & de se taire doit estre beaucoup plus long que celuy de paroître & de parler, & que c'est au silence & à l'estat qui convient au silence, que leur inclination les doit porter, selon ce qu'a dit un de ses Apostres: *Que chacun de vous soit prompt à écouter, & lent à parler.*

XCIV

Les Enfans ne peuvent croistre en grace & en sagesse que par ces moyens.

CE n'est pas sans raison que l'Evangeliste marque ensuite de ce recit qu'il vient de faire de la réponse de Jesus-Christ & de sa transmission, que *l'enfant croist en sagesse & en grace devant Dieu & devant les hommes autant qu'est l'âge.* C'est pour apprendre aux Parens que leurs

enfans n'avanceront dans la crainte de Dieu , & ne croistront en sagesse & en vertu qu'autant qu'ils les porteront à imiter la conduite de l'Enfant Iesus que nous venons de représenter , & qu'ils les éleveront sur ces regles , & de la maniere que les parens de Iesus Christ l'ont élevé. Le faste , la vanité , l'éclat , le grand monde , ces discours profanes , ces instructions qui ne portent qu'à l'amour du siecle , loin d'entretenir & de faire croistre la pieté dans les enfans , en sont la peste & la ruine. Ce sont ces choses qui font faire dans la plûpart un si funeste naufrage à leur innocence. Quiconque veut leur procurer l'avantage de croistre en grace devant Dieu & devant les hommes, c'est à dire d'une maniere que leur vertu n'ait pas seulement une belle apparence aux yeux des hommes, qui n'admirent que ce qui éclate ; mais qu'elle ait aussi de la solidité aux yeux de Dieu , qui juge des choses par le fond du cœur , il doit sans doute , autant que cela se peut , les reduire aux moyens dont Iesus-Christ même a bien voulu se servir pour croistre pendant la jeunesse , & que les parens luy ont procurez ; c'est à dire , à la retraite , au travail , à l'obeïssance , & à la pauvreté même , & on ne doit pas estre surpris si je repete une verité de cette importance dans toutes les occasions qui se presentent de le faire : la corruption de la plûpart des enfans qui fait gemit l'Eglise , n'a sa source que dans la liberté qu'on leur donne de voir tout ceux qu'ils veulent , de harter les autres , de parler à toute heure , de vivre dans l'independance , dans l'oïveté , dans la mollesse.



Sage conduite de la Sainte Vierge & de S. Joseph, opposée à la conduite de la plupart des Parens sur leurs Enfants.

Saint Joseph & la Sainte Vierge possédoient en cet Enfant le plus précieux trésor qui fût sur la terre; & ils le tenoient caché, de peur qu'il ne leur fût ravy. Ils n'auoient pas cette toute passion qu'ont la plupart des parens de faire paroistre aux hommes les belles qualitez naturelles ou acquises de leurs enfans. Ils ne firent connoistre à personne les grands trésors de science & de sainteté qui étoient en luy: ils ne s'empresserent point pour le voir commencer l'ouvrage de la Redemption des hommes, qui estoit le sujet de son voyage, ny pour l'engager à prêcher son Evangile & à se faire connoistre. Ils abandonnent tout cela à Dieu, ils ne luy prescriuent point le temps, ils attendent ces momens en paix, ils ne se mêlent point de ce qui ne les regarde pas, ny de ce qui depend uniquement de Dieu: mais ils s'aquittent avec une exacte fidelité de tout ce que Dieu demande d'eux en cette affaire: ils ne regardent point cet enfant comme estant à eux; ils ne s'en seruent point comme d'un instrument pour mettre la famille en credit. S'ils auoient eu des sentimens si bas, ils n'auroient pas mérité d'estre choisis de Dieu pour estre les conservateurs d'un si précieux dépôt. Ils s'ont toujours prests d'accepter avec joye tout ce qu'il luy plairoit d'en ordonner, & de luy remettre entre les mains, lorsqu'il le leur redemanderoit.



*Desintereusement de la Sainte Vierge à
remettre son Fils entre les mains du Pere
Eternel, lorsqu'il fut attaché à la Croix.
Conclusion.*

Aussi tost que la sainte Mere le vid haï, per-
secuté, & calomnié, mis au rang des
voleurs, & attaché à un infame gibet, estant
opprimé des Grands & des Puissans par la plus
grande de toutes les injustices, elle en eut le
cœur percé de douleur à la verité; mais elle
l'offrit même au Pere Eternel, comme une vi-
ctime qui luy estoit dûë pour les pechez des
hommes. Elle fut sans doute plus affligée du
sujet qui le faisoit mourir, & de l'injure faite
à Dieu, que non pas de ses horribles tourmens;
& elle considera plus en cela la volonté de Dieu
& la gloire qu'il en devoit tirer, que sa dou-
leur particuliere & l'opprobre de sa famille.
Toutes ses volontez estoient soûmises & con-
formes avec celle de Dieu, & elle estoit con-
tente de voir mourir son Fils qu'elle aimoit
tant, & de le voir mourir d'une mort si hon-
teuse, parce qu'elle sçavoit que Dieu l'avoit
ainsi ordonné.

Voilà une peinture admirable de ce que de-
vroient estre ceux à qui Dieu a donné des en-
fans. Ils ne sont pas plus à eux, que l'Enfant
Jesus estoit à la Vierge. Ils n'en doivent pas
disposer d'une autre maniere que cette Mere
divine disposoit de luy. Jesus-Christ n'a voulu
estre ainsi offert à Dieu par la Mere, comme
le vray Isaac, que pour apprendre aux Peres
& aux Meres qui croiroient en luy, à n'avoir
des enfans que pour Dieu; & aux enfans à ne
suivre les desseins des Parens sur eux, qu'autant
qu'ils les porteroient à Dieu. Les Parens ne se-
ront Peres chrétiens de leurs enfans, qu'à pru-

portion qu'ils approcheront d'un si grand modele, & qu'ils se rendront en ce point imitateurs de la Sainte Vierge. Ce doit estre la leur grande devotion envers la Mere de Lieu, s'ils veulent eux-mêmes en un sens tres-veritable, estre le Pere & la Mere de Jesus-Christ, qu'ils doivent tous les jours enfanter dans ceux qui sont nés d'eux. Ils ne peuvent voir en de plus beaux exemples, que ceux que l'on a apporté cy-devant, l'obligation qu'ils ont de bien elever leurs enfans, l'application & l'esprit avec lequel ils y doivent travailler, & les grands fruits que cette éducation sainte peut produire dans l'Eglise. Cette Mere de tous les fideles n'auroit pas eu de si grands Hommes; ny le Ciel de Saints si admirables, si ces excellens Peres & Meres n'avoient consacré leurs soins, leurs veilles & leurs travaux à un employ si honorable & si salutaire: & ils n'auroient pas eu le bonheur de voir les fruits de tant de peines si la plus sainte de toutes les Meres n'avoit mis au monde, & n'avoit conservé & élevé avec un soia extraordinaire celuy qui seul a merité aux hommes la grace de devenir enfans de Dieu. C'est pourquoy la plupart des peres & des meres qui negligent d'une maniere si surprenante le plus grand de tous leurs devoirs, ont sujet de craindre qu'on ne leur reproche au dernier jour, qu'au lieu que ceux-là ont peuplé le Ciel d'une multitude de Saints & d'Elus, ils ont au contraire rempli les enfers d'un peuple malheureux & reprové.

XCVI.

Priere d'une Mere Chrétienne.

Il vous a plû, mon Dieu, de me rendre mere, donnés-moy en même temps des entrailles de charité pour les enfans que vous m'avez donné. Conservez dans vostre crainte ceux que

VOUS

Vous m'avez fait enfanter au monde ; renou-
vellez dans mon ame les mêmes douleurs de
l'enfantement , pour leur procurer la vie de la
grace , que vous m'avez fait sentir dans le corps,
pour leur procurer une vie mortelle. Je ne les
ay mis au monde que pour mourir. Mais rem-
plissez mon cœur de tant de gemissemens pour
eux , que je les offre comme des enfans de vie
à vous , ô mon Dieu , qui estes la vie de la
mere & des enfans.

Donnés - moy une grande horreur pour toute
ce qui est du monde , de peur que par mon
exemple , je ne nuise à mes enfans ; & que je
ne craigne rien tant que de diminuer en quel-
que chose la vie des ames de ceux que vous
faites vivre. I'estois indigne , mon Dieu , d'avoir
en dépost ces creatures que vous avez renou-
vellé par le Batême , qui est une seconde naissin-
ce. Qu'au moins je ne gêne rien dans vostre
ouvrage que j'en sois seulement témoin. Que
je voye , ô mon Dieu , que vous leur aug-
mentez de plus en plus la vie que vous leur
avez donné dans le Batême , & qu'en vous
admirant comme l'Auteur de la vie , je
vous rende graces de tout le bien que je vois
dans mes enfans. Je sçay que vous avez creé
leurs corps , & leurs ames dans mon sein. Que
je ne sois donc pas assez malheureuse , s'ils
ont quelque vertu , de m'attribuer ce que vostre
Esprit a fait dans eux. Que je reconnoisse qu'ils
sont moins à moy qu'à vous , & qu'ils le re-
connoissent eux-mêmes. Que toute mon occu-
pation soit de vous prier qu'ils vivent en vous
& pour vous , & de vous rendre graces lors-
qu'ils vivent de cette sorte , afin que toute la
gloire soit pour vous seul.

Ne permettez pas , mon Dieu , que pas un
d'eux vivent de telle sorte , que j'eusse sujet de
souhaiter de n'avoir jamais eu d'enfans ; & si le

mort de mon corps pouvoit empêcher dans elle de l'ame, je m'y offre, mon Dieu, de tout mon cœur, puiſque je ſçay que la vie de l'ame eſt bien plus precieufe devant vous que celle du corps.

Donnez-moy, mon Dieu, de la vigilance pour les bien conduire, de la patience pour les tolerer, de l'ardeur pour les aimer, de la tendreſſe pour les conſoler, du zele pour les corriger. Que je m'interpoſe entre vous & eux, & que je m'oppose à voſtre colere. Mais pour le faire, pardonnés-moy premierement, mes pechez propres, afin qu'en me pardonnant, vous leur pardonniez auſſi. Vous ne me feriez pas toute la miſericorde que j'attens de vous, ſi vous ne la faiſiez en même tems à mes enfans. Vous m'avez chargée de leur conduite. Les particuliers ne ſont chargez que de leur propres pechez, mais je le ſuis auſſi des leurs. Les miens me bleſſent, ceux de mes enfans me bleſſent auſſi, & ils deviennent les miens propres.

Que ma foibleſſe ne nuife qu'à moy ſeule, mon Dieu, qu'elle ne nuife pas aux autres; que le poids de mes pechez ne s'appesantiffe pas ſur mes enfans. Aidez-moy, afin que vous les aidiez. Je crains pour moy, parce que je crains pour eux; & je ſouhaiterois vous eſtre plus agreable que je ne ſuis, afin que mes enfans vous fuſſent plus agreables. Oüy, mon Dieu, que leur ſalut m'occupe de telle ſorte, & me tienne tellement appliquée, que je m'oublie moy-même. Vous eſtes mon eſperance, mon Dieu, & j'ay quelque confiance, que ſi je m'oublie de cette ſorte, vous ne m'oublierez jamais.

Je ſens le poids de ces enfans, j'éprouve qu'ils me ſont une grande charge; mais je ſçay que rien ne vous eſt difficile, & que vous

pouvez sauver ceux qui sont à vous par qui il vous plaist. Sauvez-nous tous, mon Dieu, puisque vous seul pouvez tout, & veillez d'autant plus au salut de mes enfans, que je suis plus incapable de le faire.

Je sçay qu'une mere chrétienne ne peut avoir une confiance solide en vous, qu'en veillant sur ses enfans. En vain elle espereroit en vostre misericorde, si elle ne travailloit à leur salut, quand même elle paroistroit travailler au sien avec beaucoup d'application. Elle n'a point soin d'elle-même, si elle n'a soin de ceux que vous luy avez donné. Nous autres meres vivons moins pour nous que pour nos enfans; & quelques vertus que nous puissions avoir, nous ne vivrions pas effectivement, si nous ne vivions pour ceux pour qui nous devons vivre.

Ayez pitié de moy, mon Dieu, qui me voyez reduite dans une telle extremité, qu'il ne s'agit plus que je me sauve moy-même, mais que mes enfans se sauvent. Que toute ma joye soit donc pour eux, que toute ma tristesse soit pour eux, qu'ils soient le sujet de toutes mes craintes, qu'ils soient la cause de tous mes travaux.

Je seray vraiment à moy, si je ne suis point à vous, parce que je seray à vous: si je n'ay point d'autres empressements sinon que mes enfans soient sauvez. Je vous offre mon Dieu, tout ce que je puis souffrir de leur part. Que j'oublie le mépris qu'ils peuvent faire de moy, mais que je n'oublie jamais celui qu'ils pourroient faire de vous. Que dans les occasions où ils manquent à mon egard, je n'en sois touchée que pour leurs interets propres. Que tous mes sentimens soient pour mon Dieu, & pour les enfans de mon Seigneur.

Je méprise les mépris qui ne regarde que moy seule. Je ne suis plus à moy. Ce qui ne

ne me touche que moy, ne me touche plus. Ce n'est plus avoir un cœur de mere que d'estre touchée d'autre chose que de ce qui regarde le salut de ses enfans. Que mon cœur, ô mon Dieu, devienne une fontaine d'amour, afin de purifier toutes leurs fautes. Faites - vous un trône dans mon ame, pour y écouter la voix des larmes que je répens pour eux, en vostre presence. Et donnez-moy de plus en plus cette source de larmes qui effacent les fautes des enfans & de la mere, & qui attirent sur nous toutes vos misericordes. C'est là tout mon souhait, mon Dieu, commandez que cela soit de la sorte. Ainsi soit-il.



AVIS NECESSAIRES à tous les Chrétiens.

Beaucoup d'appellent au Ciel, mais peu d'Elus pour le Ciel, parce que la plupart s'en rendent indignes.

OUTRE les Articles de Foy que tout Chrétien doit sçavoir, il est aussi nécessaire de faire souvent réflexion à ce qui suit.

Premierement, il faut sçavoir que quoyque tous les hommes ayant esté tirez du neant, & mis au monde pour estre éternels, & bienheureux avec Dieu dans le Ciel, néanmoins il y en aura très peu de sauvez, comme Iesus-Christ, qui est la Verité - même, nous en asfute si souvent dans le saint Evangile.

2. Que néanmoins il ne faut se décourager, chacun ayant lieu d'esperer d'estre de ce petit nombre. Cette esperance - même est nécessaire à salut. Mais elle est fausse, frivoie, & sans

fondement, si elle n'opere rien en nous, & si elle ne nous fait travailler à mener une vie réglée & chrétienne, c'est à dire, conforme à celle que Iesus-Christ a menée sur la terre.

3. Il faut aussi sçavoir d'où vient qu'il y en doit avoir si peu de sauvez, afin que nous apprenions avec soin, & travaillions avec courage à éviter ce qui pourroit nous damner.

La premiere cause qui fait un si grand nombre de damnez, est l'oubly effroyable de Dieu dans lequel vivent les gens du monde. Ils ne pensent pas plus à luy, que si il n'y en avoit point.

La seconde est, parce qu'ils n'ont aucun amour pour luy, & qu'ils ne mettent pas leur plaisir à entendre parler de luy, & qu'on ne peut presque leur en parler sans les attrister & leur faire peine.

La troisième cause de la damnation de tant d'ames, est l'indifference effroyable qu'on a pour son salut. On est tout d'ardeur pour la moindre affaire de la terre, & plein d'indifference pour ce qui regarde Dieu, la Religion, nos ames & le Ciel. On prend des assurances & des mesures infinies pour la moindre affaire de cette vie, & on se plaist à marcher au hazard dans l'affaire de nostre salut, ne daignant pas seulement regarder à quoy doit aboutir ce qu'on va faire, si cela nous avancera vers le Ciel ou vers l'Enfer. Or comment pourroit-on se sauver avec cette prodigieuse indifference; puisque l'on ne peut estre sauvé sans ce faire violence, comme Iesus-Christ nous assure?

La quatrième cause de la damnation d'un si grand nombre, est l'ignorance des maximes de l'Evangile, sans la connoissance, l'amour & la pratique desquels on ne peut estre sauvé: puisque Saint Paul dit, que ceux qui n'obeissent pas à l'Evangile de Nostre Seigneur Iesus-Christ,

souffriront en Enfer les peines éternelles.

La cinquième est, que ceux-mêmes qui sont instruits de l'obligation générale du Christianisme, & qui semble vivre en bons Chrétiens, n'ont pas soin de s'instruire des devoirs particuliers de leur profession. Un Père, par exemple, un homme de métier, un Marchand, ou un Juge, &c. auront de la piété, mais ils ne s'instruiront point, & s'acquitteront encore moins des devoirs de Père, d'Artisan, de Marchand, & de Juge. Un Père n'a point de zèle pour le salut de sa famille, de ses enfans, de ses domestique; il sera même incapable de leur donner une éducation chrétienne: Il ne se met pas en peine d'apprendre les moyens de remplir le plus grand de ses devoirs, un Artisan n'a pas soin de se perfectionner dans son Art, il ne travaille pas fidèlement, ny selon sa conscience: il vend pour bons des ouvrages defectueux & imparfaits, &c. Un Marchand de même vend de la marchandise fardée, gâtée & mauvaise. Il commet des infidélitez dans le commerce, il trompe, & il ne pense qu'aux moyens de gagner, sans considérer s'ils sont legitimes ou non. Un Juge par ignorance, par cupidité, par timidité, ou par complaisance, commet des fautes contre la Justice, il ne s'applique pas à examiner les affaires qu'il a entre les mains. Il a des respects humains, des considerations pour les parties riches ou puissantes, ou auxquelles il a quelque obligation. Il reçoit des presens, il abandonne les interets des pauvres. Il laisse regner le vice impunément lorsqu'il n'y a rien à gagner. Ces personnes negligent de s'instruire de leur devoir sur toutes ces choses: ou s'ils en sont instruits, il n'y sont pas fideles. Le public ou quelque particulier en souffrent. Ils blessent eux-mêmes leur conscience, & ils violent la justice & la verité en plusieurs rencontres. Toute leur

piété & leur devotion apparente n'empêchera pas qu'ils ne soient condamnés au Jugement de Dieu comme des meurtriers des corps qui leur sont confiés, comme des negligens, des trompeurs, des menteurs, & des injustes. Un Chrétien ne sera pas seulement jugé sur les obligations qui sont communes à tous, mais aussi sur les obligations de son estat, de son employ & de sa condition.

La sixième cause est qu'on n'aime pas la prière ; qui est absolument nécessaire à salut, puisque c'est l'unique moyen d'obtenir les graces de Dieu ; & que ceux-mêmes qui recitent beaucoup de prières, ne prient pas, parce que les sentimens de leur esprit, les affections de leur cœur, leur conduite & leur vie démentent les paroles de leur bouche : de sorte que leurs prières sont plutôt des mensonges & des hypocrisies continuelles, qui au lieu de leur attirer la grace de Dieu, leur attirent la malédiction. *Malheur à vous hypocrites*, dit IESUS-CHRIST.

La septième cause est qu'on ne fait aucun usage des moyens du salut, que nous avons : qu'on rend inutile, ou qu'on tourne en poison les remèdes, ou qu'on abuse des choses les plus saintes. On écoute la parole de Dieu comme si c'estoit la parole d'un homme, parce que c'est un homme qui nous l'annonce. On l'écoute avec dégoût & ennuy, sans aucun desir de connoître les volontez de Dieu, & de les accomplir. On ne prend aucun soin de faire fructifier cette parole : on se laisse emporter par les embarras & les inutilitez de cette vie. On tarit les sources des graces de Dieu par l'abus des Sacremens & de nos plus saints Mysteres.

La huitième. On assiste au saint Sacrifice de la Messe par coûtume & sans aucune disposition, sans aucune connoissance de ce grand & terrible Sacrifice, sans sçavoir l'usage qu'on doit faire

de cette Divine Hostie qui y est immolée , pour quoy Jesus - Christ a institué ce Sacrifice , & pourquoy l'Eglise nous commande d'y assister. On y assiste sans reflexion & sans regret d'avoir offensé Dieu, sans aucune resolution de changer de vie , sans adorer Dieu , ny le remercier de ses graces infinies , & sans le desir d'offrir au Pere Eternel son Fils Iesus-Christ , pour obtenir de luy par les merites infinies de cette divine offrande , les graces de la conversion , de la penitence , & de la perseverance dans l'amour de Dieu & la bonne vie.

La neuvième. On se contente de recevoir les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie , sans se mettre en peine des sacrileges qu'on commet en les recevant mal. Or on les reçoit mal quand on se contente de dire qu'on a regret d'avoir offensé Dieu , & qu'on ne veut plus l'offenser a l'avenir , lorsque non seulement on n'a pas éprouvé si cela est sincere , mais que même on refuse de prendre le temps & les moyens de le rendre tel , qu'on seroit fâché de trouver des Directeurs éclairés qui nous obligassent à nous acquitter de nos devoirs , & qu'on ayme mieux en trouver qui nous laissent mener une vie molle , seculiere & vicieuse. Car c'est une des causes les plus ordinaires de la perte des ames , que les Confesseurs ignorans ou relâchez qui souffrent tout aux pecheurs. Ce sont ceux qu'on recherche le plus & les premiers venus , les plus commodes , les plus complaisans ou negligens , sont les meilleurs à la pluspart des Chrestiens. C'est ce qui remplit toutes les professions de dereglemens & des scandales. Cependant ces penitens disent qu'ils veulent se sauver , & ces Confesseurs qu'ils veulent les conduire au salut. Rien de si detestable & de si ordinaire que tant de mensonges que l'on commet dans l'usage du Sacrement de Penitence ! Or si ce que Dieu a éta-

bly pour vous laver de vos pechez, vous souille encore davantage, avec quoy vous laverez-vous, & quelle esperance de salut pouvez-vous avoir ?

La dixième. On ne peut estre sauvé sans avoir de la charité pour son prochain. Et cependant on ne voit qu'indifferences, duretez, haines, querelles, inimitiez, vengeances & procez : chacun n'est touché, & ne se met en peine que de ce qui le regarde en quelque petit nombre de parens & d'amis. Et on peut dire que si la loy de Dieu se réduit toute à l'amour de Dieu & du prochain, c'est détruire toute la Loy que manquer de l'un & de l'autre. *Celuy qui n'ayme point, demeure dans la mort. Jugement sans misericorde à celuy qui n'a point fait de misericorde, & qui a esté insensible aux miseres de son prochain.*

La onzième. S'il est vray qu'il y en a tres-peu qui se sauvent, parce qu'il y en a très peu qui veulent connoistre, très peu qui recherchent, très-peu qui embrassent les moyens du Salut, on peut dire qu'il y en a aussi très-peu qui ayant commencé d'y travailler, perseverent dans leurs bonnes resolutions ; mais ils se laissent insensiblement aller aux sentimens & manieres d'agir des mondains, & n'ont point assez de fermeté pour resister au mal, & pour se mettre au dessus de tout ce qu'on peut dire & faire contre nous, puisque c'est pour cela qu'on nous a administré le Sacrement de Confirmation. Mais hélas ! on aneantit & on rend inutile ce Sacrement aussi bien que les autres.

La douzième. Quoy que tous disent le Symbole des Apostres, il y en a peu qui croient ce qu'il contient. Ils disent qu'ils croient la vie éternelle, & ils vivent comme ne la croyant pas ; car ils ne la desirent pas ! Or comment peut-on croire un si grand bonheur sans le desirer ? Et comment aimer la vie éternelle, si on aime celle-cy ; L'amour de cette vie est donc

une conviction du peu d'amour & de foy d'une vie éternelle & bien heurteuse. Et où ne voit-on pas des gens attachez à cette vie comme de des Payens, qui n'en croient point d'autre? Que s'ils disent qu'ils ne craignent la mort que parce qu'ils craignent d'estre en Enfer, qu'ils nous le fasse voir par une vie qui devienne de jour en jour plus réglée, plus chrétienne & plus sainte.

La treizième. La plûpart, par une ignorance effroyable, & par un entier renversement de raison, se flattent que Dieu leur pardonnera leurs pechez, quoyque jamais ils ne se convertissent, & qu'il suffit de luy dire *peccavi*; ou, *Je reconnois que j'ay peché, je vous demande pardon.* Cependant Iesus - Christ a dit: *Si vous ne vous convertissez, & ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume du Ciel. Et, le Ciel & la terre passeront & seront ancantis, plûtoſt que la moindre de ses paroles ne soit accomplie.*

La quatorzième. D'autres veulent vivre dans l'indépendance avec Dieu, & estre maistres de leurs actions, par un orgueil insupportable & qui les porte jusqu'à croire qu'à toute heure qu'ils voudront changer de vie, ils le pourront, ou que Dieu ne manquera pas de leur accorder la grace, ce qui est une extravagance insoutenable, & contraire à tout ce que nous lisons dans la sainte Ecriture, & dans toutes les histoires des pecheurs convertis. Qu'on me montre plusieurs pecheurs convertis quand ils l'ont voulu, après ne l'avoir pas voulu quand ils l'ont pû, & je me rends? mais le proverbe est contraire. *Qui ne fait pas quand il peut, ne peut pas quand il veut.* Le bon larron fut converty à la premiere occasion qu'il en eut. Saint Augustin n'entend pas plûtoſt cette voix du Ciel qui luy dit, *Tolle lege*, Prenez & lisez, qu'il

est soigneux de voir d'où luy vient cette voix, & ce qu'elle signifie, à quoy elle l'oblige. Il prend le livre des Epîtres de Saint Paul, il l'examine, il combat, & quoy qu'il chancelle, & qu'il ne combatte que foiblement, il ne quitte point les armes qu'il n'ait triomphé de ses passions & de ses habitudes, & qu'il ne soit entierement converty à Dieu, & ne soit parvenu au point de connoissance & de sainteté, où nous sçavons qu'il est arrivé. Plus on neglige d'occasions & de moyens de salut, plus on s'en rend indigne & incapable.

La quinzième. On n'a aucune idée de la grandeur & des devoirs d'un Chrestien, qui doit estre un autre Iesus-Christ, qui doit représenter & faire éclater en soy les vertus qui ont éclaté en luy, avoir son esprit, c'est à dire les sentimens & les inclinations, & suivre sa conduite. *Celuy qui dit qu'il demeure en Iesus-Christ, doit vivre comme Iesus-Christ a vécu.* Voilà la grande regle. Après cela peut-on dire comme on fait, quand on propose quelque exemple d'un Saint, c'estoit un saint, comme si un Chrestien ne devoit pas estre un saint, puisqu'il n'y a que les Saints qui aillent au Ciel, & que tous y veulent aller, & puisque chaque Chrestien doit représenter Iesus-Christ, le Saint des Saints, comme nous en assure le saint-Esprit-même.

La seizième. On oublie, ou l'on ignore les obligations que l'on a contractées au Baptême, où on a renoncé au Demon, à toutes les pompes, vanitez & superfluités dans l'usage des choses nécessaires à la vie, & à toutes les œuvres, à tout peché, & à toutes apparences de peché, & à tout ce qui nous y porte, pour ne suivre & aymer & n'imiter que Iesus-Christ, selon les regles de son Evangile.

La dix-septième. On confond continuellement es deux choses, le Payen & le Chrestien. Et

parce qu'on n'est pas du nombre des impies, on se flatte aisément d'être du nombre des Chrétiens, lorsque cependant on n'a que des sentimens, des inclinations & une conduite toute payenne, & aussi contraire aux regles de l'Evangile, aux exemples de Jesus-Christ & de tous les Saints, que la lumiere est contraire aux tenebres, & le mensonge à la verité.

La dix-huitième. La superbe qui domine dans les esprits des mondains, est une peste generale qui en fait perir une infinité. Chacun veut faire figure, se pousser dans le monde, insulter à son semblable. Chacun s'estime plus que les autres, & on porte cet orgueil jusqu'au pied des Autels, & au Tribunal de l'humiliation & de la Penitence. Cependant que dit saint Paul ? *Prevenez-vous les uns les autres par des témoignages mutuels d'honneur, de déférence & de respect, chacun regardant les autres comme ses supérieurs.* Mais cela suppose deux grandes vertus bien rares, d'humilité & mépris de soy-même; vertu que nous devons insinuer par tout : Et la charité, c'est à dire un dégagement de tout ce qui n'est point Dieu. *Dieu résiste aux superbes, & ne donne sa grace qu'aux humbles.*

La dix-neuvième. Combien n'en voit-on pas qui sont dans une disposition continuelle de ne rien souffrir sans se vanger, & de ne faire des honnestetez & rendre service qu'à ceux de qui ils en recevront, & de n'aymer que ceux qui les ayment ? Ce que Jesus-Christ condamne avec tant de force, qu'il va jusqu'à rejeter ces gens, & les retrancher du nombre des Chrétiens, pour ne les regarder & traiter que comme des Payens.

La vingtième. On n'est point persuadé combien c'est un grand mal d'aimer le monde, ou on ne veut pas se persuader qu'on l'aime, lorsqu'on en a toutes les marques, & qu'on n'a d'amour que pour les richesses, plaisirs & hon-

neurs. Mais qu'on sçache que Dieu traite l'amour du monde d'un adultere ; & qu'il est dit que si quelqu'un aime le monde, la charité de Dieu n'est point en luy, Il n'aime point Dieu, ny n'est point aimé de Dieu.

La ving-tunième. On se flatte d'estre ce qu'il faut quand on n'a point commis de crimes ; au lieu qu'il faut estre convaincus, que nous devons estre remplis de toute sorte de bonnes œuvres & de vertus ; & que les arbres infructueux sont condamnés au feu éternel. Le serviteur inutile est jeté pieds & mains liés dans les ténèbres extérieures, où il y a des pleurs & des grincemens de dents. Les re-provez seront condamnés au feu éternel au dernier Jugement, non pour des crimes manifestes, mais pour n'avoir point assisté Jesus-Christ dans la personne de ses membres, j'ay eu faim, leur dit-il, & vous ne m'avez point donné à manger, j'ay eu soif, & vous ne m'avez point donné à boire ; j'ay eu besoin de logement, & vous ne m'avez pas logé ; j'ay esté sans habits, & vous ne m'avez pas revêtu, j'ay esté malade & en prison, & vous ne m'avez pas visité. Retirez-vous de moy, maudits, & allez au feu éternel qui a esté préparé pour le diable & pour ses Anges. Car la seule inutilité, qui consiste à ne faire point de bien, est un assez grand crime pour nous damner, quand nous n'en commettrions point d'autre, selon le sentiment des saints Peres. C'est un crime d'un Chrestien, dit saint Ierôme, que de n'avoir pas les vertus nécessaires. Qu'il est donc étonnant que des Chrestiens osent demander, quand on les reprend ; quel mal y a-t-il là ?

La ving-deuxième. Une autre grande cause de la damnation de tant d'ames, est la profanation si grande des Dimanches & des Festes, où par un aveuglement effroyable, on offense plus Dieu qu'on ne fait les jours de travail, & pendant toute la semaine. Au lieu que ces saints jours

sont destinez par l'Eglise uniquement à rendre nos devoirs à Dieu, à le remercier de toutes les graces qu'il nous a faites particulièrement le long de la Semaine, à pleurer & reparer les pechez que nous avons pû y commettre, & à luy en demander pardon, & enfin à obtenir de luy par d'instances prieres les graces qui nous sont nécessaires toute nostre vie, & particulièrement le long de la semaine: au contraire, on ne pense pas seulement à s'acquitter d'aucune de ces obligations si indispensables: mais par un abus déplorable & qui doit faire gemir tous ceux qui ont quelque sentiment de pieté & d'amour pour Dieu, si l'on joue, si l'on fait débauche, si l'on danse, si l'on vient de ces assemblées de filles, de garçons où l'impudicité & le libertinage regnent; si l'on fait des rendez-vous, on en attend les Dimanches & les Festes. D'autres qui ne voudront pas se porter à de si grands excez, n'employent ces saints jours qu'à l'oisiveté, à la médulance, & à des entretiens capables de corrompre les mœurs les plus saintes. Au lieu de passer saintement ces jours, comme Dieu nous l'ordonne, & de les employer au salut de nos ames avec le même soin qu'on a travaillé pendant une semaine pour le corps, à des lectures saintes, à l'instruction de ceux dont on est chargé, à assister aux Offices, Predications, Catechismes, à visiter les pauvres & les affligez, en prieres, saints entretiens, &c.

La vingt-troisième. Il y en a peu qui soient dans la disposition de perdre tout, vie, biens, commoditez, amis & honneur, p'ustost que d'offenser Dieu, & qui veuillent retrancher & éloigner d'eux tout ce qui est capable de le leur faire offenser; ce qui est une disposition nécessaire à tout Chrestien pour estre sauvé! Mais on est dans une disposition toute contraire; on ne se comporte que selon que les occasions se presen-

rent, comme il paroist dans les débauches, les danses, les compagnies dangereuses, &c. Sitost que l'occasion se presente, on s'y laisse aller, & si on ne s'y laisse pas aller, ce n'est que faute d'occasion. Et ainsi on est coupable devant Dieu d'un peché qu'on n'a point commis, parce qu'on a esté dans la volonté & dans la disposition de le commettre, si l'occasion s'en fût présentée.

La vingt-quatrième. Presque personne ne fuit les occasions du peché, ny ne s'en retire lorsqu'il s'y trouve engagé. On les cherche au contraire, on les ayme, & on s'y plaist. L'Ecriture cependant dit, que *celuy qui ayme le peril, y perira, & qu'il faut fuir le peché comme on fuit un serpent qu'on rencontre dans un chemin: Quasi à facie colubri fuge peccata.* Le Sauveur nous ordonne d'arracher l'œil qui nous est un sujet de chute & de scandale; & de couper nostre main droite & nostre pied droit, lorsqu'ils nous font tomber dans le peché. C'est à dire, qu'il nous ordonne de nous éloigner des choses mêmes qui nous sont les plus cheres & les plus utiles, lorsqu'elles nous sont une occasion de tomber dans le vice & de nous perdre. Cependant l'un demeure dans une maison où il ne peut pas faire son salut; l'autre va souvent dans des lieux & des compagnies suspectes, & où il peche quand il y va: un autre fait un métier ou un commerce qu'il ne peut exercer sans peché, & sans donner lieu à plusieurs de se perdre; un autre fait des liaisons & des amitiés qui sont pernicieuses à son ame, & il fait pecher les autres. D'autres enfin s'engagent dans la compagnie & la connoissance de personnes qui tendent des pieges à leur innocence, à leur pudeur & à leur pieté. Chacun cherche son semblable, & les plus innocens-mêmes se corrompent en fréquentant ceux qui ne sont capa-

bles que de leur inspirer l'esprit du monde, & les vices qui y regnent. Le monde est plein de scandales & les foibles se laissent emporter au torrent des mauvaises coutumes & des exemples contraires à la vertu, lorsqu'ils n'ont pas le soin d'éviter les mauvaises rencontres & la vûë & les engagements du monde, qui tous sont des sujets de chute & de peché. Nul presque ne craint de faire tomber les autres; & nul ne craint de rencontrer dans son chemin des pierres qui le fassent tomber. C'est ce qui remplit toutes les professions d'un nombre infiny de crimes & de desordres. Quiconque veut se conserver pur, doit éviter les occasions dangereuses. Et quiconque veut se retirer du precipice où il est déjà tombé, doit encore fuir plus promptement la rencontre des personnes & des objets qui l'ont fait tomber.

La vingt-cinquième. On vient de dire que les foibles se laissoient emporter au torrent des mauvaises coutumes, on le repete encore avec douleur. Car comme si la coutume estoit une Loy inviolable, & comme si elle estoit capable de sanctifier ce qui de soy-même est le plus criminel, non seulement la plupart des hommes n'ont point d'autre regle de conduite que la coutume, la suivant presque toujours & dans toutes les entreprises, lors principalement qu'elle n'est pas contraire à leurs interests, ou à leurs pretentions: mais il leur suffit souvent que les crimes les plus grands soient passez en coutume, pour s'y engager sans remords & sans aucune crainte. Tout le monde le fait, dit-on, on la toujours fait. j'ay toujours agy ainsi, nos encêtres l'ont fait, donc je le puis & je le dois faire; & ce seroit estre singulier & imprudent que de le faire autrement: du moins on ne peut pas condamner ce que je fais avec tant d'autres & après tant d'autres. On se croit en

sûreté de conscience après cela. Mais que ce raisonnement est ridicule, impie, & contraire à toutes les loix de Dieu, & même du bon sens. S'il estoit juste & veritable, il n'y auroit point d'impuretez, ny d'ivrogneries, ny d'injustice, ny de voleries, ny d'ulures, qu'on ne justifiast par là, dans les pays où ces excez sont passez en coûtume. La pluralité des Benefices, la simonie, l'esprit mercenaire avec lequel on entre dans l'Eglise, & on y exerce les fonctions les plus divines, seroient autorisées par là presque par tout. Il n'y auroit pas même d'Heretiques, de Turcs, ny d'Infideles qui ne se crüssent en voye de salut par ce principe, dans les pays, où il n'y en a point, ou presque point, qui ne soient engagez dans ces voyes d'égarement.

Ce torrent de la coûtume entraîne un nombre infiny d'ames en Enfer. La plupart n'estant point instruits des maximes de l'Evangile, qui sont les seules regles que nous devons suivre pour estre sauvez, ou ne veulent pas les suivre, parce qu'elles leur paroissent trop dures, se laissent conduire à leurs inclinations naturelles, en suivant la coûtume qui les favorise. Et ils ne considerent pas que la nature de l'homme estant corrompue par le peché, toutes les inclinations le sont, & par consequent toutes les coûtumes qui y sont conformes. Jesus-Christ n'a pas dit, comme le remarquent les Peres de l'Eglise, je suis la coûtume; mais: *je suis la verité. Celuy, dit-il encore, qui me suit, ne marche point dans les tenebres, mais il aura la lumiere de la vie.* C'est à dire, que celuy qui suit la verité, sera éclairé des lumieres du Ciel, & aura la vie éternelle. Mais que celuy au contraire qui ne suivra que la coûtume, marchera dans les tenebres du peché, & tombera dans la mort éternelle.

Il est donc clair que la coûtume est une source inépuisable de toutes sortes de vices & d'excez, &

la cause de la damnation des trois quarts du monde. Car presque personne ne fait reflexion sur ce qui s'est toujours vû dans le monde, que les vices ont toujours esté autorisez par la coûtume du plus grand nombre; que les méchans ont toujours surpassé infiniment le petit nombre des bons depuis le commencement du monde: que ç'a esté une coûtume perpetuée dans tous les siècles, qui n'a pas empêché Dieu de condamner ceux qui la suivoient, & d'exercer sur eux les plus terribles vengeances. Et que quoyque les gens de bien ayent toujours esté en si petit nombre, qu'ils ayent paru singuliers; qu'ils se soient opposez avec zele aux mauvaises coûtumes, & qu'à cause de cela ils ayent esté haïs & persecutez des hommes, ils n'en sont pas devenus moins grands ny moins saints devant Dieu; qu'au contraire, c'est ce qui leur a mérité les plus grandes recompenses, & ce qui leur a acquis la veneration de tout le monde après leur mort.

Un Chrestien qui veut éviter le malheur de ceux-là, & avoir part au bonheur de ceux-cy, ne doit dans ses engagements, dans ses entreprises, dans ses affaires, dans ses actions, avoir égard qu'à la Loy de Dieu, à l'Évangile, à ses devoirs, & non aux coûtumes des hommes, ny aux exemples, s'ils ne sont conformes à ces regles saintes sur lesquelles Dieu jugera tous les hommes, grands & petits, riches & pauvres. Rien ne sera capable de justifier au Tribunal du souverain Juge celuy que la parole de Jesus Christ, & la verité même condamneront.

La vingt-sixième. Mais le comble des maux est, que la plupart, lorsqu'ils sont tombez dans des pechez, sont en repos, comme s'ils estoient justes; ils en parlent avec joye, ils s'en vantent comme d'un bien. Comme donc peuvent-ils en avoir de l'honneur, & comme leur seront-

ils pardonnent sans cette horreur, puisqu'elle est une partie nécessaire du Sacrement de la Penitence; Cependant ils répondent au Confesseur qu'ils en ont du regret. Que de mensonge! que d'hypocrisies? que de sacrilèges! Hélas! on voit tous les jours des gens sans Foy, sans Loy, sans Religion, fréquenter les saints Mystères, recevoir les Sacramens. Et cependant les Ministres de Jésus-Christ s'endorment, au lieu de s'élever contre tous ces desordres, ces chiens muets se taisent & laissent périr les âmes, sans oser leur dire qu'elles périssent.

La vingt-septième. Combien n'en voit-on pas agir comme ceux dont parle David: *Faisons valoir nostre langue, nos lèvres sont à nous, qui est nostre maître?* disoient ces impies. On parle, on entreprend, on achete, on vend comme si on ne devoit jamais rendre compte de tout au souverain Juge: au lieu qu'il est de foy que le Jugement de Dieu sera si exact, que tout y sera examiné jusqu'à la moindre parole inutile; que sera-ce donc des mauvaises? jusqu'à la moindre dépense d'un denier; que sera-ce donc de tout ce qui est plus considérable? Pelez bien ces paroles du saint Esprit: *Celuy qui n'a arrêté pas sa langue, comme avec un frein, sa Religion & sa piété sont vaines. La Religion & la piété pures & sans tache aux yeux de Dieu consistent à user de ses biens pour en exercer la charité, à visiter les orphelins & les veuves dans leurs afflictions, & à se conserver purs de la corruption du siècle.*

La vingt-huitième. Une autre marque de l'indépendance avec laquelle on vit à l'égard de Dieu, c'est d'embrasser un estat, une profession, un mestier, &c. sans consulter Dieu, c'est à dire, en n'y recherchant les choses nécessaires que comme feroient des Payens. *Cherchez, dit Jésus-Christ avant toutes choses, le Royaume de Dieu & sa Justice, & tout ce qu'il y a de*

nécessaire pour le temporel vous sera donné comme par surcroÿ. Mais parce qu'on n'a point Dieu en veüe, dit le Prophete, toutes les recompenses & actions de ces personnes ne sont qu'une corruption continuelle & un corps de peché. Il faudroit prendre touÿjours le party le plus leur & le plus propre à faire nostre salut, sans avoir d'autre vüe que d'y travailler de tout nostre pouvoir avec le secours tout-puissant de la grace de Dieu.

La vingt-neuvième. C'est ce defaut de consulter Dieu qui fait que tous les emplois du siecle & de l'Eglise, & toutes les professions, sont remplies par des personnes qui n'ont point de vocation divine pour ces engagements, ny les qualitez & les talens nécessaires pour en accomplir les devoirs; & que presque tous les Chrestiens sont déploréz, & ne sont point dans les lieux & le rang où la vocation de Dieu les avoit placez, s'ils l'avoient suivie, ou s'ils avoient consulté Dieu, ou pour eux-mêmes, ou pour leurs enfans. La plupart ne consultent que le monde, que leurs propres interests, que leurs passions, que le caprice ou la coustume, pour entrer dans un estat de vie & une profession.

Nul presque ne considère que c'est de la vocation de Dieu & du premier engagement que dépend toute la suite de la vie, & le salut éternel, & que ceux qui ne sont pas dans l'estat où Dieu les appelloit, ne se sauveront point pendant qu'ils demeurent dans celuy qu'ils ont choisi par eux-mêmes, ou qu'ils ne font pas penitence d'une si grande desobeyssance à l'ordre & aux volontez de Dieu. Dieu ne donne point la grace de bien vivre & de s'acquiter de ses devoirs dans un employ, à celuy qui l'a choisi de luy-même sans le consulter, & qui y demeure contre sa vocation & contre sa volonté. Or que pourroit faire des personnes à qui Dieu

ne donne point la grace, sinon tomber dans une ruine inévitable ? C'est donc là ce qui remplit le monde de déreglement, & l'enfer de reprouvez.

La trentième. La maniere peu chrestienne dont on entre dans l'état du Mariage, & dont on profane ce Sacrement, est une cause generale de toutes sortes de maux, & de la damnation d'une infinité de personnes. On n'a point en vûë en se mariant, de se sanctifier avec la personne avec laquelle on s'unit, ny de donner des enfans à Jesus - Christ, & de les élever dans la crainte de Dieu & le mépris du monde. On ne se propose que le bien, l'honneur, le plaisir & la volupté; on se marie par des veûës toutes terrestres & toutes charnelles. On n'a dessein de donner des enfans qu'au monde, à l'avarice, à l'ambition, & enfin au demon, & par conséquent d'en faire des victimes d'Enfer. Aussi on profane le Mariage dès l'entrée par la profusion, la débauche, les jeux profanes & les danses, ou on expose à un danger visible la pureté des conviez, & on le profane dans toute la suite par une vie toute charnelle & brutale, n'en usant que pour le plaisir, & par la mauvaise intelligence, la discorde & les divisions qui regnent souvent dans les familles entre les personnes qui ne devroient estre qu'un cœur & qu'une ame, n'ayant qu'une même chair, selon l'Ecriture. Voilà ce qui attire ordinairement la malediction de Dieu sur les Peres & Meres & sur leurs enfans, & qui est la source de la plupart des vices qui corrompent toutes les professions.

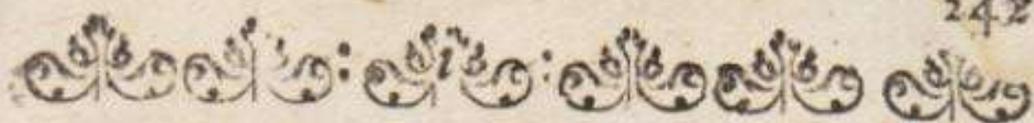
La trente-unième. C'est ce qui produit enfin la grande negligence des Peres & des Meres à élever chrestionnement leurs enfans, qui est une source generale de corruption, & une des plus funestes & trop fetondes causes de Damnation. Et on ne scauroit dire combien criminels sont les parens homicides des ames de leurs enfans,

- 224 *Avis necess. à tous les Chrestiens.*

parce qu'ils ne les élevent pas sur les maximes de l'Evangile, & ne leur donne point d'horreur du monde & du peché. *Celuy, dit saint Paul, qui n'a pas soin des siens sur tout de ses Domestiques, à renoncé à la Foy, & est pire qu'un Infidèle.*

Voilà une partie des causes funestes & innombrables de la damnation de tant de monde. Vous estes heureux de les connoistre. Car cōment auriez vous pû les éviter sans les sçavoir? Mais malheur à celuy qui les sçachant, se les rendra inutiles, puisqu'on voit bien qu'il s'agit icy de salut éternel, ou de la damnation éternelle.

FIN.



PRIVILEGE DU ROY.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Confeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, Juges, leurs Lieutenans & tous autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra; Salut. Noſtre amé & feal Conſeiller en nos Conſeils JEAN CLAUDE DE LA POYPE Eveſque de Poitiers, Nous ayant fait expoſer, qu'il avoit beſoin de nos Lettres de Privilege pour l'Impreſſion des Vſages de ſon Diocèſe, *Breviaires, Miſſels, Manuels, Diurnaux, Antiphonaires, Graduels, Proceſſionaux, Epistoliers, Pſautiers, acmy-Pſautiers, Heures, Catechiſmes, Ordonnances, Mandemens, Statuts Sinodaux, Lettres Paſtorales & Inſtructions, &c.* pour le bien & utilité de ſon Diocèſe; Il Nous a tres-humblement fait ſupplier de les luy accorder. Nous avons permis & permettons par ces preſentes audit ſieur Eveſque de Poitiers, de faire impremer par tel Imprimeur qu'il voudra choiſir, leſdits Livres, & de les faire vendre & diſtribuer par tout noſtre Royaume pendant le tems de dix années conſecutives à compter du jour de la datte des Preſentes, faisons deſenſes à tous Libraires, Imprimeurs ou autres perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, de contrefaire aucun deſdits Livres, en tout ou en partie, & à en vendre d'autre impreſſion que celle qui aura eſté faite du conſentement dudit ſieur Eveſque de Poitiers, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de conſiſcation des Exemplaires contrefaits, trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hoſtel-Dieu de Paris. & l'autre tiers à celui qui aura le droit dudit ſieur Eveſque, & de tous dépens, dommages & intereſts, à condition que ces Preſentes ſeront enregiſtrées es regiſtres de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de noſtre Ville de Paris que l'Impreſſion deſdits Livres ſe fera dans noſtre Royaume, & non ailleurs, & ce en bon papier & beaux Caractères, conformément aux reglemens de la Librairie, & qu'avant de les expoſer en vente il ſera mis deux Exemplaires de chacun deſdits Livres en noſtre Bibliothèque publique, un en celle du Cabinet des Livres de noſtre Châtean du Louvre, & un en celle de noſtre très-cher & feal Chevalier Chancelier de France le ſieur philipeaux Comte de Ponchartrain Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles, Nous mandons & ordonnons faire jouir & uſer led. ſieur

Evesque de Poitiers & ceux qui auront droit de luy, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit donné au un trouble ny empéchement. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin de chacun de'd. Livres la copie des presentes, non l'extract d'icelles, elles soient tenues pour bien & dûement signifiées, & que foy y soit adjoutée, & sur copies d'celles collationnées par l'un de nosamez & feaux Conseillers Secretaires, comme à l'Original. Commandons au premier nostre Huillier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution des presentes tous actes necessaires sans demander autre permission, car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le 10. jour du mois de Septembre l'an de grace 1703. & de nostre Regne le soixante-unième. Signé, Par le Roy en son Conseil, LAMOLIERE. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Il est ordonné par Edit de Sa Majesté de 1686 & Arreste de son Conseil, que les Livres dont l'Impression se permet par chacun des privileges, doivent estre vendus par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 28. Septembre 1703. Signé, P. TRABOUILLET, Syndic.

Permission.

N OUS FRANCOIS LARCHER Conseiller du Roy, Juge Magistrat en la Seneschauſſée de Poitou & Siege Presidial à Poitiers, Lieutenant General de Police en exercice; Après avoir veu les Lettres de Privilege de Sa Majesté obtenu par le Seigneur Reverend Evesque de cette Ville, pour l'Impression des Usages de son Diocèse, Breviaires, Missels, Manuels, &c. pour le bien & utilité de sond. Diocèse, & les Lettres de Concession dudit Seigneur Reverend Evesque, en faveur de Jean Fleuriau Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Université, pour estre son Imprimeur ordinaire & de l'Evêché de Poitiers, privativement à tous autres; Permettons audit JEAN FLEURIAU d'imprimer, vendre & debiter les susdites choses mentionnées ausdites Lettres de Privilege cy-dessus, & specialement les devoirs des Parens & des Maîtres pour l'éducation des Enfans, les Moyens & Pratiques de la Pieté Chrestienne, le Catechisme, le Psautier & l'Alphabet des Ecoles du Diocèse de Poitiers, le tout dressé & imprimé par l'ordre dudit Seigneur Reverend Evesque, pour le bien & l'utilité desd. Ecoles de son Diocèse; Avec defenses à tous autres d'imprimer, vendre & debiter les susdites choses sous les peines portées par lesdites Lettres de Privilege. A Poitiers ce 25. Janvier 1704. Signé F. LARCHER, Lieutenant General de Police.



sera fort facile à toutes les
comme ble, vins, & toute
aine de N^o Bétail vandra son
for tent.

Vous Lu. le 14 à 6 heures trois quarts de
mat chaleuc 15 & 16 de même, & le resta
de cette nouvelle Lane converti & variable.

VOUS AVEZ
Vous qu
Pere dans
les fiéles d

